This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591692 8

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Mrs. George Haven Putnam
June 15, 1931

P.T.F

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Mrs. George Haven Putnam
June 15, 1931

PTF

ROBERT ESTIENNE

ET

LE DICTIONNAIRE FRANÇAIS

AU XVIE SIÈCLE

PAR

EDGAR EWING BRANDON, M. A.
Professeur à l'Université Miami

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

1904

BALTIMORE
J. H. FURST COMPANY
1904

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
562743 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

À MES PARENTS ET À MA SOEUR

QUI PAR LEURS SACRIFICES M'ONT PERMIS DE POURSUIVRE MES ÉTUDES FAVORITES

ET À MA FEMME

QUI PAR SES SAGES CONSEILS ET SES ENCOURAGEMENTS M'A SOUTENU

DANS LES DIFFICULTÉS DE CETTE TÂCHE.

PREFACE.

La même décade qui vit promulguer l'ordonnance de Villers-Cotterets—ordonnance qui fit du français la langue nationale et officielle—vit paraître aussi les premières grammaires et le premier dictionnaire de la langue. A partir de cette époque on n'a pas cessé d'étudier la langue, sa syntaxe et son lexique. Les études grammaticales et lexicologiques de la première période sont indissolublement liées au nom de Robert Estienne, qui, soit comme éditeur, soit comme auteur, prit une très grande part dans les publications scolaires à Paris pendant le deuxième quart du XVIe siècle. Au début de sa carrière il fit paraître quelques modestes traités grammaticaux[1] et ce furent ses presses qui imprimèrent la première grammaire raisonnée du français faite par un Français.[2] De 1530 à 1550 il consacra beaucoup de temps et bien des efforts à la compilation et à la revision de ses dictionnaires qui prirent en quelques années des proportions énormes et qui firent date dans l'histoire de la lexicographie latine et française.

On ferait tort à la gloire de Robert Estienne si l'on ne reconnaissait pas que dans ses traités grammaticaux autant que dans ses dictionnaires il n'avait en vue qu'un seul but:[3] illustrer la langue française et aider ceux qui se vouaient à l'étude de la bonne littérature.[4] Ses vues très modestes au commencement de son travail s'agrandissaient et s'étendaient à mesure qu'il poursuivait sa tâche. Il débuta par des brochures sur les conjugaisons latines et françaises; l'idée de reviser le lexique latin de Calepinus l'amena à entreprendre un ouvrage original; puis en améliorant cette ébauche il acheva, à la suite d'un travail assidu et prolongé, un dictionnaire monumental de la langue latine. En même temps il

[1] Le premier est de 1526: La manière de tourner en langue Françoise les verbes actifs, etc.

[2] L'ouvrage de Dubois. v. notre bibliog.

[3] v. préface de sa grammaire.

[4] v. préface du dict. fran.-latin deuxième édition.

jeta les bases de ses lexiques latin-français et français-latin qu'il augmenta et perfectionna dans les éditions postérieures; et en fit aussi des abrégés pour l'usage de la jeunesse scolaire. Enfin pour achever cette longue liste de volumes sur la langue, il fit dans les dernières années de sa vie une *grammaire de la langue françoyse,*[5] dans laquelle il réunit ses premiers traités grammaticaux et ce qu'il avait trouvé de bien fait dans les ouvrages de Dubois et de Meigret.[6]

La vie intellectuelle d'un tel homme présente des attraits des plus séduisants à quiconque s'intéresse à l'histoire et à l'étude de la langue française, et en ne nous arrêtant que superficiellement sur les faits matériels de sa biographie qui se trouvent déja en grande partie élucidés,[7] nous nous proposons de le suivre dans ses études linguistiques et surtout de développer le plan de son oeuvre lexicologique.

---

[5] Genève, 1557.
[6] v. préface de sa gram.
[7] v. notre bibliog. *Stein, Coyecque.*

PREMIERE PARTIE.

Robert Estienne, sa Vie et ses Oeuvres.

Des premières années de la vie de Robert Estienne on ne sait autre chose que le nom de ses parents et le lieu de leur habitation. Son père, Henri Estienne, savant imprimeur de Paris, exerça sa profession dans le Clos Bruneau, rue Saint Jean de Beauvais, de 1502 jusqu'a sa mort en 1520.[1] Sa mère, Guyonne Viart de son nom de fille, veuve d'un imprimeur, Jean Higman,[2] épousa Henri Estienne en secondes noces.[3] De cette union naquirent trois fils, Robert, François, et Charles, et une fille, Nicolle.

Higman avait été l'associé d'un imprimeur allemand, Wolfgang Hopyl, à partir de 1484.[4] L'imprimerie se trouvait dans le Clos Bruneau. Vers 1498 ou 1499[5] on trouve Guillaume Prévost associé à la même maison, et en 1502 Henri Estienne, qui avait épousé la veuve de Higman, et qui publia en 1502 un volume en

[1] Ph. Renouard, *Imprimeurs Parisiens.*

[2] ou Hygman v. ibid. Dans l'Inventaire de M. Coyecque—v. bibliog.—on trouve l'orthographe *Hiquement* dans une entrée du sept. 1524. Il s'agit d'un fils de Jean Higman nommé Damien. Dans une autre entrée du juin 1524 on trouve l'orthographe *Hicquement.*

[3] Il serait désirable d'établir avec exactitude la date de ce marriage–voir note p. 8 sur l'âge de Robert Estienne—Ph. Renouard, dans l'ouvrage cité ci-dessus, croit qu'il eut lieu en 1500 ou 1501, se basant sur le fait que Jean Higman exerça jusqu'en 1500. Il serait plus facile de faire s'accorder quelques faits dans la vie de Robert Estienne et le témoignage de son fils Henri sur son âge (voir note p. 8) si l'on pouvait reculer la date du mariage en 1499 ou en 1498. On sait que le nom d'un imprimeur sur le titre d'un volume n'est pas une preuve absolue qu'il fut encore vivant lorsque le livre parut (cf. la vie de Henri I Estienne). Si Higman avait pris une grande part dans la préparation d'une édition, ses successeurs ont pu garder son nom dans le titre quoiqu'il fût déja mort. On pourrait supposer que l'entrée de Guil. Prévost dans l'imprimerie marque à peu près la date de la mort de Higman. Cette hypothèse ferait s'accorder quelques incidents dans la biographie de R. Estienne, qui sont autrement fort embarassants.

[4] v. Ph. Renouard, *ouvrage cité.*

[5] *Ibid.*

société avec Wolfgang Hopyl.[1] L'année suivante ils publièrent encore en société deux volumes : mais à partir de 1504 Estienne dirigea une imprimerie à lui seul.[2] Ainsi Robert grandit au sein d'une famille assez nombreuse et dans une maison où l'exercice manuel de l'art typographique se joignait nécessairement à un savoir varié et à une connaissance considérable sinon profonde de la langue latine. Des plus de cent publications que Henri Estienne imprima presque toutes sont des ouvrages en latin ; des livres de théologie, de philosophie ou de science.[3] On voudrait savoir comment les fils d'un tel père passèrent leur jeunesse, comment furent formées ces trois intelligences qui toutes les trois se distinguèrent dans leur siècle, quelles études ils poursuivirent et quels furent leurs maîtres. Quant à Robert, toutes ces indications manquent complètement. Charles suivit les cours de médecine. On ne peut pas douter que Robert ait mis à profit les cours de grec et d'hébreu qui se faisaient alors à l'université. Mais jusqu'à présent on n'a trouvé aucun renseignement positif sur ses études. La jeunesse de Robert Estienne fut l'époque de la renaissance en France du latin classique et de l'introduction des études grecques. En 1508 Budé publia ses premières *Notes sur les Pandectes*, et en 1514 *De Asse*.[4] Ce fut le commencement de la réforme dans la philologie latine, qui fut poursuivie avec ardeur pendant deux décades, jusqu'aù jour où François Ier par l'édit de Villers-Cotterets (1539) retira le latin des mains des clercs et des notaires pour en donner le monopole aux ecclésiastiques et aux érudits.

Quant au grec Robert Estienne aurait pu profiter des leçons des premiers maîtres de cette langue à Paris. Janus Lascaris visita la France pour la seconde fois en 1518 à l'invitation de François Ier. On sait que parmi ses élèves se trouvaient Budé et Charles Estienne, frère de Robert.[5] Il est probable que Robert profita aussi directement ou indirectement des leçons du savant grec.

[1] v. A. Renouard, *Annales des Estienne*, p. 1.

[2] *Ibid.*, p. 2.

[3] v. A. Renouard, *Annales des Estienne*, pp. 1–23.

[4] On verra plus loin comment Estienne fut associé avec Budé, et quel rôle il a joué lui-même dans la réforme des études latines.

[5] Cf. Egger, *L'Hellénisme en France*, vol. I, pp. 144–145.

Vers la même époque un autre grec, Georges Hermonyme, enseignait sa langue à l'Université de Paris.[1] Quoique l'enseignement du grec ne fût pas continu, il y eut à partir de cette date très peu de temps où l'on n'eût pu trouver à Paris des maîtres de cette langue. Ainsi les occasions d'étudier les langues de l'antiquité, y compris l'hébreu ne manquaient pas pendant la jeunesse de Robert Estienne; mais qu'il en ait profité à cette époque, ou qu'il ait fait ses études sérieuses à un âge plus avancé, comme Budé, c'est ce qu'il est impossible de dire.

En 1520, probablement en août ou en septembre, Henri Estienne mourut.[2] Sa veuve épousa peu de temps après Simon de Colines qui avait dirigé l'imprimerie à partir de la mort d'Estienne.[3] Ce fut dans l'établissement de son beau-père que Robert Estienne éxécuta le premier travail sur lequel on a des renseignements précis. En 1522 et 1523 Simon de Colines publia une nouvelle édition du Nouveau Testament en latin, et Robert Estienne eut "la charge de l'imprimerie."[4] Le texte fut revu soigneusement et corrigé en maint endroit. Il semble que le jeune Robert ait été responsable de la revision, puisque les théologiens le persécutèrent pour les changements faits dans le texte.[5] Il est intéressant de noter que son début même comme éditeur provoqua la malveillance des fanatiques qui le poursuivirent de leur haine et finirent par le chasser de sa patrie. Ce travail de Robert Estienne fait en 1522 et 1523 et dont l'im-

[1] Cf. Egger, *Ouvrage cité*, vol. I, p. 147.

[2] v. Renouard, *Annales des Estiennes*, p. 280.

[3] v. *Ibid.*, 23.

[4] v. "Robert Estienne aux lecteurs qui cherche en verite le sauveur Jesus-Christ." Je cite d'après la réimpression donnée par A. Renouard dans ses *Annales des Estiennes*, p. 545 et suiv.

[5] v. *Ibid.* . . . "c'estoit alors une chose bien nouvelle veu la malignite de ce temps la, que de trouver des livres de la saincte escripture corrects . . . . et d'autant que j'avoye la charge de l'Imprimerie quelles tragedies esmeurent ils contre moy? Ils crioyent deslors qu'il me falloit envoyer au feu, pourceque j'imprimoye des livres si corrompus: Car ils appeloyent corruption, tout ce qui estoit purifie de ceste fourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez. Et lors je rendi tel compte de mon faict comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs leçons publiques ils reprinssent magistralment et aigrement le jeune homme duquel telle correction estoit procedee, etc., etc.

portance est des plus considérables, amène la question de la date de sa naissance. Jusqu'ici tous ses biographes se basant sur l'autorité de Théodore de Bèze[1] l'ont fait naître en 1503. Renouard dans ses *Annales* donne la même date quoiqu'il reproduise le texte de la feuille commémorative imprimée par Henri (II) Estienne en l'honneur de son père et qui indique une date tout autre, octobre 1498.[2] Nous sommes porté à adopter cette date qui repose sur une autorité pour le moins aussi bonne que celle de Bèze, et qui s'accorde mieux avec le début de Robert dans la carrière d'éditeur et d'imprimeur. Il est difficile de croire que Simon de Colines, qui se montrait toujours un éditeur méticuleux, eût confié la revision du texte du Nouveau Testament à un garçon de dix-neuf ans, quelque précoce qu'il fût. Il n'est guère plus vraisemblable que les théologiens eussent dirigé leurs attaques contre une personne si jeune; ils auraient plutôt attaqué Colines, le seul chef légal de la maison. Mais si on accorde à Robert vingt-quatre ans à cette époque les faits se montrent sous un jour tout autre et n'ont rien d'invraisemblable.

[1] Dans ses *Icones*.

[2] Cette feuille est bien décrite par Renouard dans ses *Annales*, pp. 123 et 343, et le texte reproduit, p. 343, et suiv. Voici l'inscription : Roberto Stephano, viro de literaria rep. B. N. ob editos complures hebr. gr. latinosq. libros omnibus artis typographicae numeris absolutissimos, quam ita calluit ut munia ejus omnia unus obire potuerit : cui corpus per oneri tanto fuit, inediae, vigilae, algoris patientissimum, par etiam animus, in exiguo corpore ingens, adeo ut operum suorum magnificentia cum Francisci Gall. regis hoc nomine primi plane regali in eam artem liberalite certaverit : patri suo clariss. Henr. Steph. haec tumuli ornamenta lacrymis piissimis perfusa posuit. Vixit ann. LIX men. XI.

On ne pourrait être plus explicite. La feuille fut imprimée en 1564 au plus tard : Henri Estienne devait donc être le mieux informé. En lisant ce témoignage dans les *Annales* de Renouard (lui ne remarqua certainement pas la contradiction avec le témoignage de Théodore de Béze), nous avons cru d'abord à une faute d'impression. Nous avons été consulter l'original à la Bibliothèque Nationale où il se trouve sous la cote *Reserve m y c 306*. La reproduction est exacte. Il ne reste alors qu'a se rendre à l'évidence et à placer la naissance de Robert Estienne en l'an 1598. On peut objecter que Jean Higman, le premier mari de la mère d'Estienne, exerça jusqu'en 1500. Mais si l'on prenoit les titres de ses publications pour la preuve (et nous n'en connaissons pas d'autres), il serait facile de se tromper, puisqu'il n'était qu'un associé dans une imprimerie, et la maison aurait pu garder son nom quelque temps après sa mort. Si l'on accepte cette hypothèse et que l'on place le mariage de la veuve Higman avec Henri Estienne vers le commencement de 1498, il faudra voir dans Robert l'aîné des trois fils, ce qui s'accorde bien avec tous les faits.

Il ne semble pas que cette persécution ait été d'une longue durée. En tout cas elle n'arrêta pas Robert Estienne dans ses études critiques de l'Ecriture Sainte. En 1524 il se mit à la recherche des anciens manuscrits qu'il compara dans le but de donner une nouvelle édition de la Bible en latin.[1] Le fait que cette édition ne parut que quatre ans plus tard est une preuve de plus du soin que l'éditeur mettait à la correction du texte.[2] Il consulta d'abord les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint Germain des Près, et en trouva deux qu'il jugea d'une haute valeur.[3] Un pareil zèle pour la correction des textes n'était pas la règle à cette époque et mérite ainsi encore plus d'éloges. Mais Estienne ne s'en tint pas là. Avant de donner son édition il consulta un autre bon texte qu'il découvrit dans l'Abbaye de Saint Denis[4] et fit venir d'Espagne à ses propres frais le célèbre "Polyglotte d'Alcala."[5] Par la comparaison de tant de bons manuscrits, Estienne réussit à établir un texte de la Bible rélativement correct.[6] Mais ce qui est plus important pour

[1] v. Préface de la Bible de 1528.

[2] La préface est datée Calend. Mart. M. D. XXVIII.

[3] Ejus nobis copiam libenter fecerunt qui illi Bibliothecae praeerant à quibus et alterum simili prope diligentia conscriptum mutuo accepimus: in quo . . . . videas accentus superscriptos dictionibus ambiguae significationis quod et imitati sumus.—Préface de l'édition de la Bible 1528.

[4] Nec hic quidem contenti, evoluimus et Bibliothecam S. Dionysii; in qua unicum exemplar reperimus, quod ad fidem praedictorum accederet, tametsi multa alia illic visuntur sed quae elegentia tantum scripturae nostra superent, non item fidelitate.—Préface de la Bible de 1528.

[5] Dum sedulo igitur disquireremus quod ad exactam illorum editionem conferre posset, memores dictorum Beati Augustini in Decretis, distinct. IX, ut veterum librorum fides de Hebraicis voluminibus examinanda, ita novoveritas Graeci ermonis normam desyderat; nostris sumptibus allata sunt Biblia illa Hispaniensia, a Leone X Pontifice Maximo tantopere laudata.—Préface de la Bible de 1528.

[6] Contulimus ea cum iis quae tunc ut emendatissime impressa circumferebantur, adnotantes in quibus illa discreparent ab impressis, adnotantes inquam seorsum in scheda quadam ad tempus, non autem in margine librorum qui paulo post opera nostra excusi fuerunt, germana lectione, quae nimirum cum Hebraeis conveniret, contenti. . . .

Posthac, corrogatis undique et aliis exemplaribus pressis, iis maxime in quorum margine toties adjecta est nota illa variae lectionis alias, denuo laborem illum conferendi subivimus, singula quaeque (quoad ejus fieri potuit) expendentes; exque variis lectionibus eas potissimum delegimus, quae antiguis, Hispaniensi, et Hebraeis codicibus astipularentur, a Genesi facto exordio. Illas in duos quaterniones, qui apud nos asservantur, conjecimus. . . . Quaedam tamen ad praelium

notre étude que l'excellence de son édition c'est la méthode qu'il adopta. Dans ses deux publications, celle de 1522 et celle de 1528, il ne se basa que sur les faits philologiques. Il ne se borna ni à suivre aveuglément un texte fondé sur la tradition ni à hasarder des corrections suivant des dogmes philosophiques ou théologiques. Il consulta tous les manuscrits possibles et ne publia son édition qu'après avoir étudié minutieusement ses autorités. Aussi marque-t-il son début par une bonne méthode scientifique, et on trouvera dans la suite qu'il fit tous ses travaux d'une manière également recommandable.

Les deux travaux de Robert Estienne sur le texte de la Bible, la persécution des Sorbonistes qu'ils attirèrent sur l'auteur, amènent la question de la Réforme et du rôle qu'Estienne a joué dans ce mouvement en France. Il serait hors de place dans cette étude qui traite principalement de Robert Estienne comme philologue, d'entrer dans tous les détails de sa vie religieuse et des polémiques auquelles il a été mêlé; le sujet a déja été traité avec compétence,[2] et quoiqu'il reste quelques points importants à élucider, il faut attendre la découverte de nouvelles pièces avant de pouvoir se former une opinion. Il y a cependant des questions auxquelles une réponse définitive serait désirable pour toute étude sur Robert Estienne et qui, à ce qu'il paraît, n'ont pas même été posées jusqu'ici par ses biographes. A partir de quelle date a-t-il embrassé la Réforme? A-t-il donné son adhésion de très bonne heure aux idées nouvelles, ou n'a-t-il rompu avec le culte établi qu'après bien des efforts pour concilier les aspirations des novateurs avec les anciens dogmes? Les persécutions dont il fut victime à partir de 1523, l'ont-elles poussé dans la Réforme militante? Il est impossible de donner une réponse catégorique à aucune de ces questions, des pièces justificatives faisant défaut; mais il y a lieu

ipsum ex frequenti collatione restituimus, quae in quarnteiones illos non sunt relata, quod memoria exciderint ob graves et nimium festinos labores. Unum tamen nobis curae ac religioni semper fuit, ne quid de genuina illa nostra tralatione immutaretur, sed quam fieri posset incorruptissima prodiret.—Préface de la Bible de 1528.

[1] v. le Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme francais. 15 fév. 1894 et 15 sep. 1894, deux articles par N. Weiss et O. Douen.

de croire qu'Estienne à adopté les idées de la Réforme, au moins en principe, peu de temps après leur introduction en France. Ses études approfondies des Saintes Ecritures, commencées en 1522 et continuées avant et après l'établissement de sa propre imprimerie indiquent une alliance avec les Réformateurs.[1] Une indication non moins convaincante sont ses rapports avec Jacques Lefèvre d'Etaples. Ce dernier, dont l'adhésion aux principes de la Réforme à partir de 1523 ne fait pas de doute,[2] avait été un ami intime du père de Robert Estienne[3] et fut en quelque sorte un collaborateur de son beau-père, Simon de Colines, chez qui il commença en 1523 la publication de sa traduction française de la Bible.[4] Il est donc très probable que Lefèvre a exercé une influence considérable sur le jeune Estienne dans la formation de ses opinions religieuses, et qu'il l'a attiré dans l'étude critique de l'Ecriture Sainte.

Mais si l'on peut supposer qu'Estienne a embrassé la Réforme presque depuis l'époque de sa majorité, il n'essaya pas pendant toute une décade de populariser par ses écrits les dogmes du nouveau culte. Avec la publication de sa deuxième édition de la Bible en 1532, il prend une autre attitude : ce n'est plus le novice modeste, il s'érige en docteur. Un sommaire de l'enseignement biblique, qu'il inséra en tête de cette édition, peut être considéré comme la première confession de l'église réformée de France.[5] Les notes marginales, qui deviennent de plus en plus nombreuses dans ses éditions successives de la Bible, sont bien l'oeuvre d'un "luthérien militant."[6]

En 1526, peut-être en 1525, Estienne s'établit comme imprimeur-libraire dans la maison paternelle au Clos Bruneau.[7] Son

[1] v. les articles cités ci-dessus de Weiss et de Donen dans le Bulletin Hist. et Litt. de la Soc. de l'hist. du prot. fran.

[2] Il est probable que Jacques Lefèvre d'Etaples a accepté en principe la Réforme quelques années plus tôt (v. ses publications chez Henri (I) Estienne). Sa traduction française de la Bible dont les premières parties furent publiées en 1523 le place sans aucun doute dans les rangs des Réformateurs.

[3] v. A. Renouard, *Annales des Estiennes*, p. 280.

[4] v. Ph. Renouard, *Simon de Colines.*

[5] v. l'article cité ci-dessus de Weiss dans le Bulletin Hist. et Litt., p. 71.

[6] *Ibid.*

[7] Les premières publications de R. Estienne sont de 1526.

beau-père, Simon de Colines, créa un nouvel établissement tout près dans la même rue.[1] Estienne n'acquit pas de propriété dans les ouvrages que l'imprimerie paternelle avait imprimés avant et après la mort de son père. Simon de Colines continua de réimprimer les livres qui avaient paru sous ses prédécesseurs, et de publier les ouvrages de l'ancienne clientèle de la maison. Robert Estienne n'avait donc pas d'anciens fonds à faire valoir, et il était libre de diriger son établissement dans sa voie de prédilection. Il rompit absolument avec la tradition de la maison paternelle et se lança dans la publication des oeuvres pédagogiques et des éditions critiques des classiques latins. Sur les onze publications enrégistrées pour 1526 par Renouard dans ses *Annales* (p. 25), neuf sont d'un caractère plus ou moins pédagogique, dont une en langue française.[2] Les listes pour les années suivantes offrent le même caractère: seulement les éditions des classiques s'y trouvent bientôt et deviennent plus nombreuses d'année en année; et plus tard ses éditions de la Bible et ses dictionnaires prennent place dans le catalogue; la Bible à partir de 1528 et les dictionnaires à partir de 1531. Robert Estienne fut l'éditeur par excellence des "escholiers" dans le quart de siècle pendant lequel il dirigea son imprimerie à Paris.

On peut se demander pourquoi Robert Estienne se bornait aux publications scolaires. Bien qu'il n'y ait aucune preuve absolue qui justifie cette assertion, il y a lieu de penser que les premiers travaux de critique textuelle qu'il fit sur la Bible l'avaient porté naturellement à en faire autant pour les classiques latins. Une autre explication peut être trouvée dans les rapports qui existaient

[1] v. Ph. Renouard, *Simon de Colines*, p. 284.

[2] En voici la liste d'après Renouard:

Otho Brunsfelsius—De disciplina et institutione puerorum.

Christianus Theodidactus—Praeceptiones pauculae quo pacto ingenui adolescentes formandi sint.

Priscanus—Libellus de accentibus (deux éditions différentes).

{ Aelius Donatus—De octo partibus oratonis.
{ Servius Honoratus et Sergius Grammaticus—Interpretationes.

Ph. Melanchthon—Grammatica latina.

Huldericus Huttenus—Ars versificatoria.

R. D. Andreae (Guarnae) Salernitani Bellum Grammaticale.

R. Estienne—La mannière de tourner en langue Françoise les Verbes actifs, etc.

entre l'éditeur et Guillaume Budé. On connaît les efforts de ce savant pour l'amélioration des études classiques en France. Cette réforme devait commencer par la méthode d'enseignement du latin et par l'usage même du latin dans les écoles. Il existe tant de témoignages de l'état déplorable du latin dans l'Université de Paris pendant les premières années du XVIe siècle qu'il est inutile d'y insister.[1] On a souvent énuméré et loué les services de Budé dans la restauration des études grecques en France, mais l'importance de son rôle dans ce mouvement a porté ses biographes à perdre en quelque sorte de vue les services qu'il a rendus à l'étude critique du latin. Cependant son dévoûment à une cause n'était pas plus marqué qu'à l'autre. Avec l'enthousiasme d'un vrai apôtre de l'antiquité et avec la pénétration d'un philologue, il n'a jamais cessé de prêcher l'importance d'une étude sérieuse des deux langues et l'emploi d'un latin d'une pureté classique. *De Asse* est une oeuvre qui concerne la philologie latine autant que grecque. Ses *Commentaria linguae graecae* sont aussi des commentaires sur la langue latine, tandis que ses *Annotationes in libros pandectarum,* et ses *Forensia* sont des efforts directs et louables pour rétablir un usage compréhensible, sinon classique du latin dans une profession où il avait été le plus corrompu. Cet apôtre de la philologie classique a eu des rapports des plus intimes avec Robert Estienne. Cette intimité commença probablement de très bonne heure puisqu'il paraît que Budé a connu Henri (I.) Estienne,[2] et elle dura jusqu'à la mort de Budé en 1540. Robert Estienne publia plusieurs fois les *Annotationes*[3] et les *Forensia*[4] et aussi les *Commentaria linguae graecae.*[5] Mais la preuve la plus certaine des rapports qui existaient entre ces deux savants est fourni par Estienne lui-même dans les préfaces de

[1] Pierre Chatelain dans son oraison funèbre de François Ier. publiée par R. Estienne en latin et en français (1547) en parlant du latin qu'on entendait au commencement du règne du feu roi, dit: "Quis oratione, ne dicam distincta, ornata aut apta quod tam insolens et inauditum erat, sed Latina et propria uti noverat."

[2] voir Renouard, *Annales,* pp. 280–281.

[3] 1535, 2 edit. 1542–43.

[4] 1544, 1545.

[5] 1548.

ses dictionnaires. Dans chacune, en commençant par celle du Thesaurus en 1531, il reconnaît avec un plaisir évident et avec le sentiment d'une amitié très sincère qu'il a reçu l'aide de Budé dans l'ouvrage qu'il vient de terminer.[1] Mais l'expression la plus touchante aussi bien que la plus étendue de ces rapports amicaux se trouve dans la préface du *Dictionnaire françois-latin* de 1549 où Estienne reconnaît le don des notes inédites de Budé que ses enfants lui avaient cédées après la mort du savant.[2] Lorsqu'on se rend bien compte du rôle actif de Budé dans la régénération du latin classique en France et de ses relations étroites avec Robert Estienne on est presque forcé de croire que ce dernier fut guidé par le savant dans ses travaux personnels et dans le genre de ses publications scolaires comme il fut amené aux études bibliques par le réformateur, Lefèvre d'Etaples.

Quelques mois après l'établissement de son imprimerie Robert Estienne épousa Perrette Bade, fille de Josse Bade lequel était également imprimeur et savant et jouissait d'une réputation bien méritée. Grâce à la découverte récente du contrat de marriage la date de cet évènement est définitivement fixée.[3] Le contrat est de juillet 1526. Perrette Bade était une femme d'esprit et quoique comme la plupart des femmes de son temps elle n'eût probablement pas reçu beaucoup d'instruction, elle profita largement du milieu intellectuel dans la maison de son père et

[1] A la fin de la liste de ses autorités on lit "Ex ipso autem Budaeo, quem nostra aetate praecipuum omnis eruditionis lumen optimus quisque judicat, tam multa ad verbum transcipsimus, ut pene omnia et rara et exquisita illi in hoc opere debeantur.

[2] v. Appendice 1.

[3] v. E. Coyecque—Receuil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses écrivains au XVIe siècle, T. I. no. 653, p. 135.—Contrat de marriage de Perrette, fille de Josse Bade, imprimeur et libraire, bourgeois de Paris, et de Hottelie, sa femme, avec Robert Estienne, imprimeur et libraire, autorisé par ses ex-tuteurs, Simon de Colines, dudit état, et Gilles Neveu, procureur au Châtelet et bailliage de Paris.

Josse Bade donne 1000 l. t. savoir six cents en deniers comptants le jour des épousailles, deux cents "en volumes de livres des sortes et impressions dud. Badius, tel que led. Estienne voudra eslire et choisir et au pris des marchans" et deux cents en habillements de la mariée : recu des 1000 l. t.

plus tard dans celle de son mari.[1] Elle mourut en 1546 ou 1547 après avoir donné naissance à neuf enfants.[2] Par son mariage Estienne s'allia à plusieurs imprimeurs illustres. Jean de Roigny, Michel Vascosan et Jacques (I) du Puys, imprimeurs bien connus du XVIe siècle, étaient tous gendres de Josse Bade, et Conrad, fils de Josse Bade, devint aussi imprimeur et exerça jusqu'à sa mort en 1562.[3]

La vie de Robert Estienne se déroula sans incident fâcheux jusqu'en 1533. Les fonds de sa librairie s'accrurent d'année en année par des publications heureuses de livres de classe et des éditions plus critiques des textes latins. En 1531 il eut l'honneur d'imprimer sur ses presses la première grammaire raisonnée de la langue française écrite par un Français.[4] La même année il fit paraître la première édition de son *Thesaurus linguae latinae*[5] qui fut le commencement de son immense oeuvre de lexicographie latine et dans lequel se trouve le germe de son dictionnaire français-latin. Quoiqu'il publiât entre 1526 et 1531 plusieurs oeuvres de Cicéron il ne les donna pas comme textes critiques.[6] Mais dans son édition de Térence (1529) et dans celle de Plaute (1530) il essaya de corriger les erreurs textuelles en comparant

[1] v. la lettre de Henri Estienne à son fils Paul, dans son édition de Aulu-Gelle (1585) "De avi quidem certe tui Roberti Stephani familia, non desunt qui testari possint, se in ea quod alia in nulla, ad rem literariam, quod attinet, vidisse : ipsas etiam famulas magnam latinarum vocum partem intelligentes, multa etiam (sed quasdam depravate) loquentes. Aviae autem tuae, eorum quae latine dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur) haud multo difficilior erat intellectus quam si dicta sermone Gallico fuissent" . . . . cité d'après Renouard, *Annales*, p. 286.

[2] v. Renouard, *Annales*, p. 287, et table généalogique en face de page 520.

[3] v. Ph. Renouard, Documents sur les imprimeurs, libraires, etc., de Paris au XVIe siècle.

[4] Jacobi Sylvii Ambiani in linguam Gallicam Isagωge, una cum ejusdem Grammatica Latino-Gallica, ex Hebraeis. Graecis et Latinis authoribus—Parisiis ex officina Roberti Stephani. M. D. XXXI, VII id. Jan. M. 4.

[5] Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens sed integras quoque Latine et loquendi et scribendi formulas ex optimis quibusque authoribus accuratisme collectas.

Cum Gallica fere interpretatione.
Parisiis. Ex officinia Roberti Stephani M. D. XXXI.

[6] v. Renouard, *Annales* 25 à 33 passim.

plusieurs textes, suivant en cela la méthode scientifique qu'il avait employée pour l'édition de la Bible en 1528.[1]

En 1533 une série d'incidents fâcheux[2] et l'audace des réformateurs dans la propagation de leurs idées incitèrent une nouvelle persécution qui chassa de Paris Nicolas Cop, le recteur de l'Université, et Calvin. Estienne eut sa part dans cette persécution. ". . . . tout estoit embrase en nostre ville l'an M. D. XXXII . . . . j'avoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres cognoissent ma fidélité et diligence. Et ce avoye je faict par la permission et conseil des plus anciens de leur College: dont le privilege du Roi rendoit bon tesmoignage. . . ."[3] Estienne place la date de ce nouveau démêlé avec la Sorbonne en 1532, se souvenant probablement de la date de son édition, mais la Bible de 1532 ne parut qu'au mois de novembre de cette année, et la persécution ne devint active que l'année suivante: ce ne fut qu'alors que "les grandes flammes furent allumées et que tout estoit embrase."[4] Que Robert Estienne fût en danger du feu à cette époque, cela n'est guère probable.

Le 16 juillet 1533 il fit un nouveau bail pour la maison qu'il habitait au Clos Bruneau. Le bail fut passé pour 99 ans.[5] Le renouvellement du bail semble indiquer qu'à cette époque il ne craignait pas que l'agitation religieuse le chassât de sa patrie. Malgré cela il est certain qu'il fut sérieusement embarrassé par les

[1] v. Préface du Thesaurus (1531) Dans cette préface il groupe son édition des lettres de Pline (1529) avec celles de Térence et de Plaute quoique la première ait été publiée avec une préface de l'Alde et semble n'être qu'une réimpression de l'édition aldine.—(Cf. Renouard, *Annales.*)

[2] Sermon prêché par le Coq devant le roi.

Drame representé au collège de Navarre et dirigé contre Margarite de Navarre et Gerard Roussel, le 1er octobre 1533.

Sermon de Nicolas Cop devant l'Université, le 1er novembre 1533.

[3] R. Estienne, Réponse aux théologiens, 1552; v. notre bibliog.

[4] *Ibid.*

[5] v. Arch. Nat. S. 5118–5 f. 17 (cité d'après Ph. Renouard—Documents sur les imprimeurs etc. p. 89.)

Il est intéressant de savoir que le bail fut maintenu par les Estienne malgré les vicissitudes de leur fortune: En 1552–63 le loyer fut payé par Ch. Estienne comme tuteur des enfants de Robert. En 1594 il fut payé par Mamert Patison qui avait épousé en 1575 la veuve de Robert II.—(voir Ph. Renouard dans l'ouvrage cité.)

clameurs des Sorbonistes. Pour avoir la tranquillité nécessaire à la réussite de son imprimerie il se trouva forcé de promettre[1] qu'il "ne feroit plus rien qu'avec leur bonne grâce": il ne semble pas toutefois qu'il ait strictement tenu cet engagement, car il avoue lui-même qu'à partir de 1540, quand il fut de nouveau poursuivi à cause d'une nouvelle édition de la Bible: "je poursuy neantmoins, et metz en avant autant qu'il m'estoit permis par eulx, ce que le Seigneur avoit mis en mon coeur, estant toutesfois intimide, je le confesse, par leurs oultrageuses menaces. J'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Escripture," etc.[2] Après une étude détaillée de tous ces incidents dans lesquels il n'est pas nécessaire d'entrer ici on est forcé de conclure que Robert Estienne a sacrifié dans cette circonstances sa bonne foi à son zèle religieux. Il fit des promesses qu'il n'a pas tenues et qu'il n'avait probablement jamais eu l'intention de tenir. En 1540 il se sentait sans doute beaucoup plus fort à cause de sa nomination au poste d'imprimeur du roi[3] qu'il ne l'avait été en 1533 quand les théologiens lui avaient extorqué la promesse de ne plus rien faire sans leur consentement.

Ce silence forcé sur les sujets théologiques lui laissa un loisir qu'il employa à la compilation de ses dictionnaires. La période entre 1532 et 1540 fut la plus féconde en travaux lexicographiques, et mérita seule l'honneur qu' Estienne recut en 1539 d'être nommé imprimeur du roi pour les lettres latines et hébraïques,[4] quoique ce fût plutôt à l'occasion de son édition de l'ancien Testament en hébreu (1539–1544) que l'honneur lui fut décerné.

Estienne n'appartenait pas à cette classe d'imprimeurs et de savants errants qui allaient de ville en ville et de pays en pays cherchant des matériaux pour alimenter leurs presses et leurs études. On ne trouve pas d'indices que Robert Estienne ait fait de longs voyages avant 1540. Jusqu'alors il s'était occupé de ses études et de ses affaires avec une assiduité toute méthodique.[5]

[1] v. Réponse aux théologiens.

[2] Réponse aux Théologiens.

[3] Le 24 juin 1539—"Regius in Hebraeis et latinis litteris typographus.

[4] v. Catalogue des actes de Francois I.

[5] On a suggéré que dans sa jeunesse lorsqu'il travaillait encore sous la direction de son beau-père il avait passé quelques temps à Meaux imprimant sur des petites

Les persécutions qu'il avaient essuyées en 1523 et en 1532 et 1533 ne semblent pas avoir interrompu le cours de ses travaux journaliers et encore moins l'avoir chassé de la ville. Jusqu'en 1540 son existence avait été relativement paisible. Mais à partir de cette date sa vie fut tout autre. L'apogée de sa carrière fut atteint lors de sa nomination comme imprimeur du roi. Cet honneur qu'il avait sans doute sollicité, ses détracteurs le lui firent payer bien cher. La position, loin de le protéger contre les persécutions des docteurs en théologie, ne servit qu'à les inciter davantage contre lui ; l'hérésie d'un imprimeur royal méritait plus de condamnation que les erreurs d'un simple imprimeur-libraire. Poursuivre avec ardeur et entêtement la créature du roi c'était un moyen effectif d'attaquer un régime que les théologiens trouvaient trop libéral et trop clément.

Estienne se trouvait ainsi et à son insu dans une position semi-politique. Il ne semble pas s'être rendu bien compte des motifs ultérieurs de ses persécuteurs.[1] Il est vrai que dans sa *Reponse* il qualifie les théologiens de rebelles à l'autorité royale, mais il est évident à la façon dont il s'exprime qu'il considère leur rebellion comme le résultat de la persécution et non comme le motif.

Avec une réimpression de la Bible en latin en 1540, qui contient encore plus de notes marginales et un *Sommaire*[2] plus developpé que le premier, commencèrent les tracas qui ne cessèrent que lors de la fuite de l'éditeur à Genève en 1550.

Il faut admirer le courage d'un homme qui combattit si longtemps les machinations de ceux dont il ne pouvait pas toujours prévoir le moyen d'attaque. Tantôt c'etait par le parlement qu'on l'assaillait,[3] tantôt par le Conseil privé,[4] tantôt directement par la

presses les *Commentarii initiatorii in quatuor evangelia* de Jacques Lefévre d'Etaples ; mais ce n'est qu'une hypothèse sur plusieurs pour expliquer la souscription de Meaux dans le titre de l'ouvrage cité et qui fut imprimé par Simon de Colines en 1522—voir Ph. Renouard—*Simon de Colines*—p. 36 et 457, —.

[1] Les Sorbonistes voulaient forcer la main du roi. Sachant bien que François 1er n'osait rompre ouvertement avec la Papauté, ils attaquèrent impunément les favoris de la famille royale qui étaient suspects d'herésie luthérienne, témoin Berquem, Marot et Estienne. Leur but était de pousser le roi dans les rangs des ennemis de la Réforme.

[2] v. ci-dessus p. 15 et note 1.

[3] Réponse aux Théologiens,

[4] Ibid.

censure.[1] La sureté d'Estienne reposait seulement sur la faveur du roi. "Combien de temps ay je suyvi la court du Roy? duquel a la fin j'obtins lettres pour reprimer leur forcenerie."—écrit-il en parlant de ses efforts pour imprimer les Commandements et les Sommaires en 1540.[2] Le *Novum Testamentum Latinum* (1541) avec des annotations provoqua tant de clameurs que Robert fut contraint à se cacher "pour la troisième fois."[3] En 1545 commença le dernier démêlé entre Estienne et les docteurs. Ce fut à l'occasion d'une nouvelle édition de la Bible en latin avec des variantes et des notes qu'Estienne attribue à Vatable. Estienne s'adressa de nouveau au roi en se présentant en personne à la cour.[4] Pendant les années 1546, 1547 et 1548 il semble avoir fait plusieurs voyages pour suivre la cour, sollicitant la protection du roi contre des dangers personnels[5] et des restrictions faites à l'insu du roi pour empêcher la vente de ses livres.[6] Une fois il demeura huit mois à la cour avant qu'on fît droit à sa demande.[6] Il serait difficile, sinon impossible, de suivre Estienne dans ces pérégrinations. La cour changeait de résidence fort souvent, et on ne peut pas toujours préciser les dates où le pétitionnaire eut recours au souverain. Mais il est certain qu'il fut forcé pendant ces années de s'absenter beaucoup de sa maison et de négliger les affaires de son imprimerie. On s'étonne que son établissement n'ait pas souffert davantage de ses absences fréquentes et prolongées. On remarque cependant en feuilletant les listes de ses impressions qu'elles contiennent à partir de 1545 de moins en moins d'ouvrages auxquelles Estienne a dû travailler lui-même. Les publications sont pour la plupart ou des réimpressions ou des ouvrages d'autres auteurs.[7] Si ses presses continuaient à débiter autant de livres qu'avant c'est sans doute dû à des aides habiles qui prenaient la direction des affaires pendant les absences du chef.[8] Après 1543 François

[1] Réponse aux Théologiens.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Ibid.
[6] Ibid.
[7] cf. Renouard—Annales pour les années 1545-1550.
[8] Le nombre des publications n'est pas moindre pour ces années que pendant aucune autre période. Renouard en cite 18 pour 1545, 25 pour 1546, 25 pour 1547, 19 pour 1548, 22 pour 1549 et 18 pour 1550.

Estienne cessa presque d'imprimer pour son propre compte[1] et à partir de la même date Charles Estienne né fit paraître ses livres scientifiques que dans l'établissement de Robert.[2] Ces deux faits semblent indiquer que François et Charles ont joint leurs affaires à celles de leur frère. Il est probable que Robert fut aidé aussi par son beau-frère, Conrad Bade, imprimeur aussi de son état, qui imprima deux livres en 1548 pour la librairie Estienne.[3]

En 1548 Estienne perdit l'espoir de pouvoir rester en France et d'y exercer sa professien aussi librement qu'il l'eût désiré. Il pensa donc dès ce moment à chercher asile à l'étranger. Deux faits semblent attester qu'il fit à cette époque et dans ce but un voyage de reconnaisance en Suisse. D'après la pétition qui est citée dans les "lettres de remission et de main-levée en faveur des heritiers mineurs de Robert Estienne,"[4] Charles, le troisième fils, fut amené à Lausanne en 1548, "ne sçait icelluy suppliant par qui, comment ne quelle raison." Il est probable que le pétitionnaire se tut expressément sur les circonstance, ne voulant pas avouer que le père avait conçu son projet de fuite si longtemps avant de le mettre à exécution.

Le 7 novembre 1548 le conseil de Berne accorda à Robert Estienne l'autorisation de se fixer à Lausanne,[5] mais tout en donnant cette permission le conseil refusa d'accepter la responsabilité des débats judiciaires dans lesquels Estienne était mêlé à ce moment. Cette autorisation fut-elle demandée en personne ou par écrit? On est tenté de croire que Robert, après l'insuccès de sa visite à la cour[6] qui était alors à Lyon (fin Septembre 1548?),

[1] v. Renouard-Annales 100. François ne mourut cependant qu'en 1553—voir Ph. Renouard-Doc. sur les imprimeurs, etc.—

[2] Auparavant ils se débitaient aussi chez François.

[3] v. Renouard—Annales. Le même Conrad Bade aida Estienne à placer ses enfants à l'étranger.

[4] Ce document qui prétend donner des détails de l'émigration de la famille de Robert Estienne est réimprimé tout au long par Renouard dans ses Annales p. 319. En dépit du fait que la pétition dont la narration fut incorporée dans les "Lettres" est une plaidoirie, et que les renseignements ne sont pas précis, le document est d'une importance capitale pour établir les incidents de cette période de la vie de Robert Estienne.

[5] v. Bernus—Imprimerie à Lausanne. Brochure, Lausanne, 1900.

[6] v. Réponse aux Théologiens. Estienne ne nous dit pas la date de cette visite à la cour, mais toutes les circonstances indiquent la fin de l'année 1548; or Henri

passa en Suisse et séjourna quelque temps à Lausanne où trois de ses fils étaient déjà réunis.[1] Qu'il ait visité la Suisse ou non en 1548, il est certain, quoiqu'il ne fût pas encore prêt à quitter Paris, qu'il cherchait déjà un lieu pour s'établir et que la première ville qui l'attira fut Lausanne. L'idée de se fixer à Genève ne lui vint que plus tard, peut-être pas avant son arrivée dans cette ville au mois de novembre 1550 lorsqu'il avait définitivement quitté la France. A ce moment (1550) Marguerite Duchemin—qu'il épousa peu après—et plusieurs de ses enfants furent toujours à Lausanne.[2]

En 1549 vers le fin de l'année, Estienne fit un autre voyage en Suisse en passant par Genève,[3] Lausanne,[4] Zurich[5] et probablement par Neuchatel.[6] Partout il reçut des marques de faveurs des chefs du protestantisme suisse. Calvin lui donna une lettre de recommendation pour Bullinger à Zurich, et Viret en ajouta une autre lors du passage d'Estienne à Lausanne.[7] Le fait que Calvin ne lui donna pas de lettre pour Viret donne créance à l'idée qu'Estienne avait déjà fait une visite à Lausanne en 1548. La lettre de Farel à Calvin (le 29 novembre 1549) nous apprend que malgré tous les préparatifs pour son départ, Estienne n'était pas encore complètement décidé à quitter Paris.

Ce voyage de R. Estienne en Suisse et l'intérêt que Calvin lui portait à cette époque nous amène à penser aux rapports qui existaient entre les deux hommes et l'interêt que Calvin prenait

Il fut recu triomphalement à Lyon le 23 Septembre 1548 où sa cour l'attendait. Il y demeura pleusieurs jours. On sait que c'est vers cette époque que Rob. Estienne perdit l'espoir d'être secouru par le roi. Cette date s'accorde bien avec celle de l'autorization que lui donna le conseil de Berne de se fixer à Lausanne. On croirait qu'Estienne ait passé de Lyon en Suisse avant de retourner à Paris.

[1] v. Lettres de remission, etc.

[2] Ibid.

[3] v. Johannis Calvani Opera, XIII, 425, Calvinus Bullingero.

[4] Ibid XIII, 430-431, Viretus Bullingero.

[5] Ibid XIII, 441, Bullingerus Calvino.

[6] Ibid XIII, 455, Farellus Calvino. D'après les dates de ces quatre lettres il paraîtrait qu'Estienne ait fait un court séjour à Lausanne avant d'aller à Zurich, où il allait chercher un maître pour ses fils. Un mois s'écoula entre son passage par Zurich et son arrivée à Neuchatel.

[7] v. Les lettres citées ci-dessus.

alors dans l'émigration d'Estienne. S'étaient-ils connus à Paris avant le départ de Calvin en 1534? C'est possible, même probable, mais on ne connait aucun document qui le prouve. Entretenaient-ils des relations après la fuite de Calvin de Paris? Il existe une lettre de 1540 généralement attribuée à Estienne.[1] On a cru qu'elle était adressée à Calvin, mais c'est très douteux. Le sujet sur lequel la lettre roule pourrait bien avoir été l'occasion d'une correspondance entre les deux hommes. Même en admettant que cette épître fut adressé à Calvin c'est trop peu de chose pour démontrer que les deux hommes aient échangé une correspondance régulière. Dans les lettres de Calvin et des autres réformateurs suisses avant 1550 il est souvent fait mention des publications d'Estienne, surtout de ses Bibles.[2] Mais dans aucune lettre publiée jusqu'ici on ne trouve des preuves absolues que Calvin lui ait conseillé d'abandonner sa patrie pour s'établir à l'étranger. Ainsi malgré le fait qu'un homme qui était en relations avec Calvin, un émissaire peut-être, a passé plusieurs mois chez Estienne à Paris en 1548,[3] il faut arriver jusqu'en 1549 à la lettre de Calvin à Bullinger[4] pour trouver un document qui prouve que Calvin s'interessait au sort du malheureux imprimeur, et même alors rien n'indique qu'il essayât de l'attirer hors de la France. Cependant un cri de joie lui échappe lorsque l'année suivante Robert Estienne arrive à Genève pour s'y fixer. "*Robertus Stephanus nunc totus est noster*" écrit-il à Farel le 10 novembre 1550.[5] Cette lettre fixe le jour à peu près de l'arrivée de Robert, et s'accorde avec la date donnée par Charles Estienne dans sa pétition au roi.[6]

On peut donc placer l'arrivée de Robert Estienne à Genève vers le 1er novembre 1550. Il y a lieu de croire qu'il n'avait pas

[1] v. Johannis Calvini Opera XI, 18. Herminjard (Correspondance des Réformateurs VI. 179) est convaincu que cette lettre est de Robert Estienne, mais ne croit pas qu'elle fût adressée à Calvin.

[2] v. Jo. Calvini Opera XI, 392, 518, XII, 84, 231, 451.

[3] Ibid XIII, 112.

[4] Ibid XIII, 415 (le 17 Octobre, 1549).

[5] Ibid XIII, 657 . . . Robertus Stephanus nunc totus est noster.

Brevi audiemus quanta Lutetiae tonitrua excitaverit ejus discessus.
Certe umbratiles philosophi prorsus insanient . . . .

[6] v. Renouard—*Annales* 320.

encore choisi définitivement une nouvelle patrie. Il existait dans sa famille des circonstances dont il devait tenir compte avant de s'établir. Son mariage avec Marguerite Duchemin n'avait pas été légalisé. Elle avait quitté Paris avant Estienne pour conduire deux enfants d'Estienne à Lausanne et elle demeurait toujours avec eux dans cette ville.[1] Il existait dans cette union quelque chose d'irrégulier et Estienne n'était pas assuré que le gouvernement austère de Genève la régulariserait. Avant de s'établir donc, il lui fut nécessaire de sonder la magistrature sur ce point. Peu de jours après son arrivée il présenta au conseil une pétition à cet effet, et le 11 novembre on lui donna une réponse favorable.[2] Ce fut alors seulement qu'il fit venir sa famille de Lausanne. Le 14 décembre 1550 son mariage fut "confirmé"[3] et le foyer de la famille fixé d'une façon définitive à Genève. Les incidents relatifs à la fuite de Rob. Estienne de Paris et à son établissement à Genève sont connus depuis longtémps, mais ils n'ont jamais été analysés avec le soin qu'ils méritent. Nous insistons sur les détails de cette émigration et les rapports entre Estienne et Calvin, pour démontrer qu'il y a toutes les raisons possibles de croire que Robert Estienne n'était pas fixé sur le lieu de sa future résidence lorsqu'il quitta Paris au mois d'octobre ou de novembre 1550, et que Calvin ne fut en rien responsable de sa fuite quoiqu'après l'arrivée du fugitif à Genève il applanît toutes les difficultés pour son établissement dans cette ville.

Il serait inutile de reprendre ici la question des caractères grecs: qu'on a accusé Estienne d'avoir dérobés à l'imprimerie royale et emportés à Genève. Le sujet à été discuté tant de fois et avec une telle compétence qu'il ne reste rien de nouveau à présenter.[4] Il suffit donc de dire que depuis le savant traité de M. Crapelet,

[1] v. Lettres de Remission, etc. Renouard—Annales, 320.

[2] Registre du Conseil, fol. 125. "Du mariage de Robert Estienne: pour ce que ja souvent lon a aoy parler de la bonne fame et renommee de R. Estienne imprimeur de Parys: est arreste quand il viendra supplier il sera aoys et sera gratiffie. (Cité d'après Bonnet-Jo. Calvini Opera XXI, 470.)

[3] v. Bonnet—Jo. Calvini Opera XIV, 93.

[4] v. Renouard—Annales, 329 sqq. Didot—Observ. litt. et typog. sur R. et H. Estienne, et Les Estienne dans la *Nouvelle biographie générale*, passim. Crapelet—*Robert Estienne*, etc.

toute accusation de malhonnêté contre Robert Estienne dans cette affaire ne mérite pas la moindre considération.[1]

Etabli à Genève Estienne ne perdit pas de temps pour réunir les fonds d'une nouvelle imprimerie, et dès 1551 il recommença ses publications.[2] Cependant dans son nouvel établissement il s'écarta sensiblement de la voie qu'il avait suivie à Paris: plus d'éditions des classiques latins qui avaient été son premier titre de gloire: plus de livres de classes qu'il avait fait paraître en si grand nombre dans les premières années de sa carrière. Ces deux branches de l'imprimerie furent continuées à Paris sous la direction de Charles Estienne[3] et plus tard dans la maison de Robert II, fils de Robert Ier; mais les éditions des classiques furent moins fréquentes que dans les années 1526 à 1550. A Genève Estienne s'adonna presque exclusivement à l'impression des Ecritures Saintes et des livres de Théologie protestante.[4] Ce ne fut que dans les dernières années de sa vie qu'il reprit ses études lexicographiques: une nouvelle édition "*corrigée et augmentée*" de ses petits dictionnaires[5] et le *Traicté de la Grammaire françoise*[6] sont les derniers ouvrages de cet esprit infatigable qui parmi tant d'autres occupations a le premier posé la base solide de la lexicographie latine, et a fondé la lexicographie française.

La vie de Robert Estienne à Genève ne fut pas d'une tranquillité absolue. Fatigué par vingt ans de pérsécution, le refugié espérait trouver dans son nouveau foyer le repos auquel il avait en vain aspiré à Paris. Mais son espérance fut décue: il fut tour à tour tracassé par sa famille, par ses affaires et par l'état.

Dans la reconstitution du foyer Estienne rencontra des difficultés auxquelles il ne s'attendait pas. Peu de temps après l'établissement à Genève, son fils, Robert, quitta la ville et retourna à Paris

[1] v. Clément—Henri Estienne et son oeuvre française.

[2] v. Renouard—Annales.

[3] v. Renouard—Annales, 102 sqq.

[4] Ibid 78 à 90. Il faut excepter l'édition du dictionnaire de Calepinus commencée en 1553 et publiée en 1554. Il sera question de cette édition dans le chapitre sur le *Thesaurus*.

[5] 1557.

[6] 1557, réimprimé en 1558. La grammaire d'Estienne n'a rien d'original, ayant été faite comme l'auteur dit franchement dans sa préface sur les traités de Dubois et de Meigret: mais en évitant les provincialismes de l'un et les innovations révolutionnaires de l'autre, il réussit à faire un livre de classe qui fut alors très utile.

sans en avertir le père.[1] Un autre fils, Charles voulait en faire autant, mais il fut contraint par les circonstances à abandonner momentanément son projet.[2] Plus tard il quitta le toit paternel et rejoignit son frère en France. Ces deux fils retournèrent au Catholicisme au grand désespoir de leur père qui n'hésita pas à les deshériter.[3]

Les Lettres de remission feraient croire que le fils aîné, Henri, fût amené à Genève contre son gré, et qu'il trouvât bientôt moyen de s'en échapper pour aller à Venise dans la célèbre maison des Aldes. Mais les *Lettres de remission* renchérissent[4] sur la violence que le père avait faite à ses enfants, et l'on est en droit de douter que Henri se soit brouillé à cette époque avec son père. Il est même possible que Robert ait conduit lui-même son fils à Venise pour lui faire faire un apprentissage dans la fameuse imprimerie aldine. On sait que Robert Estienne fit un voyage en Italie en passant par Venise et il est probable qu'il fut accompagné par Henri, mais il est impossible d'en fixer la date.[5]

Si l'on admet d'après les *Lettres de remission* que Henri Estienne s'est brouillé avec son père, la mésintelligence ne dura pas longtemps puisque Henri fut bientôt de retour à Genève, s'établit imprimeur dans cette ville, se maria dans la maison paternelle et s'associa dans l'imprimerie de son père, "faisant tout debvoir d'ung bon filz, le supportant en ses peines et labeurs," etc.[6]

Estienne n'éprouva pas moins de tracas dans ses affaires que dans sa vie privée. Deux fois pendant les neuf ans qu'il passa à Genève, il eut des différends avec d'autres imprimeurs de la ville, et une fois il faillit être poursuivi par la Censure qui n'était pas moins rigoureuse dans la République théocratique qu'à Paris. Elle s'exerçait seulement sur des matières différentes.

[1] v. *Lettres de remission*, réimprimées par Renouard dans les *Annales*. 319 et suiv.

[2] Ibid.

[3] v. Testament de Rob. Estienne, reproduit par Renouard dans les Annales, 579 et suiv.

[4] C'est aussi l'avis de Renouard. v. *Annales*, 318.

[5] Henri Estienne dans l'épitre *de suae typographiae Statu*, p. 15–16, raconte un incident qui arriva à son père lors de son passage à Venise. Renouard croit que ce voyage eut lieu en 1548, mais il n'avance aucune preuve de son opinion. Il serait tout aussi vraisemblable de le placer après l'émigration.

[6] v. Testament de Robert Estienne.

En 1552 les libraires de Genève portèrent plainte contre Estienne parce qu'il avait demandé la permission d'imprimer les concordances des Saintes Ecritures. Le conseil fut appelé à se prononcer sur le différend, et s'en occupa dès cette année même.[1] Soit que l'affaire ait traîné en longneur, soit qu'il y ait eu des retards dans l'impression de l'ouvrage, il ne parut qu'en 1555.[2]

En 1558 Estienne intenta un procès à Nicolas Barbier, imprimeur de Genève, parce que ce dernier avait entrepris une édition du Nouveau Testament en grec, avec une traduction en latin faite par T. de Bèze. Ce livre avait paru chez Estienne 1556–1557, et "attendu les grans frais qu'il avait supportés" il réclama la prohibition de l'édition de Barbier. Le conseil se rendit à la demande d'Estienne, se prononça contre Barbier, et fit cesser l'impression.[3] Mais Estienne n'eut pas le même succès dans ses efforts pour en empêcher la publication à Zurich.[4] Cette même année Barbier et son associé malgré le jugement de l'année précédente firent faire à Bâle une autre contrefaçon. Ainsi quoique Robert Estienne eût gain de cause devant la juridiction de son pays, ses rivaux réussirent à lui porter tort dans ses intérêts par des mesures déloyales.

En 1557 Estienne publia sans licence les *Commentaires* de Calvin sur les psaumes. Il semble avoir agi de bonne foi puisqu'il présenta au Conseil le livre aussitôt que l'impression fut achevée.[5] Mais il avait enfreint les ordonnances rigoureuses de la censure. Le Conseil fit arrêter la vente du livre, envoya prendre l'avis de Calvin, et l'affaire ne fut pas finie sans qu'Estienne reçût du Conseil un avertissement formel "d'imprimer non sans licence pour observer l'ordre."[6]

Quand la ville de Genève accorda à Robert Estienne son hospitalité et le droit d'asile elle ne lui conféra pas de droits

[1] v. Registre du Conseil—Extraits imprimés dans Bonnet-Calvini Opera XXI. 628.

[2] v. Renouard—Annales 86.

[3] v. Registre du conseil—(Bonnet-Calvini Opera XXI 666, 697).

[4] Ibid. XXI 696. note, et 699. Elle parut en 1559.

[5] Ibid. XXI 696 note.

[6] Ibid. XXI 670, 671.

civils. Ce ne fut qu'en 1556 qu'il fut admis au nombre des bourgeois de cette ville.[1] Il ne devait pas jouir longtemps des privilèges de cette situation. Moins de trois années après il fut atteint d'une fièvre maligne qui l'emporta—le 7 septembre 1559.[2]

Voilà ce que nous connaissons de la vie de Robert Estienne par ses oeuvres, par les témoignages de ses contemporains, et par les documents historiques connus. Nous avons essayé de ne donner que les faits établis par des pièces justificatives et des conclusions qui s'imposent après un examen de ses oeuvres et de ses publications. Dans une étude sur Robert Estienne on se trouve en face d'une existence si complexe qu'il est difficile de peindre le caractère de l'homme d'une manière satisfaisante. Tantôt il faut le considérer comme un érudit tantôt comme un simple imprimeur, d'autres fois comme un prosélyte à l'enthousiasme forcément contraint qui continue dans le chemin qu'il s'était tracé avec une persévérance qui ne se lasse jamais. C'est en effet la persévérance qui domine dans son caractère et qui se réflète dans la gravure de Léonard Gaultier, le portrait le plus ancien qu'on possède de Robert Estienne.[3] On remarque dans cette figure allongée, au front large et au regard perçant une gravité et une énergie qui ont soutenu l'érudit dans ses oeuvres de longue haleine, et qui ont encouragé le prosélyte dans la résistance sourde qu'il opposa pendant deux décades aux attaques de ses ennemis. Outre ces qualités, l'étude de sa vie et de ses oeuvres, et la lecture de ses préfaces laissent voir dans le polémiste une dignité, dans l'érudit une modestie et dans l'imprimeur une honnêteté qui n'étaient pas ordinaires au seizième siècle.

[1] Au mois de décembre. V. extrait du Reg. du Consistoire dans l'oeuvre de Bonnet XXI, 657.

[2] Ce ne sont pas des temoignages de la date de sa mort qui manquent. On en trouve dans les correspondances du temps, v. Bonnet-Calvini Opera XVII. 628, 638. Aussi dans les Icones de T. Bèze—qui le fait agé de 56 ans. cf. note p. 8 où nous faisons observer la contradiction entre les données de Bèze et celles de Henri Estienne.

[3] Renouard reproduit cette gravure p. 24.

DEUXIÈME PARTIE.

L'OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE DE ROBERT ESTIENNE.

SES DICTIONNAIRES LATINS, LATIN-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-LATINS.

CHAPITRE I.

La Lexicographie Latine avant R. Estienne.

Avant de considérer les travaux lexicographiques de Robert Estienne, et les réformes qu'il a opérées dans les dictionnaires, il convient de résumer ce qui avait été accompli jusqu'alors dans la lexicographie latine, les mérites et les défauts des dictionnaires du temps et les idées qui y régnaient. Une étude approfondie du sujet demanderait une histoire suivie de la lexicographie latine au moyen âge, et une connaissance des nombreux lexiques qui n'existent qu'en manuscrit, mais en ce qui concerne Robert Estienne on peut très bien omettre une grande partie de cette histoire et tous les dictionnaires qui n'ont pas été imprimés. Estienne connaissait les grammairiens et les commentateurs latins depuis l'âge d'Auguste, et même avant, jusqu'à son siècle.[1] Comme on verra plus tard il les a mis à profit dans la compilation de ses oeuvres lexicographiques. Mais Estienne semble avoir été tout à fait ignorant[2] des lexiques en manuscrit faits au moyen âge avant l'invention de l'imprimerie. Il a profité des lexiques latins parus entre 1460 et 1530, mais il ignore l'histoire de la lexicographie avant cette époque. Son Thesaurus malgré

[1] v. Préface du *Thesaurus.*

[2] cf. Hollings—*De praecipuis lexicis Latinis eorumque auctoribus,* dans l'édition londonienne du *Thesaurus* de Rob. Estienne, 1734.

sa valeur n'était pas une oeuvre transcendante ce n'était qu'un pas de plus fait dans le développement pour ainsi dire normal de la science lexicographique comme elle est exemplifiée dans les premiers dictionnaires imprimés.

Au 14e et au 15e siècles on sentait vivement le besoin de dictionnaires: les nombreux essais de ce genre, dont la plupart n'ont jamais été imprimés, en sont la preuve certaine.[1] Aussi l'imprimerie se mit-elle de bonne heure à satisfaire un besoin que sentaient les érudits, aussi bien que les étudiants.

Depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'au travail d'Estienne la lexicographie latine passa par trois phases. Le premier dictionnaire publié fut le *Catholicon* en 1460. L'oeuvre était déjà vieille de deux siècles lors de sa première impression, ayant été achevée en 1286 par le dominicain, Giovanni de Balbi, dit de Gênes (Johannes Januensis).[2] C'était le meilleur lexique connu au 15e siècle, et l'imprimerie naissante s'en empara immédiatement tant était grande la demande pour un tel ouvrage. *Le Catholicon* appartient au type des dictionnaires dits encyclopédiques, type qui reparaît fréquemment dans les annales de la lexicographie. Aussi ne tarda-t-on pas à en faire des abrégés.[3] Quant à la pureté du vocabulaire et à l'exactitude des explications le *Catholicon* laisse beaucoup à désirer. L'édition originale comprend de 800 à 900 pages dont la cinquième partie est consacrée à des traités sur la grammaire, l'orthographe et la ponctuation. Le dictionnaire proprement dit est néamoins un ouvrage assez considérable: il regorge de mots barbares tandis qu'il montre des lacunes sérieuses quant au vocabulaire du latin classique.[4] L'auteur s'est servi des compilations antérieures, surtout de celle de Papias:[5] il a étudié les grammairiens et les commentateurs, il les cité souvent: et s'appuie surtout sur la traduction latine de la Bible. On comprend donc que l'ouvrage est très défectueux, en dépit de son volume. Il

[1] cf. Littré dans l'Hist. Litt. de la France, XXII, 13 et suiv. pour une enumération partiel le des manuscrits lexicographiques à la Bibliothèque Nationale.

[2] L'auteur donne lui-même ces renseignements à la fin de son ouvrage.

[3] Vocabularius breviloquus, 1476. (Souvent réimprime.)

[4] v. appendice 3.

[5] cf. Littré dans Hist. Litt. de la France, XXII, 13 et suiv.

manque de base solide : savoir le vocabulaire classique appuyé par des citations des auteurs de la bonne latinité. Cependant le *Catholicon* fut la base de tous les dictionnaires imprimés au 15e siècle. Sa vogue fut telle qu'il fut même réimprimé plusieurs fois, et on en fit pendant le premier quart du 16e siècle des abrégés dans lesquels les longs articles encyclopédiques sont omis, mais dans lesquels le vocabulaire devient de plus en plus barbare.[1]

L'ouvrage de Niccolas Perotti, *Cornucopiae sive linguae latinae commentarii*, achevé avant 1480 et publié quelques années plus tard,[2] quoiqu'il ne soit pas un lexique dans la forme, en est un cependant en réalité, et représente la seconde phase du dictionnaire latin imprimé. Perotti n'essaie pas de commenter tout le vocabulaire ; il fait un choix, puis il étudie soigneusement les mots choisis dans le but de déterminer leur signification et leur usage classique. Ce désir d'épurer la langue latine ne se sent pas dans les lexiques du moyen âge, et marque le commencement de l'époque critique. L'usage des *Commentarii* de Perotti est facilité par un appendice dans lequel les mots commentés se trouvent arrangés en ordre alphabétique avec des renvois à la page où ils sont traités.[3]

A partir de 1502 le *Catholicon* fut rapidement remplacé dans l'usage scolaire par le *Dictionarium* d'Ambrogio da Calepio, un augustinien de Bergame. Cet ouvrage, qui représente un autre progrès dans la science lexicographique et qui apparut à Reggio dans l'Italie septentrionale en 1502, se recommenda aussitôt à la faveur du monde scolaire, et fut réimprimé mainte fois au courant du 16e siècle. Le *Dictionarium* de Calepinus ne semble pas devoir beaucoup à l'ouvrage de Perotti. Il contient néanmoins les éléments des mêmes réformes qu'on trouve dans le *Cornucopiae*. Le vocabulaire en est moins baroque que celui du *Catholicon* :[4] les citations sont plus nombreuses et tirées plus fréquemment des

[1] v. appendice 3.

[2] 1489. C'est une oeuvre posthume. Perotti mourut en 1480.

[3] Ce genre d'ouvrages lexicographiques a trouvé des continuateurs. L'oeuvre la plus remarquable du genre au XVIe siècle est peut-être les *Commentarii linguae latinae* de Dolet, 1536.

[4] v. Appendice 3.

auteurs classiques. Il semble cependant que Calepinus ne les ait pas puisées directement dans les auteurs, mais citées d'après les grammairiens et les commentateurs.[1] Ce système diminue la valeur scientifique de l'oeuvre, bien qu'une plus grande pureté dans le vocabulaire, le nombre des citations et l'absence des articles encyclopédiques aient donné au *Dictionarium* une vogue bien méritée.[2] Lorsque Robert Estienne entra dans la carrière lexicographique il trouva donc certaines notions de la science clairement énoncées. Les ouvrages de Perotti et de Calepinus, par ce qu'ils n'étaient pas autant que par ce qu'ils étaient, avaient indiqué la voie que le dictionnaire de l'avenir devait suivre. Après un demi-siècle de tâtonnements quelques idées directrices se dégagèrent assez nettement, savoir : premièrement, un dictionnaire et une encyclopédie sont deux ouvrages distincts : deuxièmement, le vocabulaire d'un lexique latin ne devrait pas se baser sur l'usage contemporain, ni sur les écrits du moyen âge : troisièmement, les significations et les usages grammaticaux devraient être appuyés par des autorités reconnues, soit des grammairiens, soit des auteurs classiques. Il resta cependant à Estienne à convertir ces notions en principes scientifiques, et à les mettre en pratique.

[1] cf. Griechische und Lateinische Sprachwissenschaft II, 612.

[2] cf. Brunet, Article Calepinus.

On peut estimer à cent les éditions du *Dictionarium* de Calepinus au courant du 16e siècle. Malheureusement la manie des imprimeurs de "corriger et augmenter" tout ouvrage de ce genre finit par dénaturer le "Calepin." Les corrections furent d'un nombre minine, tandis que les augmentations introduisirent des vocables barbares et des inexactitudes lamentables. Ceci fit dire à Robert Estienne dans la préface de son *Thesaurus* que ces soi-disant "correcteurs sont plutôt des corrupteurs" des ouvrages qu'ils revisent. Le "Calepin" devint dans le temps la base des dictionnaires polyglottes, et même après avoir été écarté comme dictionnaire latin, il continua de vivre sous cette forme. Il fut revisé, augmenté et réimprimé dans presque tous les centres de l'imprimerie en Europe. La dernière édition que nous trouvons notée est de Padoue en 1772 : elle est en deux volumes in-fol, et donne les significations en sept langues.

La vogue du "*Calepin*" au seizième siècle ne fut pas beaucoup diminuée par l'oeuvre supérieure de Robert Estienne. Les imprimeurs se servirent du *Thesaurus* pour reviser et augmenter le dictionnaire de Calepinus. Enfin pour mettre fin à cette concurrence désastreuse Estienne donna lui-même en 1554 une édition du *Calepin* corrigée d'après ses propres lexiques. (cf. Renouard-Annales p. 84, qui réimprime presque entièrement la préface de l'édition.)

CHAPITRE II.

La Publication du Thesaurus.

Dans la préface d'une édition "revue et corrigée" du dictionnaire de Calepinus que Robert Estienne donna en 1553, il dit que, même jeune, lorsqu'il était encore étudiant, il avait remarqué de quelle utilité serait un lexique de la bonne latinité qui serait en même temps complet et exact.[1] Cependant la conception du *Thesaurus linguae latinae* ne date certainement pas de si loin. Il est possible qu'il ait senti le besoin d'un bon lexique lorsqu'il était encore écolier, mais ce ne fut qu'après son installation comme imprimeur qu'il fit ses premiers essais lexicographiques. Le caractère et la date de ces essais sont bien établis par son propre témoignage.[2]

Vers 1527 ou 1528 on vint le prier de donner une nouvelle édition du dictionnaire de Calepinus,[3] le meilleur lexique du temps, mais qui, outre des fautes et des lacunes de l'oeuvre originale, avait été gravement altéré dans les réimpressions successives par lesquelles l'ouvrage avait déjà passé.

Estienne entreprit la revision, preuve qu'il ne projetait pas alors, au moins sérieusement, un ouvrage original. Mais tous ses efforts furent inutiles. Après avoir essayé plusieurs fois cette tâche ingrate, il reconnut qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de donner une édition satisfaisante de l'oeuvre de Calepinus, et il y renonça. Même alors il hésita à commencer lui-même un lexique original, estimant qu'il y avait des savants qui avaient plus de loisir que lui, et qui étaient plus propres à cette entreprise ambitieuse, et que c'était à eux que le travail incombait. Lui se

[1] Quum nos adhuc scholastici essemus, videremusque quantopere opus esset Dictionariis integris atque emendatis, in quibus e positis prope omnibus vocabularum, aut maxime quidem partis reperiri posset.

[2] v. Préface du Thesaurus (1531).

[3] Ibid. Triennium est, aut eo amplius, cum a me complures efflagitabat, ut Calepini dictionarium juxta posteriore ipsius authoris recognitione, suae integritatati restituere, etc.

tenait prêt à se charger de la partie typographique et commerciale de l'oeuvre. En habile homme d'affaires qu'il était, Estienne reconnut que l'entreprise serait bonne, et il offrit même d'avancer de l'argent aux savants s'ils voulaient bien entreprendre le travail. Mais toutes ses offres furent dédaignées, et ce fut alors seulement qu'il se décida à faire lui-même un dictionnaire.[1]

Des circonstances qui ont amené Robert Estienne à entreprendre la rédaction d'un grand dictionnaire de la langue latine nous n'avons d'autres témoignages que ceux qu'on trouve dans ses préfaces. On se demande si l'on devrait se fier entièrement au récit qu'il donne de ses tâtonnements et de sa résolution définitive. Il est facile aux latinistes d'aujourd'hui de montrer des lacunes et des inexactitudes dans l'oeuvre de Calepinus, mais peut-on supposer qu'elles aient été aussi éclatantes aux yeux d'Estienne qu'il essaie de le faire croire? Doit-on considérer une partie de ce récit comme l'habile réclame d'un éditeur? Nous sommes portés à croire que ce qu'il dit sur les origines du *Thesaurus* est au fond vrai.[2] D'abord il n'y a rien d'invraisemblable dans la narration, et il n'existe pas de témoignages contradictoires. Puis, quoiqu'il n'y ait pas de témoignages corroboratifs, il est à noter que dans la préface de son *Calepin*,[3] rédigée plus de vingt ans après celle du *Thesaurus*, Estienne raconte les mêmes circonstances sans cepen-

[1] v. Préface du Thesaurus. "At vero nihilominus instabant quotidie studiosi, assiduo clamore postulantes, ut exquisitius aliquod dictionarium ex optimis quibusque linguae latinae authoribus, et eorum commentariis atque interpretibus, aut colligendum curarem: aut ego ipse meo labore colligerem. Quorum votis ut aliqua ex parte satisfacerem, et pro virile parte rem juvarem litterariam, egi saepius cum aliis atque aliis doctissimis hominibus, ut eam susciperent provinciam: eos omni modo solicitari: praemiis etiam non mediocribus ad id faciendum invitavi, Caeterum, cum omnes hoc negotium detractarent, partim laborem reformidantes, et rei fondus ac magnitudinem, partim suis studiis plus aequo addicti: haud diutius cunctandum ratus, me accinxi egomet ipse operi et jam inde, caeteris omnibus posthabitis nihil pene aliud agebam."

[2] Il faut cependant reconnaître qu'une revision du dictionnaire de Calepinus ne lui était pas impossible, (il en fait une plus tard) comme Estienne essaie de démontrer. Mais en 1528 il aurait été plus difficile de revoir le "Calepin" et d'en faire un dictionnaire tel que Robert Estienne rêvait que de compiler une oeuvre nouvelle. C'est donc dans ce sens qu'il faut interpréter le récit de la préface.

[3] v. p. 45, Note 3.

dant entrer dans les détails.[1] Enfin toutes les preuves intrinsèques attestent la véracité de son récit. Estienne allait contre les intérêts de son imprimerie en préférant une oeuvre nouvelle à la revision d'une autre qui jouissait déjà d'une grande réputation. Il aurait pu donner une édition du *Calepin*. L'ouvrage était dans le domaine public, et selon les moeurs typographiques de l'époque il avait le droit de le réimprimer sous la forme qu'il voulait; c'est-à-dire, entier, abrégé, augmenté ou revisé. En réimprimant un ouvrage si justement célèbre et d'un usage presque universel l'éditeur était assuré d'avance d'une vente considérable et rémunératrice. Comme imprimeur, Estienne avait donc tout intérêt à faire une revision du *Calepin* puisque les frais eussent été moindres que pour un ouvrage nouveau, et le succès plus certain. On ne peut pas objecter qu'Estienne ait rejeté le *Calepin* pour avoir l'honneur de donner un ouvrage original. Il ne semble avoir jamais eu l'ambition d'être auteur. Même dans les oeuvres qui portent son nom et qui sont le plus à lui, comme par exemple son dictionnaire français-latin, il s'efface modestement et attribue en grande partie l'honneur de la rédaction à ses savants amis.[2] On

[1] . . . . Quum nos adhuc scholastici essemus, videremusque quantopere opus esset Dictionariis integris atque emendatis, in quibus expositis prope omnium vocabulorum, aut maximae quidem partis reperiri posset, instituimus instaurare, atque emendare dictionarium Calepini. Quumque videremus illud non sufficere ad eam vocum, dictionumque explicationem, quam cognitio linguae latinae requirebat, coepimus aliud novum edere, quod Thesaurum linguae Latinae appelavimus. Ad quod absolvendum perficiendumque permultos libros legimus, in primis eorum qui suis commentariis Latinos autores explicarunt, ex quibus etiam Calepinus dictionarium suum sumpserat; atque haec quidem omnia maximis cum laboribus, et sudoribus algoribusque fecimus. Ex eo autem tempore quum ea vocabulorum instituta explicatio animo judicioque nostro nondum satisfaceret, quumque cogitaremus aliquid adhuc efficere et melius et certius: dedimus operam ut meliores autores, magisque approbati (ut Cicero, caeterique ejusdem et puritatis et authoritatis) diligenter legerentur. Quo in genere maximos sane indices confecimus, quibus studiosi nullo labore et molestia facile deduci possent ad ea invenienda quae in Dictionariis corrupta erant: propterae quod locus nude omnia erant sumpta, ignorabatur. Ejus vero susceptae diligentiae in legendis, observandisque optimis autoribus ea etiam causa fuit, quod Thesarum nostrum augere ac locupletare volebamus, cum copia verborum et nominum singulorum aliorumque simplicium dictionum: tum vero varietate eorum formarum, quae a Cicerone Sententiae appellantur. . . . .

[2] v. Les préfaces de tous ses dictionnaires.

aurait donc tort de conclure que l'ambition littéraire l'ait engagé dans une voie qui était surement contraire à ses intérêts. Il était à peine établi qu'il commença la compilation de son grand dictionnaire.[1] Il ne serait pas raisonnable de croire qu'aux débuts de sa carrière il ait renoncé aux avantages qu'une réimpression du *Calepin* lui aurait apportés, et qu'il ait entrepris un travail aussi considérable et aussi couteux que le *Thesaurus* sans avoir senti l'insuffisance du dictionnaire d'alors, et sans s'être cru capable d'en faire un meilleur.

Une autre preuve de l'exactitude de son récit c'est qu'Estienne indique nettement en quoi il trouve l'oeuvre de Calepinus insuffisante, et dans son propre ouvrage il s'applique à combler ces lacunes.[2] Sans anticiper sur la description des améliorations qu'il opère dans la lexicographie, on peut remarquer que les réformes du vocabulaire, des interprétations et des renvois prouvent effectivement que le récit des circonstances qui ont poussé Estienne dans la carrière lexicographique n'est pas la vaine réclame d'un éditeur mais une page de l'autobiographie d'un savant qui juge sainement la science de son temps et qui, quoique modeste, est fier d'aider de toutes ses forces au mouvement de la renaissance littéraire.[3] Le *Thesaurus* parut vers la fin de 1531 [4] avec privi-

[1] v. p. 15.

[2] cf. Thesaurus de 1531, préface.

[3] cf. *Dict. françois-latin de 1539*, préface (Réimprimée dans notre Appendice 1.)

[4] A la fin de l'ouvrage on lit "Excudebat Rob. Stephanus in sua officina, Ann. M. D. XXXI, IIII Cal. Octob." Renouard dit (Annales des Estienne, p. 37) qu'il n'avait vu que des exemplaires portant à la fin la date de 1532, et tout en admettant la possibilité d'une édition de 1531, il inscrit le Thesaurus dans la liste des publications de 1532. Nous n'avons pas récontré d'exemplaires de 1532. Les trois que nous avons consultés portent tous, à la dernière page, l'inscription donnée ci-dessus. Le temoignage de Renouard est curieux et semble indiquer une réimpression de l'ouvrage en 1532, ce qui n'est guère probable. En tout cas, on ne peut douter que l'edition de 1531 ait paru ; outre l'inscription déjà mentionnée, la préface qui est censée être écrite après l'achèvement de l'oeuvre et qui est des plus circonstanciées, porte la même date—IIII Cal. Octob.—De plus, dans la préface, l'auteur fait mention d'une sorte de seconde préface—"Hujus operis praecipua haec sunt commoda"—qui se trouve à la suite de la première, et dans laquelle il est fait mention des *errata*. Cela démontre clairement que la préface datée IIII Cal. Octob. a été écrite apres l'achèvement du dictionnaire.

La date du privilège est aussi présentée comme objection à une première edition de 1532 tandis qu'elle s'accorde parfaitement avec les détails donnés dans la préface, et avec la date de 1531.

lège du roi, donné le 22 mars 1530, qui "octroyait" à Estienne pour une période de six ans à compter de cette date le monopole de sa publication. L'ouvrage n'avait pas été fait à la hâte. Sans être à même de préciser exactement la durée du temps que l'auteur a consacré à son travail, nous pouvons établir qu'il n'y a pas mis plus de quatre ans et pas moins de trois. Ses efforts pour reviser le Calepin datent de la première moitié de l'année 1528.[1] Ce ne fut qu'après avoir essayé en vain la revision, et après avoir sollicité ses savants amis d'entreprendre la compilation d'un dictionnaire que Robert Estienne se mit lui-même à l'oeuvre.[2] Cependant deux ans environ avant la publication du *Thesaurus* il avait arrêté le plan de son ouvrage et accumulé une partie considérable des matériaux qu'il communiqua aux érudits en leur demandant leur avis sur l'utilité de son oeuvre.[3] Les savants l'encouragèrent dans son entreprise. Ce fut alors probablement qu'il sollicita et obtint le privilège du roi.[4] Les dates s'accordent parfaitement: "environ deux ans" avant la publication.[5]

A en juger par une phrase du privilège, la pétition d'Estienne doit avoir été des plus circonstanciées. Il semble y avoir indiqué non seulement le plan et l'étendue de l'ouvrage qu'il projetait mais

[1] v. Préface du *Thesaurus* datée Oct. 1531. "Triennium est, aut eo amplius, cum a me complures efflagitabant, ut Calepini dictionarium . . . . restiturem."

[2] Il est probable qu'il a utilisé dans le *Thesaurus* les matériaux qu'il avait préparés pour cette revision, mais en tout cas on ne peut pas faire remonter ses recherches lexicographiques au-delà du commencement de l'année 1528.

[3] v. Préface du Thesaurus, "Ejus autem incoepti operis cum jam duos aut treis—(sic!)—ut appellant—quateriones paratos haberem: placuit mihi rem ipsam communicare cum viris eruditis." . . . . Ils l'engagèrent vivement à persévérer dans son travail. . . . . "Sic igitur confirmatus, annos circiter duos in hoc opere dies noctesque desudavi.

[4] Les notions sur la propriété littéraire étant singulièrement vagues au seizième siècle. Les éditeurs imprimaient ce qui promettait une vente facile sans demander aucune autorisation à l'auteur. Estienne avait une haute idée de la valeur de son *Thesaurus*, et craignait à juste titre les contrefaçons. Il travaillait dans une sorte de demi-publicité surtout après avoir montré son plan et ses travaux préliminaires aux érudits. C'est pourquoi il a sollicité de si bonne heure le privilège, quoique cette hâte ait diminué la durée de son monopole.

[5] Le privilège, qui est imprimé dans le *Thesaurus*, fut décerné le 22 mars, 1530. Dans son récit Estienne ne doit pas avoir diminué le laps de temps qui s'est écoulé entre la communication de son plan aux savants et la date de la publication.

aussi le temps qu'il avait déjà mis à sa préparation et les progrès qu'il avait faits.[1]

Quant à ce qu'on lit dans le privilège que, à cette date (mars 1530), les moules étaient déjà "dressés et faits," il ne faut pas s'y tromper. Cela n'indique nullement que la rédaction tout entière était terminée. Avec les petites presses de l'époque, l'impression était toujours une tâche longue et pénible. Pour imprimer un ouvrage aussi volumineux que le *Thesaurus*, il fallait des mois, même s'il ne cédait pas la place à d'autres ouvrages plus urgents. En effet pendant les années 1530 et 1531 les presses d'Estienne étaient très productives.[2] Il aura fallu imprimer le *Thesaurus* petit à petit en tenant compte des besoins des presses et des caractères, et la rédaction définitive fut aussi faite sans doute petit à petit à partir du mois de mars 1530.

Selon la pétition d'après laquelle le privilège fut rédigé Estienne avait travaillé deux ans au dictionnaire avant de demander le privilège, et selon la préface il y travailla environ deux ans après. Ces rapports s'accordent en général avec les circonstances de la publication de l'ouvrage autant que nous les connaissons. Il paraît donc certain qu'il commença ses études lexicographiques dans la première moitié de 1528. En y comprenant ses efforts pour la revision du *Calepin*, il mit à peu près quatre ans à la préparation de la première édition du *Thesaurus*.

Le plan du Thesaurus.

Si nous insistons sur les détails des origines et de la publication du Thesaurus, c'est parceque ces faits aident à comprendre la méthode de l'auteur et le plan de l'ouvrage. Sa modestie, sa patience, sa persévérance et son dévoûment à la cause des bonnes lettres se retrouvent dans tout son travail. Au début de ses

[1] v. Privilège. "Recue avons l'humble supplication de nostre bien ame Robert Estienne imprimeur libraire demourant à Paris, contenant que depuys deux ans en ca luy et autres de par luy, et à ses depens ont vacque a recueillir et rediger en bon ordre et forme de vocabulaire, la plupart des mots et manieres de parler de la langue latine et des meilleurs auteurs anciens, et gens savans, au bien prouffit et utilité de la chose publique, et pour iceluy imprimer a dresse et fait des mosles," etc., etc.

[2] Cf. Renouard—Annales. Pour ces deux années il enrégistre 25 publications.

études Estienne se proposa trois améliorations dans la science lexicographique; savoir, l'épuration du vocabulaire, la vérification des interprétations généralement reçues, et l'emploi plus étendu de citations classiques avec des renvois précis. Les pages des premiers dictionnaires imprimés foisonnent des barbarismes du moyen âge.[1] Le vocabulaire de l'âge d'Auguste se trouve presque étouffé par les dérivés et les créations des bas temps. En rétablissant le vocabulaire classique Estienne tâchait d'exclure tous les barbarismes du moyen âge.[2] Il n'a pas pensé à un système, tel qu'on l'emploie dans les lexiques modernes, qui distingue par un signe arbitraire les mots de la basse latinité; il supprime simplement tous ceux qui ne lui semblent pas assez bien *attestés*. Son procédé fut certainement le meilleur pour son temps, puisque la réforme la plus urgente de la lexicographie était l'épuration du vocabulaire et cette épuration était accomplie de la façon la plus efficace par l'expulsion de tous les vocables suspects.

Un examen rigoureux des interpretations latines s'imposait tout autant au lexicographe consciencieux que l'épuration du vocabulaire. Les premiers dictionnaires avaient été bâtis d'après les remarques des grammairiens, et les éditions successives n'avaient rien fait que grouper sous une seule rubrique toutes les interprétations relatives au mot sans s'occuper de leur exactitude, de l'autorité de l'auteur et de l'ensemble de la définition. C'était la méthode scolastique qui n'avait rien de scientifique. Estienne décida de revoir toutes les interprétations, d'étudier soigneusement les textes, et de faire un choix entre les interprètes.[3]

[1] v. Appendice 3. Le dictionnaire de Calepinus montre une avance sur le *Catholicon*, mais il laisse encore a désirer sous ce rapport.

[2] Cf. seconde préface du Thesaurus de 1531. "Hic insunt . . . . Latinae dictiones et peregrinae dumtaxat a Latinis authoribus, quotquot ex aliquo authore recepto probari a nobis potuerunt.

[3] cf. Préface du Thesaurus . . . . "Reputate enim . . . . quantus fuerit labor in excutiendis, ac toties voluendis et revoluendis tot immensis authorum volumnibus, tot commentariis, indicibus, praementis, annotationibus: non modo ut dictiones et varias loquendi formulas, earumque interpretationes undique in unum veluti corpos congererem: verum etiam ut integra, quoad liceret, reponerem significationum testimonia passim apud ipsos depravata et mutilata linguae Latinae interpretes."

cf. aussi la seconde préface. " . . . . et Latina quidem interpretatio ex optimis quibusque linguae Latinae interpretibus desumpta est."

Cette méthode était une méthode critique, quoique l'auteur acceptât implicitement l'autorité des meilleurs grammariens et basât son oeuvre sur leurs commentaires. Il restait cependant au lexicographe à voir si les interprétations s'accordaient et à vérifier le texte. Pour ce travail Estienne était des mieux préparés. Son étude critique du texte de l'Ecriture Sainte pour l'édition du Nouveau Testament[1] et plus tard pour l'édition complète de la Bible, qu'il venait de publier en 1528 au moment où il entreprit son dictionnaire, lui avaient donné une grande habitude de la critique textuelle. De plus il avait appliqué la même méthode aux éditions des classiques latins. Chaque année depuis son établissement il avait donné des textes classiques tantôt sans annotations, tantôt avec des commentaires des commentateurs.[2] En même temps qu'il faisait ses premières études lexicographiques il préparait une édition de Térence avec les commentaires de Donat.[3] Cette édition marque une étape importante des progrès d'Estienne dans la méthode scientifique et il est heureux qu'il l'ait franchie avant de commencer la rédaction définitive du *Thesaurus*. Trouvant le texte des comédies et celui des commentaires également corrompus, il les soumit à un examen rigoureux et fit en tout six mille corrections.[4] Ce qu'il fit pour le texte de Donat

[1] En 1523. v. ci-dessus, p. 6.

[2] v. Renouard—Annales, p. 25–30.

[3] Ibid., 29–30.

[4] cf. Praefatio. La préface de cette édition de Térence qui oeuvre la série Stephanienne des éditiones critiques des classiques latins montre si bien la méthode suivie par Robert Estienne dans ses oeuvres philologiques, surtout en ce qui concerne les émendations du texte, que nous la réproduisons toute entière.

"Robertus Stephanus lectori Salutem. En tibi, lector optime, Terentius ex nostra prodit officina cum Donati commentariis, in quibus emendandis nihil, quod quidem in nobis fuerit praetermisimus.

"In primis enim Terentii verba passim in commentario mutilata & confusa, ubique instaurata sunt : ab ipsaque interpretatione sic discreta, ut statim legentium oculis sese offerant.

"Deinde caetera omnia ita distinctionibus suis illustrata, ut nunc citra offendiculum & legi, & intelligi possunt : cum in vulgatio codicibus nihil non esset undique perturbatum.

"Praeterea non modo verba plurima, & expositiones, sed etiam integrae paginae, quae prius inversae, & suo loco motae fuerant, in sedes proprias revocatae sunt. Quarto loco dictiones innumerabilis passim corruptae, & quasi prodigialiter deformatae, naturali, quantum licuit, integritati sunt restitutae.

dans cette édition, il le fit aussi pour le texte de tous les commentateurs et de tous les grammairiens qu'il cite dans le *Thesaurus.*[1] Il comprit qu'il ne suffisait pas de baser la définition sur les interprétations des commentateurs, même des meilleurs, si le texte des interprétations n'était pas soigneusement revu. Il semble que l'édition de Térence que Robert Estienne publia au mois de juin 1529 ait exercé une influence plus que considérable sur sa méthode lexicographique. Nous avons déjà vu que le *Thesaurus* fut commencé en 1528. Il est probable que la préparation de l'édition

"Ad haec tum verba, tum sententiae maxima ex parte suppletae sunt, quae in locis innumeris desyderabantur.

"Postremo reposita sunt graeca prope omnia, pro quibus antehac excusi codices lacunis fere scatebant. Haec autem laboris pars operossima fuit: cum in vetusto exemplari manu scripto (quod nobis erat ex dono Jodoci Badii, optimi soceri nostri, deque optimis studiis in omni vita bene meriti) obscura tantum restarant vestigia graecarum literarum: quae, nisi ab homine perito, divinari non poterant. Quae omnia in favorem & subsidium studiosorum praestitit quidem noster, imo communis optimi cujusque amicus, graece ac latine doctissimus: qui hanc suscepit emendationem antiquo illo, quem dixi, potissimum fretus archetypo. Cujus fidem tametsi in plaerisque secutus est: in plurimis tamen est usus conjectura sua: caeterum non sine acerrimo quo in primis praeditus est, judicio.

"Praeter autem supra dictas nostrae hujus editionis commoditates, sententias authorum, quos Donatus citare solet, integras, paucis exceptis, reddidimus: cum in caeteris exemplis aut truncatae essent, aut earum dictiones vix singulis signatae literis extarent. In qua laboris parte saepe fuerunt evoluenda complura scriptorum opera: saepe interpellandus Petrus Rossetus poeta laureatus: ut Virgilianos versus, quos ad unguem tenet, nobis ad manum suggereret.

"His igitur et aliis in hoc opere exhaustis laboribus: Donati in Terentium non minus elegans, quam docta et arguta interpretatis nunc primum in lucem propemodum integra emittitur, quae ad hoc tempus adeo lacera et mutilata fuit, ut vix ab ipso authore, si forte revixesset, agnosci potuerit.

"Praetereo quod in ipso Terentio partim ex Donati commentariis, partim ex optimorum exemplarium collatione haud pauca fideliter correximus. In summa tale nunc prodit opus, ut veluti novum, nedum instauratum videri possit.

"Quod signis haec non credit, aut parvi putat nostrum hac in re laborem, atque diligentiam: obtestamur eum per deum immortalem, ut ne gravetur nostram editionem cum caeteris conferre. Hoc ubi diligenter effecerit: nos continuo judicet nihil rei litterariae contulisse: nisi supra sex milia insignium erratorum in nostris exemplis emendata deprehenderit. Caeterum nequis erret, hoc sciat: fieri non potuisse, quin in tanta corruptione nonnihil imperfectum remanserit. Nam siquis hic omnia requiret exactissima: huic Donatus ipse, qui hoc praestet, a mortuis excitandus erit. Sed jam desino te pluribus admonere de nostra diligentia. Vale candide lector: et nostris, amicorumque laboribus, dum licet, otiose fruere. Ex nostra officina libraria nono calendas Julias, 1529."

[1] v. Préface du Thesaurus.

de Térence date aussi de la même année et qu'elle à servi en quelque sorte de point de départ aux études du vocabulaire et de l'interprétation. "In primis itaque duos latinae linguae authores, et copia, et elegentia, et verborum proprietate praestantissimos, Plautum[1] ac Terentium diligenter evolui, atque perlegi: in quibus etiam minutissima quaeque adeo scrupulose annotavi, ut nullum fere verbum praetermiserim: quod ad Latine tum loquendum, tum scribendum, commodum esse existimare. Eas deinde annotationes, ut essent veluti sylva quaedam, et quasi materies futuri dictionarii protinus excribendus curavi, et cum omni diligentia in ordinem alphabeticum redigendas."[2]

La troisième amélioration qu'Estienne se proposait d'apporter à la lexicologie concernait les citations. Ce fut une réforme des plus importantes et qui correspond au but principal de l'auteur: faire un dictionnaire du latin classique dont chaque locution serait appuyée par des citations des auteurs classiques.[3] Le *Catholicon* contient peu de citations, et la plupart de celles qui s'y trouvent sont tirées des auteurs de second rang. Le *Calepin* admet plus de citations classiques et souvent indique même l'oeuvre d'où elles sont tirées. Estienne donc n'a pas inauguré le mouvement: il n'a fait que l'accelerer. Chez lui presque toutes les citations à appui sont tirées des bons auteurs. Les auteurs de la décadence tiennent très peu de place, et la traduction latine de l'Ecriture Sainte citée tant de fois dans le *Catholicon* ne se retrouve presque plus. En revanche les noms de Cicéron, de Tite-Live, de Virgile apparaissent à presque chaque rubrique.

Comme éditeur Estienne employa en partie un système qui était indubitablement d'une grande utilité à l'époque et qui exerça une bonne influence sur l'art lexicographique. Il venait de donner des éditions des oeuvres complètes de Térence et de Plaute et des lettres de Pline.[4] Pour les citations tirées de ces auteurs Estienne donne dans le *Thesaurus* des renvois précis à ses propres éditions. Dans la suite de la préface—"Hujus operis praecipua haec sunt

[1] Estienne donna une édition de Plaute en 1530. cf. Renouard—*Annales*.
[2] v. Préface du Thesaurus.
[3] v. *Thesaurus*. Préface.
[4] Térence, 1529. Pline, 1529. Plaute, 1530.

commoda"—il attire l'attention du lecteur sur cet arrangement, et explique laconiquement pourquoi il n'a pas étendu le système aux autres citations. "At cur inquiet percontator, non idem fecisti in omnibus authoribus? Quia nondum sub nostrum praelum venerunt." On peut voir dans cette réponse au autre motif que celui d'un éditeur qui fait la réclame pour ses propres éditions, mais qui n'en veut pas faire pour celles de ses concurrents. Estienne aurait pris la responsabilité de la correction d'un texte qu'il n'avait pas revue et dont il pouvait à juste titre se méfier.[1]

Détails du plan.

Outre ces trois principes qui sont la base de la rédaction du *Thesaurus* et qui sont ses raisons d'être, Estienne imagina quelques détails de compilation qui méritent une considération attentive. Le premier soin du lexicographe fut de rendre son ouvrage fidèle et précis. Mais son esprit pratique ne lui permit pas de négliger l'arrangement et les nombreux détails qui ajoutent à la valeur d'un dictionnaire. Dans la première édition du *Thesaurus* Estienne avait en projet un dictionnaire latin à la fois savant et pratique: un lexique dont l'étudiant aussi bien que le latiniste se servirait quotidiennement. On verra dans la suite de cette étude que, dans les éditions postérieures, l'auteur a vu la nécessité d'une bifurcation de son oeuvre: une partie tendant vers la perfection définitive et savante, l'autre destinée aux usages scolaires. Mais dans l'édition de 1531 cette distinction n'existe pas, et grâce à cela on y trouve un arrangement pratique qui ajoute beaucoup à la clarté de l'ouvrage et qui fait date dans l'histoire de la lexicographie.

Ordre des mots—L'ordre dans lequel les mots devaient se suivre dans un lexique était loin d'être arrêté à cette époque. Deux

[1] Cependant il faut noter que la raison avancée par Estienne n'est pas valable si l'on ne distingue pas des éditions critiques. Avant la publication du Thesaurus il publia plusieurs oeuvres de Cicéron (cf. Renouard-Annales). Mais il ne semble pas y avoir mis les soins qu'il mit à la préparation des trois oeuvres citées ci-dessus. Quoi qu'il n'y ait rien de contraire aux faits dans l'explication d'Estienne, on peut supposer que la vraie raison pour les renvois précis dans les cas où il les donne, est qu'il a basé en quelque sorte son vocabulaire sur Plaute et Térence (voyez ci-dessus) au moment de faire ses éditions de ces auteurs et qu'il a choisi en même

systèmes étaient connus et pratiqués, l'ordre alphabétique[1] et l'ordre étymologique:[2] mais quel que fût le système adopté il n'était pas toujours suivi d'une façon régulière. Cela produisait une confusion lamentable dans tous les lexiques de l'époque. Estienne se prononça nettement pour l'ordre alphabétique,[3] mais dans l'application du système il ne tint compte que des trois premières lettres du vocable, ce qui lui permit de faire des groupements par dérivation mais non par composition.[4] L'arrangement des mots par familles a en tout temps certains avantages et dans l'oeuvre d'Estienne, où il s'agit de définir les mots au moyen des citations autant que par des interprétations, c'est peut-être le meilleur. En dépit de cette irrégularité, qui permettait en grande partie l'emploi d'un système pendant que l'auteur proclamait l'excellence de l'autre, le principe de l'ordre alphabétique resta et passa dans les dictionnaires bilingues d'Estienne.[5]

Constructions et locutions.—Outre les indications sur la désinence du mot qui sont à peu près indentiques dans tous les lexiques du temps, Estienne donne une liste des constructions et des locutions dans lesquelles le mot peut être employé. Il n'était pas le premier à avoir eu cette idée. On trouve des indications pareilles, en partie du moins chez ses devanciers, mais mélangées pêle-mêle dans l'article sans aucun indice pour guider l'oeil du lecteur. Estienne eut l'heureuse idée d'arranger les constructions et les locutions dans leur ordre alphabétique et en paragraphes selon

temps les exemples à appui en notant les renvois précis. Son vocabulaire scientifique avec les citations fut tiré de Pline de la même façon. Au moment d'imprimer le dictionnaire il lui semblait bon de conserver les renvois précis, et il a bien fait. On regrette qu'il ne les donne pas pour les autres auteurs. Puisque son but était de ramener la langue à sa pureté classique, tout moyen pour contrôler les citations aurait été un secours précieux.

[1] v. Nebrissensis—Vocabularius-Lat.-Esp. et Esp.-Lat. Hispali, 1506.

[2] v. Calepinus—Dictionarium.

[3] Thesaurus, suite de la préface. "Hic insunt ordine alphabetico, quam fieri potuit commodissime ac diligentissime, Latinae dictiones. . . . . "

[4] Hic composita ex verbis, omnia in ordine suo alphabetico inveniuntur: ut jam non sint quaerunda in suis simplicibus, v. Thesaurus, suite de la préface.

[5] Dans le français-latin le système est plutôt le groupement par familles: mais les mots sont souvent répétés à l'ordre alphabétique avec renvois à l'article où ils sont traités. Dans les éditions postérieures les renvois deviennent de plus en plus fréquents et cela finit par devenir tout bonnement le système alphabétique.

leurs divisions naturelles.[1] De plus, chaque exemple et chaque citation commence à la ligne.[2] Conçu évidemment dans un but pratique le grand avantage de cet arrangement est que cela apporte dans les interprétations un esprit d'exactitude et de netteté qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors.[3]

Autorité des commentateurs.—En examinant la première édition du *Thesaurus* on est frappé tantôt par l'esprit d'innovation de l'auteur tantôt par ses tendances très conservatives. Nous avons déjà fait observer plusieurs exemples du premier trait, et nous aurons à parler plus tard dans le même sens de l'emploi d'interprétations françaises. Comme exemple frappant du second trait on doit noter qu'il tire les interprétations latines exclusivement des grammairiens et des commentateurs. En cette matière Estienne ne hasarde rien d'original.[4] Il est satisfait de chercher ce qu'on avait déjà écrit, d'examiner la valeur des opinions émises, et d'en faire un choix.[5] Cette méthode aurait pu être dangereuse, si son plan n'avait pas compris un emploi très étendu de citations classiques.[6] Contrôlé ainsi par les citations qu'il avait récueillies et triées, et qui furent la base solide de ses travaux, son choix d'interprétations avait presque la valeur d'une oeuvre originale. Quoiqu'elles soient exprimées dans les termes des commentateurs et données sur leur

[1] v. *Thesaurus*, suite de la préface.

[2] Ibid.

[3] cf. Thesaurus, suite de la préface "Hic vocabulorum variae significationes, non in unum confusum acervum indifferenter congestae : sed ita distinctae, ut singulae a principio versiculorum ubique incipiant : etamsi viginti, aut plures, fuerint varietates. Hic ex ea serie et pulchra distinctione, annotata est non modo constructionum, sed etiam locutionum varietas, certo quodam loquendi more apud idoneos authores observata," etc., etc.

[4] cf. Thesaurus, Praefatio, "Itaque ingenue fateor, nihil hic inesse de meo : praeter laborem ac diligentiam, et Gallicae declarationis bonam partem. Siqua igitur interpretatio lectorem forte offendet is non mihi, sed iis potius authoribus, ex quibus ad verbum omnia transcribi, succensere debebit. Non enim (ut cum Plinio loquor) in hisce rebus fidem nostram obstringimus : sed ad ipsos authores ; qui aut scripsere aut aliorum scripta interpretati sunt, relegamus."

[5] cf. Thesaurus, suite de la préface. "Hic unicuique seu dictioni, seu locutioni redactae in ordinem alphabeticum, fere subest Latina et Gallica aut certe alteruta interpretatio, idoneis authorum testimoniis comprobata, et Latina quidem interpretatio ex optimis quibusque linguae Latinae interpretibus desumpta est," etc., etc.

[6] cf. Thesaurus, Suite de la préface "Hic in est multiplex testimoniorum copia et varietas, ad singulas etiam dictiones aut locutiones probandas.

autorité, ces interprétations représentent son opinion mûrement réfléchie et émise seulement après une étude approfondie de tous les commentaires. A la suite de sa préface Estienne donne la liste de tous ceux de qui il a tiré ses interprétations.[1] On y compte vingt-sept noms comprenant des commentateurs de tous les âges depuis l'ère chrétienne jusqu'au seizième siècle. La valeur de ces commentaires est loin d'être égale, mais si l'on feuillette les pages du *Thesaurus*, on trouve qu'Estienne a su distinguer leur mérite respectif et quoiqu'il ait voulu avoir l'air de n'en omettre aucun, il s'est servi principalement des meilleurs.

Etymologies et mots vieillis.—Les devanciers de Robert Estienne avaient gonflé leurs dictionnaires déjà volumineux de remarques étymologiques d'une valeur minime. Lui, au contraire, au commencement de sa carrire lexicographique, se tint à un projet qui était à la fois plus simple et plus à la portée de la science de son temps. Avant le milieu du seizième siècle l'étude du grec et des langues orientales n'était pas assez avancée en France pour permettre des travaux sérieux sur la grammaire comparée et la philologie latine. Estienne s'abstint en général de tout effort dans cette direction. Estimant que l'essentiel d'un dictionnaire latin de son temps était la détermination et la définition du vocabulaire latin, il y dirigea toutes ses forces et renonça aux comparaisons inutiles avec le grec et aux étymologies hasardeuses.

Dans son oeuvre lexicographique Estienne est singulièrement franc. A une époque ou tout éditeur annonçait ses oeuvres comme complètes et parfaites il ne rougit pas de confesser que la sienne comptait encore des lacunes. Lorsqu'un mot ou une locution avait jusqu'alors dérouté tous les commentateurs et qu'il n'en existait aucune interprétation satisfaisante, Estienne l'inséra simplement à son ordre sans en ajouter la définition.[2] Quant aux

[1] "Ex quibus potissimum Grammaticis, aliisve scriptoribus sumpta sint dictionum hujus operis interpretamenta. Ex Acrone, Asconio Paediano, Aulo Gellio, Budaeo, Calepino, Capro, Catone, Cicerone, Columella, Macrobio, Diomede, Donato, Erasmo, Festo Pompeio, Laurentio Valla, Linacro, Nonio Marcello, ex Pandectis juris civilis, Perotto, Plinio Majore, Porphyrione, Prisciano, Probo, Quintiliano, Servio, Varrone, Vegetio."

[2] cf. Thesaurus: suite de la préface, . . . "eam (i. e., declaratio) itaque lectoris judicio maluimnus devinandum relinquere quam temere ex nostro Marte atque ingenio apponere."

locutions pour lesquelles il n'a pu trouver chez les classiques des exemples servant d'appui, il conseilla au lecteur de les tenir pour douteuses jusqu'à ce qu'on trouvât une citation qui les confirme.[1]

Les mots vieillis dont il a recueilli un assez grand nombre dans son dépouillement de Plaute et de Térence sont indiqués comme tels et interprétés d'après Festus Pompeius et Nonius Marcellus.[2]

Dans ces points secondaires aussi bien que dans les principes de son ouvrage Estienne laisse voir une méthode rigoureuse qui est un de ses plus beaux titres de gloire et qui lui fait d'autant plus d'honneur que cette qualité était relativement rare dans son siècle. La première édition du *Thesaurus* contient beaucoup d'erreurs et montre des lacunes considérables. Estienne fut le premier à s'en apercevoir et se mit presque immédiatement à préparer une seconde édition.[3] Il paraît même qu'il ait désavoué en quelque sorte cette première ébauche.[4] Mais il eut tort de dédaigner la publication de 1531. La méthode était bonne et il y avait mis un soin extraordinaire. Il ne s'était épargné aucune peine pour y comprendre tout ce qui prouvait ajouter à la valeur et à l'exactitude du dictionnaire. Il avait dépouillé tous les commentateurs, il avait parcouru une masse énorme de littérature lexicographique[5] et il avait travaillé avec une telle assiduité que ses affaires et sa santé en souffrirent.[6] Pour les problèmes épineux il ne s'était pas toujours fié à son propre jugement. Il avait consulté les érudits non seulement sur l'utilité que pourrait offrir un tel ouvrage et les avantages de son plan, mais aussi sur les difficultés qui surgissaient à chaque page.[7] Pendant les deux dernières années de la rédaction il avait eu mainte occasion de soumettre à ses amis savants

[1] Ibid. "Quas autem dictiones nullo testimonio fultas inveneris, eas habeto dubias et suspectas, donec possis authoritate certa firmare. Nudas quidem illas in dictionariis invenimus: sed non statem damnandas putavimus."

[2] v. Thesaurus. Préface.

[3] Elle parut en 1536 beaucoup augmentée.

[4] Quoiqu'il répète dans l'édition de 1536 les préfaces de celle de 1531 il parle de l'édition de 1536 comme de la première, et dans le titre de l'édition de 1543 il appelle celle-ci la seconde.

[5] v. Thesaurus, Préface.

[6] Ibid.

[7] Ibid. "Quoties toto mihi oppido cursitandum fuit ut ex doctissimis viris modo hunc, modo illum, de dubiis subinde consulerem?"

des problèmes difficiles, surtout ceux qui concernaient la correction des textes.[1] Il n'est pas douteux que l'auteur du *Thesaurus* doit beaucoup aux conseils judicieux de ses amis et il le reconnaît hautement.[2] L'hommage qu'il rend à Budé, à qui'il était lié par la plus tendre amitié, est même touchant dans l'admiration qu'il porte au savant philologue français de la renaissance. "Ex ipso autem Budaeo, quem nostra etate praecipuum omnis eruditionis lumen optimus quisque judicat: tam multa ad verbum transcripsimus, ut pene omnia et rara et exquisita, illi in hoc opere debeantur,"[3] Si l'on prenait au pied de la lettre cet hommage enthousiaste on devrait considérer Budé comme associé dans la compilation du dictionnaire, mais il n'en est rien. Estienne s'est servi des écrits latins de Budé et de ses commentaires sur l'usage classique de la langue latine, comme il s'est servi de ceux d'Erasme et d'autres savants de son temps: seulement il a tiré plus de profit des écrits de Budé que des autres et il l'a consulté plus souvent sur les problèmes qu'il trouvait dans le cours de son travail. Mais la rédaction définitive fut bien l'oeuvre d'Estienne lui-même, écrite de sa propre main. "Quid, quod ne ullum quidem verbum in hoc tanto est opere quod mea ipsius manu perscribendum non fuerit?"[4]

Citations des classiques.—Ce qui marque surtout la supériorité du *Thesaurus* c'est la place prépondérante et jusqu'alors unique qui est consacrée aux citations des auteurs classiques. Estienne comprit bien que les interprétations se basent non pas sur les observations des commentateurs, quelque savantes qu'elles soient, mais sur l'usage classiques de la langue.[5] Le *Thesaurus* n'est pas le premier lexique qui contient des citations: on en trouve même dans le *Catholicon*, mais celles-la sont tirées en grande partie de la traduction latine de l'Ecriture Sainte et des pères de l'église. Le *Calepin* donne plus de place aux auteurs de la bonne latinité, mais dans cet ouvrage les citations sont mélangées sans ordre avec les

[1] v. Thesaurus, Préface.
[2] Ibid.
[3] Ibid. (à la suite de la liste des commentateurs consultés ou cités).
[4] Ibid.
[5] v. Thesaurus, suite de la préface.

interprétations et perdent ainsi beaucoup de leur valeur. Estienne tout en délaissant les citations des bas temps et en donnant encore plus de place à celles de la pure latinité les arrange en paragraphes correspondants aux constructions et aux locutions.[1] Cela apporte une clarté et une exactitude au *Thesaurus* qu'on n'apprécie pas assez sans le comparer aux ouvrages qui l'ont précédé. Dans la suite de la préface du *Thesaurus* on trouve un paragraphe qui contient le noyau de la méthode de l'auteur. Il mérite d'être cité tout entier. "Hic inest multiplex testimoniorum copia et varietas ad singulas etiam dictiones aut locutiones probandas. Sed quid, inquis, illud prodest? Nempe, quia sermonis usus, et vis, et proprietas saepe sit manifestior ex tot congestis in eundem locum exemplis, quam ex ulla interpretum expositione quantumlibet curiosa."

Il est heureux que Robert Estienne se soit pénétré de ce principe dès le commencement de sa carrière lexicographique. L'application de la méthode à la compilation du *Thesaurus* a donné à cet ouvrage une supériorité incontestable: mais le principe devint encore plus important dans la compilation du *Dictionnaire françois-latin.* Pour la langue vulgaire il n'existait pas d'interprétations toutes faites, fruit des labeurs d'une longue lignée de commentateurs plus ou moins érudits. Dans ces circonstances un téméraire se serait lancé dans des définitions qui n'auraint qu'une valeur toute subjective et souvent discutable. Estienne a évité ce danger en suivant la méthode qu'il s'était proposée dès le début, il a réduit les interpretations dans le *français-latin* aux proportions minimes et a multiplié les exemples.

Interprétations françaises dans le Thesaurus.

Dans le *Thesaurus* Estienne ne revendique pour lui que le travail de la compilation.[2] Il est vrai qu'il consacra à ce travail plusieurs années de sa vie au détriment de ses affaires et de sa santé, mais il est également vrai que sauf les interprétations françaises il trouva les matériaux déjà préparés quoiqu'il ne fût pas

[1] Ibid.
[2] v. Thesaurus, Préface.

toujours facile de les réunir. Le vocabulaire avait été déjà dressé par ses devanciers, il n'avait qu'à l'épurer et à l'étendre[1] : les interprétations latines avaient été pour la plupart rédigées depuis longtemps, il n'avait qu'à les revoir : les citations existaient dans les auteurs classiques, il n'avait qu'à les déterrer et à les trier. Lorsque son travail fut terminé, il écrivit dans la préface : "Itaque ingenue fateor nihil hic inesse de meo : praeter laborem ac diligentiam" : mais malgré sa modestie il fut forcé d'ajouter : "et Gallicae declarationis bonam partem." Nous avons démontré que même dans les parties de l'ouvrage où il ne fut que l'éditeur, sa personnalité a joué un rôle important. En ce qui concerne les interprétations françaises il avoua hautement sa responsabilité, et malgré les excuses qu'il présente pour l'emploi de la langue vulgaire on sent qu'il regardait son innovation avec une satisfaction qui était presque de la fierté.[2]

Cette partie du *Thesaurus* fut forcément originale. Il existait depuis quelques temps des lexiques latin-français, mais le plan de Robert Estienne était tout autre que celui d'après lequel les ouvrages de ce genre avaient été jusqu'alors rédigés. Ici comme souvent ailleurs Estienne adopta une idée déjà émise et lui donna une orientation nouvelle.

L'évolution des lexiques latin-vulgaire n'est pas moins intéressante que celle du dictionnaire purement latin. Pour leur origine il faut remonter aux glossaires informes du moyen âge où sont enrégistrés, sans ordre et sans indications sur la désinence, des mots qui déroutaient un érudit, soit qu'ils eussent vieillis, soit qu'ils fussent des néologismes. Ils sont interprétés par un seul mot d'une autre langue, grec, italien, espagnol, français, allemand, anglo-saxon, hébreu selon l'instruction ou le pays du glossateur.[3] Au quinzième siècle on trouve un certain nombre de petits lexiques bilingues qui quoiqu'encore très rudimentaires sont faits avec un certain soin.[4] L'invention de l'imprimerie, en donnant à ces

[1] v. appendice, 3.

[2] v. Thesaurus, suite de la préface.

[3] v. Revue des deux mondes, Article de Gaston Paris, Sep., 1901.

[4] v. Histoire littéraire de la France, XXII 25 sqq. Article de Littré, dans lequel il examine quelques lexiques bilingues dont les manuscrits se trouvent à la Bib. Nat. Lexiques latin-français, français-latin, latin-provençal, provençal-latin.

ouvrages une utilité plus grande, accéléra le mouvement et avant la fin du quinzième siècle plusieurs lexiques bilingues qui marquent des progrès considérables parurent indépendamment les uns des autres.[1] Les premières années du seizième siècle furent encore fécondes en ouvrages de ce genre,[2] mais jusqu'en 1531 même dans les dictionnaires bilingues les mieux ordonnés et les plus complets, on s'était borné à donner pour un mot d'une langue le mot ou les mots correspondants de l'autre.[3] Sauf à titre d'exceptions il n'y avait ni exemples pour illustrer l'interprétation, ni idiotismes pour montrer les différents usages du mot. Dans l'oeuvre d'Estienne au contraire le français est employé pour interpréter les locutions aussi bien que pour traduire des mots.[4] Il résulte de cela que les interprétations françaises sont plutôt des locutions ou des phrases entières que des mots détachés. Quoique moins nombreuses et moins considérées que les interprétations latines elles sont néamoins sur le même pied. "Hic unicuique seu dictioni seu locutioni redactae in ordinem alphabeticum, fere subest Latina, et Gallica aut certe alterutra, interpretatio"[5] . . . . Considéré sous ce rapport le procédé d'Estienne constitue une innovation hardie. Le *Thesaurus* n'est d'aucune façon un lexique bilingue. L'auteur envisage le latin et le latin seul. Ce qui serait tout naturel dans un dictionnaire bilingue paraît déplacé

[1] Loys Garbin—Vocabulaire latin-français, 1487. (v. notre Bibliog.)
Ant. Nebrissensis—Lexicon latino-castellanum et castellano-latinum. 1492. (v. notre Bibliog.)
——————Vocabularium latino-teutonicum 1467 (v. notre Bibliog.)

[2] Les lexiques de Lebrija (Nebrissensis) furent plusieurs fois réimprimés et un dictionnaire latin-français fut fait en traduisant l'espagnol en français—Lyon et Paris—v. notre Bibliog.
Ortus vocabulorum (Lexique anglo-latinum) Londres 1499, 1508, 1510, 1512, etc. v. notre Bibliog.
Joannis Anensis—Vocabularium latino-bohemicum—Pilsnae 1511.
Palsgrave—Esclaircissement de la langue francoyse, 1530. v. notre bibliog.
Il y en a d'autres. Quoique la première moitié du seizième siècle vît un nombre respectable de lexiques bilingues, ce ne fut qu'à la seconde moitié que la compilation d'ouvrages de ce genre devint une véritable manie. On fut même à faire des dictionnaires polyglottes en grand nombre. v. ci-dessus, page 45, note 3.

[3] v. Gaston Paris dans la Revue des deux mondes. Sept., 1901.

[4] v. Thesaurus, suite de la préface.

[5] v. ibid.

dans un *Thesaurus* latin à une époque où le latin jouissait d'un monopole dans le monde savant. Estienne s'attendait évidemment aux critiques qui ne manquèrent pas de s'abattre sur son emploi de la langue vulgaire.[1] L'explication qu'il donne dans la préface de l'édition de 1531 est visiblement embarrassée. Lui, qui ailleurs invite des criticismes, semble les redouter ici et s'empresse de soutenir sa position par des raisons qui sont, comme cela arrive presque toujours dans les circonstances pareilles, un peu forcées. "Quod autem huic operi Gallicum sermonem inservimus, nec exemplo caret, nec ratione, Exemplo quidem, quae summi vivi, quos in hac re authores habemus, simili factitarunt: Ratione autem, quia permultae sunt et dictiones, et locutiones ejusmodi, ut vix ulla declaratione Latina etiam a mediocriter doctis intelligi possint: quae si vernaculo sermone proprie reddentur, ejus linguae peritus statim patebunt."[2] On sent que l'auteur s'excuse. Sa première proposition ne se rapporte qu'aux lexiques bilingues, ni le *Catholicon*, ni le *Cornucopiae*, ni le *Calepin* n'ayant fait un emploi semblable de la langue vulgaire[3]: quant à la seconde, Estienne dans son désir de la rendre convaincante dépasse la stricte vérité. S'il n'avait traduit que les locutions difficiles son raisonnement aurait été juste. Mais il n'a pas restreint l'emploi du français à ce rôle modeste. Les interprétations françaises

[1] cf. Préface du Thesaurus de 1536. "Eo vero in opere, sermone uti Gallico (quamquam ne id quidem valde ab instituto nostro abhorrere videbatur) nostri certe consilii non erat, nisi certorum hominum, a quibus dissentire non poteram, quique magno id a me studio contenderent, voluntati parendum omnino fuisset, quum praesertim et honesta peterent, et iis fortasse etiam non parum utilitatis allatura, qui quum vulgo bene docti videri velint, magna id libertate reprehendunt."

[2] Thesaurus, 1531, Préface.

[3] On se demande si Estienne envisageait les lexiques bilingues de Antonio de Lebrija. Dans la préface du *Thesaurus* Estienne mentionne un "dictionnaire des noms propres" de Lebrija, et il n'est guère possible qu'il n'ait pas connu les autres dictionnaires du savant espagnol. Le dict. Lat.-fran. fait d'après le dict. Lat.-esp. de Lebrija (v. notre bibliog.) peut avoir eu de l'influence sur l'introduction de la langue vulgaire dans le *Thesaurus*. L'"exemplum" est plus probablement celui de Lebrija que d'aucun autre. Il se peut que le dictionnaire de Lebrija cité par Estienne dans la préface du *Thesaurus* ne soit autre chose que le dictionarium latino-castellanum, ou l'édition française du même ouvrage. L'ouvrage contient beaucoup de noms propres bibliques, historiques et mythologiques.

foisonnent dans le *Thesaurus* de 1531. On les trouve dans presque chaque paragraphe. C'était sans doute le but pratique qu'il envisageait dans cette première édition qui a conduit Estienne à faire un usage si considérable du français. On doit toujours tenir compte du double rôle d'Estienne: celui d'érudit et celui d'homme d'affaires. Il croyait alors faire dans un seul ouvrage, pas trop volumineux, un dictionnaire de la langue latine qui serait en même temps pratique et complet, et qui s'adresserait aussi bien à l'étudiant qu'au savant. Plus tard comprenant qu'un seul dictionnaire ne suffisait pas à ces deux buts, il changea de plan, et dans le *Thesaurus* de 1536, s'étant déjà décidé à publier un lexique latin-français, il donna relativement moins de place aux interprétations françaises.[1] Dans l'édition de 1543, le dictionnaire latin-français ayant déjà paru, il les omit tout à fait.[2]

Les interprétations françaises dans le Thesaurus de 1531 montrent quelques traits qui méritent une attention toute particulière puisqu'ils ont influé sur la rédaction du dictionnaire latin-français de 1538 et de là ils se sont propagés dans tous les lexiques bilingues de Robert Estienne.

1°. *Nombre et étendue.* . . . D'après l'explication de l'auteur sur cette partie de son ouvrage, on s'attend à trouver ces interprétations très restreintes, reduites même à la traduction de mots et de locutions latins dont la signification ne serait pas claire à la première vue;[3] mais on trouve au contraire que l'auteur est prodigue de son emploi de la langue vulgaire. Non seulement les locutions et les idiotismes qui offrent une certaine difficulté sont traduits tout au long, mais peu s'en faut qu'il ne traite point toutes les locutions de la même façon. Il va même plus loin dans l'emploi du vul-

[1] Cf. Préface du *Thesaurus* de 1536. "Tantum illa quae et in promptu et sine circumloquutione occurrerunt, non parem multa consulto praeter mittentes, adjicimus: quae latius multo, ac fusius suo quoque loco, adhibitis prius in consilium viris doctis, in Latino-Gallico nostro dictionario, a nobis summo studio parique diligentia explicabuntur."

[2] Dans les deux premières éditions Estienne se croyait forcé de justifier la presence du français dans le *Thesaurus*. Ce qui prouve que son omission dans l'édition de 1543 fut en accord avec le goût de l'époque et le désir du public auquel le *Thesaurus* s'adressait c'est que dans cette édition l'éditeur ne mentionne pas le sujet.

[3] v. *Thesaurus*, Suite de la préface.

gaire : presque tous les mots, ceux mêmes dont le mot français correspondant se présente sous une forme à peu près identique, sont aussi traduits. Sous ce rapport le *Thesaurus* se rapproche des lexiques bilingues. Vu le nombre des interprétations françaises on est étonné qu'elles soient aussi démesurément longues. Il n'y a apparemment aucun effort fait pour resserrer cette partie du dictionnaire : au contraire les significations se développent librement et sans proportion. L'auteur ne prévoyait pas alors l'extension que le *Thesaurus* allait prendre dans les éditions postérieures, et se rendant compte de la valeur pratique des interprétations françaises, il n'a pas économisé dans l'édition de 1531 l'espace consacré à cette partie de l'oeuvre.[1]

Caractère détaillé.—On trouve des synonymes à profusion. Les noms et les verbes sont souvent suivis de trois ou quatre significations sans compter les locutions et les constructions qui sont traduites dans leur ordre.[2] Les nuances de sens sont indiquées pour un grand nombre de vocables : toutefois il serait hardi d'affirmer que l'auteur ait toujours eu conscience d'un arrangement systématique. Il semble qu'il ait plutôt enregistré toutes les significations qui se présentaient à son esprit sans se soucier de leur force respec-

[1] L'édition de 1531 montre de plusieurs façons l'inexpérience de l'éditeur. Le caractère informe des interprétations françaises ressort parfaitement, quand on les compare à celles de l'édition de 1536. En voici quelques échantillons :

1531.	1536.
Legare negotium—Bailler charge à aucun de quelque affaire.	*Legare negotium*—Bailler charge.
Legatus—Qui est envoie en ambassade.	*Legatus*—Embassade.
Laboriosus—Qui prent grande peine et traveil ou en quoy on prent grande peine.	*Laboriosus*—Laboureux, qui travaille fort et prent grand peine.
Lacero—Dechirer et mettre en piesce, mettre à pardition et pouvreté.	*Lacero*—Deschirer et mettre en piece.

[2] cf. les exemples suivants :

Distinctio, distinction, division, separation.
Cogere, Espressir, endurcir, faire prendre, serrer.
Coerceo, contenir, engarder, empescher que aucun chose ne se face.
Decisio, Appointement, composition et accord, etc.
Distincta, Par ordre, distinctement, sans confusion.
Confirmo, Confermer quelque chose, certifier, asseurer, que ainsi est que il dict.

tive.[1] On trouve fréquemment de simples mots qui sont définis d'une façon particulière où l'interprétation sert en même temps d'exemple.[2] A côté de ce procédé qui se répète à chaque page on en trouve un autre qui consiste à relier les synonymes par les conjonctions, *et, ou.*[3]

Livet a cru voir dans ce dernier procédé l'esprit analytique du français.[4] Nous ne trouvons pas de fondements pour cette opinion. C'est un simple procédé de définition qui s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de l'évolution des interprétations françaises dans le *Thesaurus.* Dans un but pratique Estienne voulait les faire aussi complètes qu'il lui était possible ; en même temps elles représentent le coup d'essai d'un lexicographe qui n'était qu'au début de sa carrière. De plus il n'avait pas de modèle. Même si Estienne s'était servi des deux dictionnaires latin-français qui parurent avant la publication du *Thesaurus*[5] (dont on ne peut pas être sûr) il n'y eût trouvé des modèles que pour une partie de son travail. Ces ouvrages ne s'occupent que rarement des locutions et des idiotismes. Les définitions du *Thesaurus* sont donc une oeuvre originale, faite au fur et à mesure que la partie latine de l'ouvrage avançait. On conçoit aisément qu'un lexicoggraphe inexpérimenté et en grande mesure innovateur trouverait d'abord des définitions spécifiques plutôt que génériques. De même il lui serait plus naturel de relier les interprétations par des conjonctions que d'indiquer systématiquement les nuances du

[1] v. note précédente.

[2] cf. les exemples suivants :

Decollare, Descoler aucun, luy oster la teste de dessus le col.

Dolabra, Instrument a charpentier ou menuysier a hacher, planir & accoustrer bois comme hache, doloire, & autre.

Emergo, Se mettre hors, se retirer de quelque lieu ou on estoit plongé.

Congerro, Compagnon en chose legiere & de nulle valleur, comme a jaser, babiller, railler, passer le temps en parolles joyeuses.

[3] *Defluere*, Conter et sespandre.

Cogere ad lachrymas, Contraindre, inciter et provoquer à plourer.

Decoquere, Despendre et consumer ses biens meschamment.

Exulcero, Entemmer, deschirer, crever ou percer apostume et telles autres choses.

[4] v. Livet.—La grammaire française et les grammairiens au XVIe siècle, p. 474.

[5] Le dictionnaire latin-français de Garbin et celui de Lebrija. v. notre bibliog.

sens par des groupes de synonymes, ou de faire des abstractions. Aussi les exemples tels que: "Dechirer et mettre en piesce," "Mettre en perdition et pouvreté"[1] s'expliquent-ils tout naturellement sans avoir recours au trait national d'analyse qui n'a rien à faire ici. Ce procédé d'interprétation explique davantage la longueur des définitions. On n'est plus surpris de trouver les locutions traduites généralement tout au long, même celles qui n'offrent aucune difficulté sous ce rapport. Les significations spécifiques sont naturellement, même nécessairement, plus longues que les définitions génériques. Une comparaison du *Thesaurus* de 1531 avec celui de 1536 fait ressortir davantage le caractère détaillé des interprétations françaises dans la première edition. Dans l'édition de 1536 les synonymes sont moins nombreux: souvent ils font entièrement défaut. Les definitions deviennent plus génériques et partant plus resserrées: enfin relativement moins de locutions sont traduites.[2] Le manque d'espace causé par le developpement imprévu du *Thesaurus*, l'expérience du lexicographe, et une notion plus juste du rôle d'un grand dictionnaire latin ont exclu une grand partie des interprétations de l'édition de 1536 et changé profondément le caractère de celles qu'on y a laissées. Cependant l'édition de 1531 reste comme une mine d'où l'auteur tire plus tard la richesse d'exemples qu'il emploie dans ses lexiques bilingues.

Caractère populaire.—Dans le dictionnaire de Robert Estienne

[1] v. *Thesaurus* art. Lacero.

[2] Pour montrer la réduction dans l'emploi de la langue vulgaire dans l'edition de 1536 on pourrait citer les traductions sous quelques articles dans les deux éditions.

1531.	1536.
Labes—Ordure, macule, tache.	Labes—Tache.
—Cheoir bellement du haut en bas: defaillir.	Labor—Cheoir bellement du hault en bas: dechoir
—Les biens decheent petit a petit hors la maison.	—Glisser ou eschapper en glissant.
—Defaillant peu a peu	
—Ung serpent eschappe en glissant	
—qui est petit a petit cheu du hault en bas, ou glissé.	
Labor—Labeur, travail, peine	Labor—
—Sans que tu ayes aucune peine.	—Bailler peine
	—Sans peine.

il faut distinguer nettement la traduction des mots et celle des locutions.[1] La dernière est de beaucoup la plus considérable, et revient entièrement à l'auteur.[2] Ces traductions qui sont devenues la base du premier dictionnaire du français ne montrent aucune prétention littéraire. Elles portent l'empreinte des versions orales et spontanées : il n'y a pas de recherches d'élégances ou de subtilités de traduction.[3] L'auteur les a sans doute enrégistrées à mesure qu'il avançait dans la rédaction. En cela elles ont gagné d'un côté tout autant qu'elles ont perdu d'un autre. Tandis qu'il est à désirer qu'une traduction ait une exactitude et une netteté qui sont le resultat d'une examen minutieux, d'un choix de termes et d'une révision soignée, choses qui sont incompatibles avec une version rapide et non revue, il est notoire que les traductions ainsi faites sont souvent raides et ne transmettent qu'imparfaitement la force et l'esprit de l'original. Les traductions d'Estienne dans le *Thesaurus*, quoique généralement fort justes, sont données en gros, apparemment sans analyse et sans choix de mots.[4] On ne remarque aucun effort pour rendre les passages mot à mot. Les locutions latines sont traduites par les idiotismes courants dans le français vigoureux, parfois rude, du seizième siècle.[5] Le langage de tous les jours s'adaptait à cet emploi d'autant mieux que, malgré le style profus d'Estienne, les expressions qu'il traduit peuvent être rendues par des propositions indépendantes.

[1] v. note 2, page 53.
[2] v. *Thesaurus*, Préface.
[3] v. ci-dessus les extraits donnés en notes, pages 51, 52 et 53.
[4] Ibid.
[5] Ibid.

CHAPITRE IV.

Développement de l'oeuvre lexicographique.

Le premier dictionnaire d'Estienne est le document le plus important pour une étude de ses travaux lexicographiques, et celà pour deux raisons: premièrement, parce qu'il montre tous les principes dont l'auteur s'est pénétré dans ses dictionnaires, investigation personnelle, choix des autorités, correction de textes, emploi plus considérable de citations, abandon du bas latin et retour à la langue classique; deuxièmement parce qu'il contient le germe de toute l'oeuvre lexicographique de l'auteur, oeuvre qui dans sa forme définitive comprend cinq ouvrages différents de plus de 6000 pages in-folio et qui n'a cessé de se développer pendant vingt-sept ans. Le grand *Thesaurus*, les dictionnaires bilingues dits complets et les petits lexiques se retrouvent tous en germe dans le *Thesaurus* de 1531.

L'édition de 1531 est un fort volume de 940 feuillets in-folio, mais l'arrangement en une seule colonne et l'espèce de caractères qui y sont employés empêchent une impression serrée. Malgré la grosseur du volume et le prix nécessairement élévé, le dictionnaire se vendit bien.[1] L'auteur fut encouragé à préparer une seconde édition [2] dans laquelle il pourrait corriger les erreurs qui s'étaient introduites malgré sa vigilance dans la première édition, et à apporter dans le plan quelques améliorations que l'expérience et les critiques lui avaient dictées.[3] L'édition de 1536 parut au mois de décembre: le privilége ne fut accordé qu'au mois de mai de la même année,[4] mais on ne devrait pas conclure de là que le travail de la rédaction fut compris entre ces deux dates. Les changements et les augmentations que l'oeuvre subit sont trop considérables

[1] La préparation de l'édition de 1536 dans les mêmes lignes en est une preuve convaincante: mais si l'on accorde avec Renouard (v. plus haut) une réimpression de 1532, il faut admettee un succès encore plus grand.

[2] v. *Thesaurus* de 1536. Commencement de la préface.

[3] v. Thesaurus de 1536, préface.

[4] Il fut pour six ans.

pour admettre l'hypothèse. La nouvelle édition comprend moins de pages que la première, mais les pages sont plus grandes, les caractères plus petits et l'arrangement en deux colonnes rend l'impression plus serrée. Aussi la matière est-elle beaucoup augmentée. Presque tous les articles subissent des augmentations qui vont souvent jusqu'à doubler, même à tripler la matière consacrée à un mot. Elles consistent pour la plus grande partie en citations. Comme nous l'avons déjà fait observer les exemples à l'appui furent l'innovation la plus heureuse du *Thesaurus*. Ils semblent avoir été goûtés dès la publication de la première édition, et Estienne s'empresse de plaire à sa clientèle en rendant cette partie de son ouvrage encore plus considérable dans la seconde. La différence entre les titres des deux éditions montre clairement l'importance plus marquée que l'auteur attache, dans la seconde, aux citations des grands écrivains de la bonne latinité.[1] Tandis que dans la première il se base sur l'usage "de tous les bons auteurs" (ce qui impliquait en 1531 plutôt les commentateurs célèbres que les vrais écrivains) dans la seconde il nomme dans le titre même les artistes de la prose et de la poésie latines. Si l'édition de 1531 partage entre les commentateurs et les écrivains le droit de faire autorité, celle de 1536 n'hésite plus à proclamer l'usage classique comme règle unique. La même tendance se voit dans la préface où le lecteur est avisé qu'il trouvera des renvois précis pour presque tous les auteurs cités.[2] En 1531 Estienne s'était vanté de les avoir donnés pour Plaute, Térence, et les lettres de Pline: en 1536 il précisa plus ou moins les renvois à Cicéron, à Caton, à

[1] L'édition de 1531 est intitulée: Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque Latine et loquendi, et scribendi formulas ex optimis quibusque authoribus accuratissime collectas. Cum Gallica fere interpretatione.

Celle de 1536. Dictionarium seu Latinae Linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque Latine et loquendi, et scribendi formulas Catone, Varrone, Caesare, Cicerone, Livio, Columella, Plinio avunculo, Plinio secundo, Plauto, Terentio, Virgilio, Martiale. Cum Latina tum grammaticorum, tum varii generis scriptorum interpretatione.

Dans l'édition de 1543 Estienne n'énumère pas les auteurs mais dit simplement: "apud Oratores, Historicos, Poetas, omnis denique generis scriptores."

[2] v. Thesaurus de 1536, Suite de la préface. "Hujus operis," etc.

Varron, à Pline, à César, à Tite-Live, et à Martial.[1] Sans insister davantage sur l'utilité de cette pratique il est évident qu'elle servait à contrôler les données du compilateur, et qu'elle était une preuve de plus de l'exactitude de la citation. Estienne ajoute fièrement au paragraphe dans lequel il trace son plan : "Eos porro muneros versuum, quibus in locis ascripsimus, illud significatur, nos ea loca non aliena fide protulisse, sed in ipsis authoribus ipsos conquisisse omnia, et potuisse."[2]

Outre les citations nouvelles, l'édition de 1536 fut augmentée de noms géographiques et d'autres interprétations françaises. En 1531 Estienne omit exprès les noms propres, alléguant qu'il était inutile de gonfler son dictionnaire déjà volumineux de noms de lieux qu'on trouvait fidèlement enrégistrés ailleurs.[3] Pour cette information il renvoie le lecteur à deux ouvrages déjà publiés, l'un par lui-même[4] et l'autre compilé par le savant Espagnol, Antonio de Lebrija (Antonius Nebrissensis)[5] Malgré sa répugnance à incorporer cet élément du vocabulaire dans le *Thesaurus*, Estienne se trouva forcé de l'admettre dans l'édition de 1536 où il tient beaucoup de place.[6] Les noms de lieux passèrent ensuite sans question dans le dictionnaire bilingue de 1538, et, toujours en s'augmentant, dans le *Thesaurus* de 1543. Ces articles qui sont d'un caractère plutôt encyclopédique tiennent beaucoup de place et malgré leur utilité leur insertion nuit en quelques orte à l'harmonie de l'oeuvre.

Nous avons fait observer que les interprétations françaises en passant dans l'édition de 1536 ont subi des remaniements; elles y sont plus condensées et il leur est attaché moins d'importance comme élément distinctif de l'oeuvre; mais il serait erroné de croire

[1] v. *Thesaurus* de 1536, Suite de la préface. D'après la préface de 1543 il en a fait autant dans cette édition pour Perse, Juvenal, Virgile, et les autres poètes.

[2] Ibid.

[3] v. *Thesaurus* de 1531, Suite de la préface.

[4] Dictionarium poeticum, Parisiis ex officina R. Stephanus MDXXX. (v. Renouard—Annales, p. 34).

[5] Cette référence aux oeuvres de Lebrija est interessante en vue du rapport possible entre le dict. latin-français de Robert Estienne et le dict. latin-espagnol de Lebrija duquel on fit un latin-français. (v. p. 49, note, et le chapitre sur le dictionaire latin-français).

[6] "Denique propria nomina ob quorundam querelas adjicere coacti sumus." Thesaurus de 1536, Suite de la préface.

qu'elles y *tiennent moins de place.* Il est vrai que celles qui se trouvent déjà dans la première édition sont raccourcies, mais les nouvelles citations introduites dans l'édition de 1536 donnent lieu à tant d'autres traductions que le corps des interprétations françaises n'est pas moins grand dans l'édition de 1536 que dans celle de 1531.[1]

En 1543 Estienne donna une troisième édition de son *Thesaurus.* Le plan ne diffère pas sensiblement de celui de l'édition de 1536 sauf en ce qui concerne l'emploi de la langue vulgaire. Le lexique bilingue annoncé dans la préface du *Thesaurus* de 1536 ayant paru en 1538, toute traduction est exclue du *Thesaurus* de 1543. Cette édition porte au titre les mots : *Secunda editio,* quoique l'auteur en parle dans la préface comme de la troisième.[2] Il ne dédaigne pas l'oeuvre de 1531, mais d'après les corrections qui se trouvent dans l'édition de 1536, les changements de plan, et l'importance plus considérable accordée aux citations, il regarde l'édition de 1531 comme une sorte d'ébauche d'où sont sortis d'un côté le vrai The-

[1] Un examen comparatif de l'article *laboro* dans les deux éditions fait voir la necessité ou l'auteur se trouvait d'augmenter quelquefois les interprétations françaises tout en ayant pour principe de les resserrer.

1531.	1536.
Laboro—Labourer, besogner	Laboro—Mectre peine, travailler, labourer.
—J'ai grand peine d'estre aimer de luy.	
—estre malade, avoir mal.	—estre malade, avoir mal
—Du quel la pointe de l'armee Serait la plus faible.	—Du quel la pointe de l'armee serait la plus faible.
	Traduction de nouvelles locutions :
	—avoit grand travail d'esprit, solliciter
	—estait forte endebtee
	—avoir disette de blez.
	—Il ne m'en chault Je n'en ay que faire Je n'y prens point garde.

L'article est pour le moins cinq fois plus long dans l'édition de 1536 que dans celle de 1531 : ainsi les traductions sont *en proportion* moins nombreuses et moins longues.

[2] . . . . operam hac tertia editione dedimus . . . .

saurus et de l'autre le lexique latin-français. Dans la rédaction de l'édition de 1536 il avait tenu compte de la bifurcation déjà arrêtée dans son oeuvre lexicographique : il y aurait à l'avenir deux ouvrages bien distincts, le dictionnaire latin et le dictionnaire latin-français, qu'il projetait déjà et qui parut deux ans plus tard. Quoique les deux éditions de 1531 et de 1536 aient le même titre : *Dictionarium, seu Latinae Linguae Thesaurus*, on voit que l'auteur tient davantage en 1536 à l'appellation de *Thesaurus*.[1]

L'édition de 1543 fut la dernière qu'Estienne donna lui-même, mais il n'y a aucune raison pour croire qu'il l'ait considérée comme définitive. Sans les persécutions dont il fut victime et sans les dérangements dans ses affaires causés par le déplacement de son imprimerie, on eût pu s'attendre à d'autres révisions. Les préfaces de tous ses dictionnaires montrent qu'Estienne croyait à la perfectibilité de l'art lexicographique, et le succès de son oeuvre l'eût certainement encouragé à la continuer.[2] Cependant l'édition de 1543 atteignit des proportions énormes, plus de 3000 pages in-folio arrangées en deux colonnes et d'une impression très serrée. Les augmentations consistent presque entièrement en nouvelles citations dont la richesse fait de l'édition un ouvrage monumental. L'auteur eut soin de faire renouveler en 1542 son privilège qui allait expirer le 23 mai de cette même année. Le nouveau privilège fut accordé pour dix ans et comprenait la nouvelle édition qui ne parut qu'au mois de juin 1543.[3]

[1] Il suffit de comparer les paragraphes dans les deux préfaces où il parle du titre de l'ouvrage.

1531. "Itaque, ob tantam formularum Latine loquendi copiam et varietam, non ab re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellari linguae Latinae Thesaurum quasi Latini sermonis quoddam promptuarium."

1536. "Itaque, ob tantam formularum Latine loquendi vim, et incredibilem copiam doctissimis quibusdam visum est, hoc nostrum opus LINGUAE LATINAE THESAURUM jure dici posse."

[2] Les éditions posthumes du *Thesaurus* témoignent de la faveur avec laquelle il fut regardé par les érudits en France et à l'étranger. Il faut noter particulièrement les éditions de Lyon 1573, de Londres 1734 et de Bale 1740. Pendant plus de deux siècles aucun ouvrage sérieux sur la lexicographie latine ne parut qui ne se basât sur le *Thesaurus* de Robert Estienne. V. Handbuch der Altertumswissenschaft, Sprachwissenschaft 2, 612 et suiv.

[3] v. L'abrégé du privilège imprimé au verso du titre du *Thesaurus* de 1543.

Les collaborateurs de Robert Estienne.

Dans la préparation de l'édition originale du Thesaurus, Estienne n'eut apparemment pas de collaborateurs proprement dits en dépit du chaleureux hommage qu'il rend dans la préface à Budé.[1] Dans la rédaction des deux éditions postérieures il ne travaillait pas seul. Le plan de l'oeuvre une fois tracé et les principes de la science bien arrêtés, il ne voyait pas d'inconvénients à se servir de l'érudition des autres. Il serait impossible de déterminer quelle part du travail est due à des associés, mais il est certain qu'il trouva un collaborateur digne de l'oeuvre dans Jean Thierry, dit de Beauvais.[2] Aussi Estienne ne lui marchande-t-il pas les louanges.[3] Les rapports entre ces deux hommes ont dû être intimes et le récit de leur collaboration ferait surement un chapitre des plus intéressants. Malheureusement tous les détails font défaut. Thierry semble s'être attaché en quelque sorte à l'oeuvre lexicographique d'Estienne. On le retrouvera dans l'histoire du dictionnaire français-latin, dont il édita la première édition posthume. Thierry ne collabora qu'au *Thesaurus* de 1543. Mais dans la rédaction de l'édition de 1536 Estienne profita de l'érudition de Lazarus Baysius et de Jacobus Tusannus.[4]

[1] v. ci-dessus. Estienne lui rend les mêmes hommages dans toutes les éditions.

[2] v. *Thesaurus* de 1536, préface : et celui de 1543, préface générale et préface de l'appendice. Cet appendice de 37 feuillets comprenant des observations de trois amis de l'auteur est un singulier témoignage du conflit entre les deux idées maîtresses qui ont inspiré toute l'oeuvre: le désir de ne rien omettre qui pût ajouter à la valeur et à la perfection du dictionnaire, et la nécessité de soumettre toute donnée à un examen critique.

[3] Qua in re (i. e. dans la collection et la correction de textes) praecipua sane laus debetur Joanni Thedorico Bellovaco, viro doctissimo, et in optimis quibusque authoribus valde exercitato, ac quod omnium est maximum, acri judicio praedito ; qui nisi nobis auxillio fuisset, et quasi Hercules quidam fesso Atlanti in partem laboris successisset, nunquam perfecto tantum operis molem sustinere potuissemus. Is igitur jam inde ab initio instituti laboris ita nobis, vel Reip. potius, cujus est sane amantissimus, operam dedit, ut omnia quae et a nobis et a nostris congesta erant, ipse relegeret, eaque tamquam supremus artifex inchoata et adhuc rudia perpoliret. *Thesaurus* de 1543, préface.

[4] Navavit operam et Lazarus Baysius vir clarissimus siquid enim obscurum et implicatum occurebat, illa qua est humanitate, nobis aperuit et explicavit. Contulit operas et Jacobus Tusanus, Graecarum literarum professor regius, ex cujus codice inumera Quintiliani, Gelli, aliorumque authorum quos ille dilligenter perlegerat, transcripsimus : nihil sane veriti eorum judicium qui quae a M. Tullio non sunt posita, protinus rejiciunt. *Thesaurus* de 1543, préface.

De tous ses savants amis et de tous ses collaborateurs, Estienne admet qu'il est le plus redevable à Budé. Le témoignage de ce que l'auteur lui doit est de beaucoup plus précis dans la préface de 1536 que dans celle de 1531, et quoique en 1543 Budé fût mort Estienne répète dans la préface de la dernière édition le même hommage à l'illustre érudit.[1] Nous avons émis ci-dessus l'opinion que Budé fut l'inspirateur de l'oeuvre lexicographique de Robert Estienne.[2] Sa part dans la rédaction du *Thesaurus*, les rapports entre Estienne et les professeurs du Collège Royal, oeuvre de Budé, et l'amitié ininterrompue entre les deux hommes tendent à confirmer cette hypothèse. La préface du *Thesaurus* de 1536 est une preuve décisive que Budé mit toute son érudition à l'avancement de la publication : et le fait qu'Estienne fut constitué héritier par les enfants de Budé de tous les écrits inédits de leur père est un témoignage de plus de l'intérêt que Budé prenait aux travaux lexicographiques.[3]

[1] In his quidem certe Guilielmus Budaeus, vir literis Graecis et latinis, omnique doctrina eruditissimus, a me princeps appellari debet, qui pro sua in nos humanitate studioque in literas singulari, de quibus neque bene merendi finem, neque modum ullum facit ὑπομνηματισμούς nobis suos communicavit, ex quibus quicquid ad institutum opus pertineret, describeremus. In eo vero quam multa, quam diligenter curioseque in authoribus observata, quamque et explicata plane et illustrata ornate offendimus, quorum mentionem in iis libris, quos edidit et plurimos et doctissimos, nullam fecerit. Thesaurus de 1536, préface. Dans la préface de 1543 il y a quelques changements verbaux, mais l'idée est répétée tout au long.

[2] v. p. 11 et suiv.

[3] v. Dict. fran.-lat. Préface de la deuxième édition—(notre appendice I).

CHAPITRE V.

La première bifurcation dans l'oeuvre lexicographique d'Estienne et le Dictionarium Latino-gallicum.

Le *Thesaurus* dès la seconde édition était destiné exclusivement aux savants. La partie élémentaire et pratique de l'oeuvre originale fut continuée dans un autre ouvrage, le *Dictionarium latino-gallicum,* qui parut en 1538 et destiné à ceux qui étaient "Sur leur commencement et bachelage de litterature."[1] Pour ce second ouvrage, dont la préparation fut annoncée en 1536,[2] la voie était déjà tracée et les matériaux en partie préparés dans le *Thesaurus.*

1°. Le vocabulaire latin épuré des créations barbares, et arrangé en ordre alphabétique avec les indications sur la désinence.

2°. Le mot ou les mots français qui le traduisent.

3°. Un bon nombre de locutions et de citations déjà traduites.

Mais Estienne ne se contenta pas de faire un abrégé de son grand dictionnaire latin. Le lexique bilingue est pour la moitié une oeuvre nouvelle. D'abord Estienne a remanié considérablement les interprétations et les traductions françaises du Thesaurus abrégeant les unes,[3] développant les autres[4] et quelquefois les refondant entièrement.[5] Puis il en a ajouté d'autres qui ne se trouvaient pas dans le *Thesaurus.* Celles-ci sont faites de deux façons: 1°. en traduisant en français les interprétations latines du *Thesaurus.*[6] 2°. en traduisant souvent les locutions et les citations qu'il avait insérées dans le *Thesaurus* sans traduction.[7]

Il s'en faut de beaucoup que toutes les locutions et toutes les citations du *Thesaurus* se retrouvent dans le *Dictionarium Latino-gallicum,* et même parmi celles qui y sont répétées il y en a un nombre considérable qui ne sont pas traduites. De l'avis de l'au-

[1] v. Dict. français-latin. Préface de la première édition.
[2] v. Thesaurus de 1536, préface.
[3] v. Dict. latino-gallicum, art. *Lebes, Legatus.*
[4] ibid. Art. *Lectia, Lectulus.*
[5] ibid. Art. *Legare.*
[6] ibid. Art. *Lecticarius: legatio* (*libera legatio, votiva legatio*).
[7] ibid., dans l'article *lego, leges:* dans l'art. *legalio, Qui hanc,* etc.

teur quelques unes étaient trop faciles pour avoir besoin de traduction, et pour les autres il ne trouvait pas de manière satisfaisante pour les exprimer en langue vulgaire.[1] Chaque locution dans le *Thesaurus*, surtout à partir de la deuxième édition, est suivie pour le moins d'une citation avec renvoi plus ou moins précis; dans le lexique bilingue les citations sont pour la plus grande part omises et les renvois manquent complètement.

Quoique le *Dictionarium-latino-gallicum* fut annoncé en 1536, il ne parut qu'au mois de septembre, 1538. Dans la préface l'auteur dit qu'il avait entrepris le travail plusieurs fois et que chaque fois il avait été rebuté par la difficulté de la tâche.[2] Est-ce qu'il remonte dans ses souvenirs à l'époque de la publication du *Thesaurus* en 1531, et a-t-il formé alors le projet de donner un lexique bilingue? A-t-il commencé le *Latino-gallicum* avant d'achever la seconde édition du *Thesaurus*, ou veut-il dire qu'entre 1536 et 1538 il avait entrepris et abandonné alternativement le travail? Le témoignage d'Estienne n'est pas clair sur ce point. Cependant il paraît probable qu'il a consacré une grande partie de l'année 1538 à cet ouvrage. Ses autres publications au cours de l'année n'ont pas grande importance: c'est l'année la moins féconde en publications de tout son séjour à Paris, et les quelques volumes qu'il fit paraître sont presque tous des réimpressions.[3]

Grâce aux omissions[4] et au procédé de condensation que nous venons de décrire le *Dictionarium latino-gallicum*, malgré la quantité de matière française qu'il contient, est un ouvrage plus petit de moitié que le Thesaurus de 1536.[5] Il contient cependant tous les renseignements nécessaires pour un lexique pratique: vocabulaire usuel, information sur les désinences, idiotismes, traduction en

[1] Pour le cas contraire v. la préface du Dict. français-latin 2me. ed. 1549.

[2] Habent a nobis munus nostri cives, quam magnum, nihil dico, unum hoc dico, novum et inusitatum. Quod quum jam esset pridem a nobis institutum, postea intermissum diu, deinde repetitum, aliquando tandem absolutum et confectum est. Nostrorum hominum utilitas rem tantam suscipere, difficultas interrumpere eadem illa quae instituendi causa fuerat operis utilitas revocare suasit. Dict. latino-gallicum, préface.

[3] v. Renouard—Annales, p. 46, 47.

[4] v. Dict. lat.-gall. titre.

[5] 757 pages.

langue vulgaire et grand nombre d'exemples.[1] Aussi fut-il une des publications scolaires les plus heureuses de la maison Estienne. Nous en avons trouvé six éditions ou réimpressions jusqu'en 1561.[2]

CHAPITRE VI.

Le Dictionnaire françois-latin.

Rien ne nous indique que pendant la rédaction du *Dictionarium latino-gallicum* l'auteur ait songé à le compléter par le dictionnaire français-latin. Il est vrai que dans la préface du latino-gallicum on trouve une phrase qui à première vue a l'air d'envisager aussi un dictionnaire français. "Quid enim aut ad meorum civium excitanda in literis studia majus: aut ad consequendi facultatem, explicandique scientiam difficilius: aut ad insignem erga meos beneficentiam praeclarius et illustrius hoc tempore excogitari potuit, quam latini sermonis velut opes ad domesticos usus traducere? latentem adhuc linguae nostrae gazam exponere? ornamenta ejus proferre? copias explicare? deinque propemodum efficere—nondum enim ipse mihi satisfeci—sed tamen magna ex parte consequi, ut nostra haec, quam inopem vulgo credebant, neque, si cum illa comparetur, multo pauperior, neque minus multo ornato esse videatur." Quelque enthousiaste que soit cet éloge de la langue vulgaire, il s'applique seulement à l'usage que l'auteur avait fait du français dans l'ouvrage qu'il était en train d'achever. Il estimait qu'il avait déjà beaucoup honoré la langue vulgaire en démontrant, comme il venait de le faire dans la *Dictionarium latino-gallicum*, qu'elle était apte à exprimer convenablement tous les mots et toutes les locutions du latin, ou peu s'en faut. Toutefois le

[1] Ce sont les exemples avec la traduction en langue vulgaire qui tiennent la plus grande place dans l'ouvrage. On verra le même fait se produire dans l'autre lexique bilingue d'Estienne, le *dictionnaire français-latin.*

[2] 1538, 1543, 1544, 1546, 1551, 1561, (v. notre bibliog.) On l'exploita aussi à l'étranger. Joannis Frisius fit de l'ouvrage un dictionnaire latin-allemand en traduisant la partie française en allemand (v. notre bibliog.).

tribut de respect que Robert Estienne rend à la langue vulgaire est remarquable et digne d'un homme qui allait tant faire par ses dictionnaires et ses livres de classe pour l'élever à la dignité d'une langue littéraire. A l'époque où Etienne avança que comme langue artistique et scientifique le français était à la hauteur du latin, cette opinion n'était pas partagée par beaucoup de savants.[1]

Il est possible que dans la phrase citée ci-dessus, Estienne ait aussi considéré le soin qu'il avait mis à la rédaction du français dans son lexique bilingue. Nous avons déjà fait observer que les interprétations et les traductions françaises qui n'avaient dans le Thesaurus, surtout dans la première édition, aucun caractère littéraire, ont subi dans le *Dictionarium latino-gallicum* des remaniements qui leur ont donné une certaine élégance qu'elles n'avaient pas auparavant.[2]

Ainsi malgré le passage cité, il paraît que l'idée de compiler un lexique français-latin n'a pris naissance dans l'esprit de Robert Estienne qu'après la publication du *Dictionarium latino-gallicum*, ou du moins après la rédaction de la préface. Mais il ne tarda pas à commencer cet ouvrage, complément nécessaire de l'autre. *Le Dictionnaire françois-latin* porte au titre la date de 1539, à la fin on lit: "Excudebat Robertus Stephanus typographus regius. Parisiis, ann. MDXL cal. mart.—Le 16 février 1541, nouveau style[3]—On voit que l'ouvrage ne fut pas fait à la hâte: en cela il ne diffère pas des autres ouvrages lexicographiques de Robert Estienne. Il mit quatre années à la rédaction de la première

[1] Il est intéressant de comparer les idées de Geoffroy Tory (Champfleury, fol. 4) sur la langue vulgaire à l'éloge qu'en fait ici Robert Estienne.

Les rapports entre Tory et les Estienne étaient très intimes. Tory publia en 1502 chez Henri I Estienne sa *Cosmographia Pii papae* (v. Renouard, ouv. cit. p. 6) et en 1512 il édita pour Henri Estienne *l'Itinerarium provinciarum omnium Antonii Augustii* (v. Renouard, ouv. cit. p. 12). Il travaillait dans la maison de Simon de Colines (v. Bernard-Geoffroy Tory, p. 14), et ne fit pas moins de six marques pour Robert Estienne, l'olivier sous differents aspects (ibid. 98). Il n'est pas donc invraisemblable de supposer que Robert Estienne ait subi l'influence de Tory en ce qui concerne sa haute appréciation de la langue vulgaire.

[2] v. ci-dessus, p. 51 et 62.

[3] Il se peut que R. Estienne emploie ici le nouveau style, mais ce n'est guère probable. Il n'existe que nous sachions aucune évidence que le Dict. fran.-lat. ait paru en 1540.

édition du *Thesaurus*:[1] le *dictionarium latino-gallicum* annoncé en 1536 ne parut que vers la fin de 1538.[2] Le *Dictionnaire françois-latin* contient si peu de matériaux nouveaux qu'on serait tenté d'attribuer le retard dans la publication à des circonstances étrangères à la rédaction, aux vicissitudes de la vie de l'auteur et aux soucis que lui donnaient ses affaires.[3] Cependant le seul travail manuel de la rédaction du françois-latin n'est pas méprisable. C'est un volume in-folio de 527 pages, arrangées en deux colonnes et d'une impression assez serrée. Presque tous les matériaux se trouvaient déjà réunis dans le latino-gallicum : il fallait seulement les réarranger. Le plan de l'auteur est simple et conforme à peu de chose près à celui qu'il avait employé dans ses dictionnaires antérieurs.

Plan du Dictionnaire françois-latin.—Les mots sont groupés par familles, le groupe tout entier étant imprimé en gros caractères à la tête de l'article.[4] Comme les composés ne sont pas compris dans les familles ce groupement n'empêche pas que l'auteur garde le principe de l'ordre alphabétique dont il avait déjà reconnu les avantages.[5] Vient ensuite le texte de l'article où les mots sont traités séparément à l'ordre dans lequel ils se trouvent dans l'en-tête. Cet ordre n'est pas le résultat du hasard. L'auteur paraît avoir arrêté un certain système bien qu'on remarque des exceptions nombreuses.

Avec l'idée de procéder du mot simple aux dérivés, il commence par les substantifs qui ne sont pas des formations verbales. Il met ensuite le verbe primitif et finalement les formes verbales.[6]

[1] v. ci-dessus, p. 30 et suiv.

[2] v. ci-dessus, p. 62 et suiv.

[3] Justement en 1539, ou au plus tard en 1540, commença pour Estienne une époque de persécutions à propos de ces publications en langue hébraique, v. ci-dessus, p. 15.

[4] Estienne n'avait pas émployé auparavant les en-tête mais les groupements par dérivation qui au commencement ne semblaient pas contraire à l'ordre alphabétique qui était le principe du Thesaurus. V. Thesaurus de 1531, préface.

[5] Dans les dictionnaires d'Estienne l'ordre alphabétique est suivi de plus en plus rigoureusement. Le petit dictionnaire français-latin dont la première édition est de 1544 a pour titre "Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire," etc.

[6] v. Dict. fran.-lat. p. 287. Luicte, luicter, luicteur, luictement :
p. 371. Piller, pilleur, pillage, pillerie, pillement :
p. 375. Plante, plantal, planter, plantement, planteur.

Dans l'article chaque mot est rendu à son tour en latin. Quoiqu'il soit traduit en général par un seul mot, par celui qui le rend le mieux, l'auteur ajoute souvent des synonymes qui font ressortir les nuances de signification.[1] Mais comme dans le *Thesaurus*, on ne pourrait dire qu'il ait suivi un système rigoureux à cet égard.[2]

Il n'y a pas de renseignements sur la désinence des mots français et rarement sur celle des mots latins. Les verbes sont donnés tout simplement à l'infinitif et sont traduits par l'infinitif latin. L'article tantôt défini, tantôt indéfini, tantôt partitif, qu'on trouve quelque fois préfixé au nom, n'y est pas ajouté pour préciser le genre : c'est seulement parce que dans l'usage le plus habituel on entendait ces noms avec un article ou un autre.[3] Ce procédé qui est un reste du système des interprétations françaises du Thesaurus de 1531, est distinctif du premier dictionnaire français. Estienne ne généralise pas comme un lexicographe moderne : il énumère certains usages d'un mot, il en précise la signification : ses définitions sont plutôt spécifiques qu'abstraites.[4]

Ce même trait caractéristique a amené l'auteur à donner dans le *Dictionnaire françois-latin* beaucoup de place aux locutions, comme il l'avait fait dans le *Thesaurus* et dans le *latino-gallicum*. Presque chaque mot est suivi d'un certain nombre de locutions et de phrases qui sont ensuite traduites en latin. Cela sert à la fois à faire ressortir l'usage du mot français, et à fournir une formule pour la traduction de la locution en latin. Le nombre de locutions par mot varie très considérablement : pour *gros*, il n'y en a que 3, tandis que pour *peu*, on en trouve 46 : pour *jour* et *lieu*, près de 100 pour chacun : et pour *mettre* et *guerre* le nombre va jusqu'à deux cents. A première vue on croirait que cette variation est due à l'importance que le mot prenait aux yeux de l'auteur et au nombre de locutions auxquelles le mot donnait lieu. Mais il y a quelque fois une différence si disproportionée entre

[1] Ibid. art. plaider, prendre, renom, recontre, semblable.

[2] v. ci-dessus, p. 52.

[3] v. Dict. fran-lat. art. le boire, la contenance, le corps, le devoir, une houe, une beste, ung bocal, ung denier, du laict, du cotton, de la croye, du cuir.

[4] C'est ce trait qui a donné aux définitions d'Estienne la forme analytique que Livet a remarquée. (v. ci-dessus, p. 52.)

le nombre d'exemples accordés à deux mots d'une importance à peu près égale, qu'il faut en chercher une autre explication.

Provenance des locutions.—Cette explication se trouve facilement dans la provenance des locutions. La méthode de compilation du *Dictionnaire françois-latin* semble être la suivante: d'abord l'auteur en a arrêté le vocabulaire dans l'ordre voulu en prenant exclusivement les interprétations françaises dans son *Dictionarium latino-gallicum:* puis il a établi les interprétations latines, toujours à l'aide du même lexique, et avec l'addition des synonymes: ensuite il a rangé sous chaque mot les locutions et les phrases contenant ce mot qui se trouvaient déjà comme traductions dans le *Dictionarium latino-gallicum.* Il résulte de cette méthode de compilation qu'une phrase qui contient deux mots d'une certaine importance pourrait s'employer dans le *Dictionnaire françois-latin* sous des rubriques différentes, deux fois ou même davantage. Ainsi l'expression "*La ligne, ou cordeau du charpentier*" qui dans le *latino-gallicum* est une interprétation de *linea* est cite dans l'autre lexique sous *cordeau* et ensuite sous *ligne.* Ce n'est qu'un exemple entre mille de la répétition des phrases interprétatives. On comprend alors que certains mots souvent employés dans le *latino-gallicum* pour rendre les locutions et les citations latines, réunissent sous leur rubrique dans le *Dictionnaire françois-latin* un nombre d'exemples disproportionné à leur importance.[1]

Il n'a pas échappé aux philologues que le dictionnaire français-latin de Robert Estienne n'est en général que l'inverse de son dictionnaire latin-francais.[2] Vu le but et le plan d'Estienne il n'en pouvait guère être autrement. Il y a cependant quelques détails de rédaction qui, quoiqu'ils ne changent en rien le principe énoncé, méritent une considération plus détaillée.

1°. La répétition fréquente, notée ci-dessus, de locutions et de phrases servant d'exemples.

2°. L'absence, dans le vocabulaire, de mots qui se rencontrent cependant dans le texte du *Dictionarium latino-gallicum,* et qui de

[1] Dans ces cas les exemples servent plutôt à enregistrer et à expliquer les locutions latines. Il faut se rappeler que le but principal sinon exclusif de la première édition du dictionnaire français-latin était l'avancement de l'étude du latin.

[2] v. l'article de Gaston Paris dans La Revue des deux mondes, septembre, 1901.

là ont passé dans le texte du *Dictionnaire françois-latin :*[1] d'autres qui manquent aussi dans le vocabulaire se trouvent pour la première fois dans le texte du *françois-latin.*[2]

3°. Le remaniement que beaucoup de locutions ont subi en passant du premier lexique bilingue au second.[3] Ces remaniements ne sont pas importants : ils ajoutent cependant de la justesse, de la clarté, quelquefois de l'élégance à la définition. Mais si peu considérable qu'ils soient, leur seule existence, pour ne rien dire de leur nombre, indique que la compilation du *Dictionnaire françois-latin* fut autre chose que la simple inversion du *Dictionnarium latino-gallicum.* Estienne ne se contenta pas d'invertir un ouvrage pour en faire un autre, bien que cette inversion eût été d'elle-même une oeuvre louable. En même temps il profita de l'occasion pour revoir et corriger ses données léxicographiques. Il faut se rappeler toujours dans l'étude des dictionnaires de Robert Estienne qu'il regardait son oeuvre lexicographique comme une unité. Les différents lexiques ne sont que des manifestations diverses d'un seul effort dont le point de départ est la langue latine. Aussi ne manque-t-il jamais de faire des revisions et des corrections aussi bien que des augmentations dans chaque ouvrage et de les introduire ensuite dans toutes les branches de sa grande encyclopédie lexicographique.[4]

4°. *Importance attachée aux traductions latines*—Dans le *Dictionarium latino-gallicum* on trouve un grand nombre de locutions qui ne sont pas traduites. L'auteur les considérait, ou trop facilement intelligibles pour nécessiter une traduction, ou impossibles à

[1] v. comme exemple *escumoire* et *friquette* dans l'article *ligula* du Dict. lat.-gall. L'explication de ces omissions se trouve dans le fait que l'auteur a arrêté le vocabulaire français en prenant seulement les interprétations françaises du Dictionnarium lat.-gall. Il n'a pas cherché de vocables dans les traductions des locutions et des citations, quoiqu'il les ait toutes employées en manière inverse dans le *Dict. fran.-lat.*

[2] v. Dict. fran. lat. art. *arbitre.* ou on trouve le mot *arbitrage* qui cependant ne figure pas dans l'en-tête.

[3] v. *Dict. fran.-latin.* Art. *limace, limacon,* 4me locution : art. *livre* 2me et 7me locutions. Comparer aussi l'article *lineamentum* dans le *Dict. lat.-gall.* avec les articles *trait* et *visage* dans le *Dict. fran.-lat.*

[4] v. Les éditions successives du *Thesaurus,* du *Dict. Lat.-gall.* et du *Dict. fran.-lat.*

être bien rendues en langue vulgaire.[1] Le but de son ouvrage est de faire comprendre le latin au moyen de la traduction quand la traduction est nécessaire ou possible. Dans le *Dictionnaire françois-latin* au contraire il n'y a guère de locutions françaises qui ne soient ensuite rendues en latin. On comprend tout de suite que le but ne change pas avec l'ouvrage; il reste le même: la connaissance de la langue latine; dans les deux ouvrages le français n'est qu'auxiliaire. Il n'est pas étonnant que la langue vulgaire ne soit pas admise immédiatement au pair dans les lexiques bilingues; car pendant longtemps elle ne le fut pas et tandis que dans le cycle lexicologique de Robert Estienne le latin eut son dictionnaire redigé entièrement en latin à partir de 1543, le dictionnaire français n'a pu se débarasser du latin qu'après plus d'un siècle.[2]

La seconde édition du dictionnaire.

En 1549 Robert Estienne fit paraître une seconde édition du *Dictionnaire françois-latin* "Corrigé et augmenté."[3] Toute en conservant le plan original, il fit quelques changements dans la rédaction et augmenta très considérablement le volume de l'ouvrage. Le groupement par familles n'est pas abandonné, mais les en-tête sont supprimés et dans les cas où l'ordre alphabétique est notamment violé par l'arrangement étymologique le mot est répété à sa place alphabétique avec un renvoi à la famille dans laquelle il est traité. Les mots dont l'orthographe variait à cette époque sont insérés deux ou même trois fois avec renvois. On trouve aussi les noms géographiques tant modernes qu'anciens.[4]

Toutes ces additions furent plus ou moins heureuses, mais on n'en peut pas dire autant d'un autre élément qu'Estienne introduisit dans la deuxième édition: la recherche des étymologies. Dans l'édition de 1549 cet élément ne tient heureusement que

[1] v. *Dict. lat.-gall.*, préface.

[2] Le dictionnaire de Richelet est le premier qui ne donne pas d'interprétations latines. Elles reparaissent dans le dictionnaire de l'Académie, mais elles y sont reduites à un volume presque négligeable.

[3] v. notre Bibliog. et l'appendice 1.

[4] C'est probablement le groupement par familles avec les en-tête qui les a exclus de la première édition.

peu de place, mais dans les éditions posthumes données par Thierry, Du Puis, et Nicot il va toujours en augmentant et finit par devenir une véritable manie.[1]

Inutile de dire que ces étymologies sont souvent erronnées : celles qui sont justes ne font pas grand honneur à leur auteur, elles ne sont correctes que parce qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper. Tous ceux qui travaillaient au dictionnaire du français au XVIe siècle, depuis Estienne jusqu'à Nicot ne connaissaient autre chose des phénomènes phonétiques que ce qu'on trouve pour la première fois dans la grammaire française de Jacques Dubois, imprimée par Robert Estienne en 1531.[2] Cet aperçu, répété dans plusieurs livres linguistiques au cours du XVIe siècle,[3] s'appelle "La transformation de lettres" et se borne à indiquer d'une façon systématique la mutation des lettres dans le passage des mots latins en roman.

Dubois ne précise pas les lois phonétiques, ses données ne sont pas compréhensives, et ses conclusions sont souvent fausses. Mais en dépit de tout celà il a imposé son système (s'il est permis de l'appeler un système) à la philologie de son siècle ; et la plupart des étymologies de Robert Estienne et de ses successeurs, Thierry, Du Puis, Nicot, ne sont que des applications de ces principes.[4] Lorsque les lexicographes du XVIe siècle ne réussissaient pas à expliquer la forme d'un mot français par ce procédé, ils le rap-

[1] Chaque addition au vocabulaire fut l'ocasion d'une nouvelle remarque étymologique, et chaque éditeur en répétant celles de ses devanciers ajoutait des détails et des explications qui augmentaient leur volume mais ne les rendaient pas plus certaines.

[2] v. Notre bibliog.

[3] On la trouve dans la grammaire de Robert Estienne (1557), ce qui prouve que lui y ajoutait foi : Estienne regardait cette partie de sa grammaire en quelque sorte comme le complément de son oeuvre lexicographique. On lit à la fin de la grammaire : "Ce qui pourroit rester à scavoir comment chaque mot se doibt escrire, et les plus communes manières de parler François, se trouveront au petit Dictionnaire François-Latin, que nous avons imprimé ceste présente année M. D. LVII (v. notre bibliog.), au quel ceste partie de grammaire defailloit pour l'accomplissement d'iceluy."

[4] Estienne se contente le plus souvent de constater le mot latin d'où le vocable dérive. On comprend par là pourquoi il considère le système Dubois qu'il incorpore dans sa grammaire comme le complément nécessaire de son dictionnaire.

prochaient d'un mot grec.[1] A mesure qu'on avance dans le XVIe siècle le grec devient la grande ressource des lexicographes.[2] Nicot, qu'on a récemment vanté[3] pour sa supériorité comme étymologiste, adopte naïvement les étymologies de ses devanciers, et lorsqu'il en hasarde de nouvelles il se base sur la mutation des lettres de Dubois, ou bien il a recours au grec. Un examen des éditions posthumes du *Dictionnaire françois-latin* de 1564 à 1606 montre qu'en fait d'étymologies les éditeurs se valaient bien les uns les autres et qu'aucun n'a fait autre chose que suivre servilement le procédé primitif de Dubois et de Robert Estienne.

Les additions importantes de l'édition de 1549 sont de deux sortes :

1°. Les mots nouveaux et les exemples à l'appui de ces mots.

2°. Les nouveaux exemples ajoutés aux mots qui se trouvaient déjà dans la première édition.

Le dictionnaire de 1539 contient environ 9000 mots : celui de 1549 environ 13000. Cette augmentation du vocabulaire n'entraine pas une augmentation proportionnée dans le volume de l'ouvrage. Les nouveaux mots sont pour la plupart des dérivés[4] et sont traités plus brièvement. Très souvent l'auteur ne fait que les enregister et en donner l'interprétation latine. Pas de définitions detaillées et pas de locutions. Quant aux locutions à l'appui des mots déjà enregistrés dans la première édition le nombre en est très considérablement augmenté dans l'édition de 1549.[5] Ces nouvelles locutions ne furent pas trouvées originairement pour le *Dictionnaire françois-latin :* elles se rencontrent d'abord dans l'édi-

[1] Temoin *flacon* de Φάκος.

[2] *Aise* de ἴασις; *chopine* de χόωνιον ; *engraver* de εγχράφω ; *esbouler* de εκβαλλειν, v. Nicot—*Thresor de la langue françoise,* 1606 (v. notre bibliog.)

[3] v. Lanusse—*De Joanne Nicotio philologo,* p. 3.

[4] v. l'appendice 2.

[5] Il suffit de comparer quelques articles dans les deux éditions pour voir l'augmentation du dictionnaire due au nombre plus considérable de locutions.

	1539.	1549.
Lune	12 locutions.	16 locutions.
Lict	18 locutions.	23 locutions.
lever	20 locutions.	27 locutions.
loisir	30 locutions.	33 locutions.
lettre	47 locutions.	109 locutions.

tion du *Dictionarium latino-gallicum* de 1546,[1] et en 1549 pour les adapter à l'autre lexique l'auteur se sert du même procédé qu'il avait employé dans la compilation de la première edition.

Le genèse d'un dictionnaire français.—Quoique le *Dictionnaire françois-latin* reste essentiellement un lexique bilingue, on voit dans le seconde édition le germe d'un vrai dictionnaire de la langue française. L'auteur envisage son oeuvre à un point de vue un peu différent de celui auquel il la regardait en 1539. La préface le démontre.[2] Il semble entrevoir un Thesaurus de la langue française semblable à celui qu'il avait fait de la langue latine. Un autre témoignage est celui de Jacques Dupuis qui a collaboré à la première édition posthume du dictionnaire. En parlant dans la préface de Rob. Estienne et de ses dictionnaires, il dit: "Entre lequels il déliberait mettre le *Dictionnaire françois-latin* des premiers, pour n'avoir ja rien espargne à le faire reveoir à plusieurs scavants personnages qui l'avaient en cet endroict infiniment ayde."[3]

L'évidence intrinsèque n'est pas moins convaincante. Une étude détaillée de l'édition de 1549 démontre que l'auteur, tout en conservant le plan de celle de 1539, a changé un peu son but et étendu la portée de son oeuvre. On ne peut plus dire qu'elle n'envisage que la langue latine. Le français considéré en lui-même a sa place, quoiqu'encore restreinte, dans la seconde édition du *Dictionnaire françois-latin.* Ce changement de dessein apparaît dans plusieurs traits qui méritent un examen particulièr:

1°. *Les augmentations du vocabulaire.*—Comme nous l'avons déjà fait observer le vocabulaire de la deuxième édition est plus étendu de la moitié que celui de l'édition de 1539. Les nouveaux mots n'ont pas tous été trouvés pour élucider le vocabulaire latin. Il y a des dérivés fort nombreux qui attestent le désir qu'a eu Estienne de compléter le vocabulaire français.[4] Ces mots n'ont souvent rien

[1] Le *Dict. lat.-gall.* de 1546 est presque deux fois plus grand que l'édition de 1538. On comprend alors que Rob. Estienne ne manquait pas de matériaux nouveaux pour faire la seconde édition du *Dict. fran.-lat.*

[2] cf. Les deux préfaces (appendice 1).

[3] Préface de l'édition dite de Thierry—1564 (v. notre bibliog.) v. aussi la préface du Petit dictionnaire français-latin publié à Genève par Estienne en 1557.

[4] v. appendice 1. et cf. les rubriques, *Larron, Larrecin, Long, Louve, Lumière.*

à faire avec le latin. Il est vrai qu'ils sont presque tous traduits, mais cette traduction consiste généralement en un seul mot (qui n'est pas toujours du latin classique), et il n'y a pas de locutions pour éclaircir l'usage latin. Peu importe que quelques uns de ces dérivés n'aient jamais acquis droit de cité dans la langue, ou que d'autres soient de pures inventions de l'auteur.[1] Cela ne sert qu'à prouver d'une façon plus concluante l'intérêt qu'Estienne prenait au vocabulaire du français. Il aurait pu enregistrer sous le mot primitif les circonlocutions françaises avec la traduction. C'est un procédé auquel il n'était pas étranger puisqu'il l'a employé mainte fois.[2] Mais il tenait beaucoup aux dérivés et apparemment pour aucune autre raison que pour la perfection du vocabulaire du français. Il enregistre aussi un nombre considerable de mots qu'il ne traduit pas,[3] ce qui est une preuve qu'il envisageait le français en lui-même.

2°. *La richesse des locutions.*—Le nombre plus grand de locutions qu'on trouve dans la deuxième édition est une autre preuve du désir d'Estienne d'illustrer sa langue maternelle.[4] Il voulait démontrer que le français pouvait exprimer convenablement n'importe quelle idée, même les notions techniques pour lesquelles on avait alors habituellement recours au latin. Ainsi il tire des écrits de Budé une masse de phraséologie légale et diplomatique;[5] dans les notes inédites du même écrivain il choisit des formules françaises d'une grande variété;[6] et enfin il enrichit les locutions de ses propres traductions. Il va même plus loin dans sa prédilection pour le français : il indique les formules qui sont à son avis préférables :[7] il distingue les vocables et les expressions dialectales,[8] et lorsque un mot n'est pas facilement rendu en latin, il ajoute en

[1] Temoin : *moyenneté, muableté, nettelet,* La plupart de ces mots sont, comme les exemples indiquent, ou des noms abstraits, ou des diminutifs.

[2] v. *Dict. fran-lat.* de 1549. Art *Lincer, Legible, Loir.*

[3] v. Appendice 1. Préface de l'édition de 1549 : aussi Dict. fran.-lat. (1549) art. *Masson, materiel,* et passim. cf. aussi à la fin du dict. "aucuns mots omis."

[4] v. p. 72 et note 5.

[5] v. *Dict. fran.-lat.* (1549) art. *lettre, nouveaulte,* et passim.

[6] Ibid, passim.

[7] Ibid, art. *honni, goulu* et passim.

[8] Ibid, art. *araire, artis,* et passim.

langue vulgaire un paragraphe plus ou moins long qui explique en détail sa définition et son usage technique.[1]

Mots techniques.—On trouve des termes de droit, de médecine, d'architecture: des noms d'animaux, de poissons, de plantes; des expressions de vénerie et de fauconnerie. Les termes de marine font presque défaut,[2] mais en revanche la nomenclature des plantes et des poissons et les termes de chasse sont abondants. Pour cette dernière catégorie de mots Estienne a puisé dans les écrits de Budé et outre les termes de vénerie qu'en trouve à leur place dans le vocabulaire, il en a fait un appendice d'une dixaine de pages avec des citations de Budé.[3] Il n'était pas toujours facile de trouver les équivalents en latin pour les mots techniques, surtout pour les termes de vénerie et de fauconnerie: aussi Estienne s'abstient-il d'en offrir toujours une traduction.

Pour cette partie de son oeuvre comme pour le dictionnaire proprement dit, Estienne sollicite des corrections et des suggestions, priant le lecteur d'estimer "cest ouvrage n'estre que commencement, qui jamais ne se parfera que par diverses personnes soigneuses et diligentes a observer ce que et eulx et autres lisent ou parlent, dont se dressent certaines reigles tant pour l'intelligence des mots que pour la droicte escripture d'iceulx."[4]

Etendu des locutions.—Les locutions malgré leur nombre sont loin de représenter tous les usages du mot traité. Leur arrangement montre souvent un certain système mais ce n'est qu'une esquisse: les lacunes sont nombreuses et sérieuses. En revanche certaines significations du mot sont illustrées outre mesure.[5] La provenance des locutions et le désir de l'auteur de reproduire toutes les traductions

[1] Ibid. art. *abonner*, *aggresser*, et passim. C'est la façon encyclopédique de définition qui fut développée outre mesure par Nicot dans les éditions de 1573 et 1606.

[2] Nicot combla cette lacune dans les éditions posthumes du dictionnaire.

[3] Rebitté (ouv. cit. p. 163) et Lanusse (ouv. cit. p. 22) ont cru que cet appendice se trouve seulement dans les éditions posthumes. Ils ont été induits dans cette erreur par le fait qu'il n'est pas compris dans le titre de l'édition de 1549. Il se peut que ce soit une arrière pensée d'Estienne: mais en trouve des termes de vénérie dans le texte. L'extrait sur lequel Estienne base son vocabulaire de vénérie et de fauconnerie est tiré de l'ouvrage de Budé intituté *De philologia.* Estienne ne le donne pas verbatim. C'est plutôt une adaptation qu'une citation.

[4] *Dict. fran-lat.* préface. (voir appendice 1.)

[5] v. *Dict. fran.-lat.* (1549) art. *laict*, *lettre* et passim.

du dictionnaire latin-français expliquent suffisamment cette disproportion. Il en résulte que la valeur et l'utilité des locutions ne sont pas en proportion avec leur nombre. Quelquefois, surtout pour les verbes, Estienne indique assez nettement les significations différentes,[1] les exemples de la même catégorie étant rangés ensemble et divisés en paragraphes. Quoique ce procédé ne soit pas appliqué systèmatiquement et que les nuances de signification ne soient pas complétes, l'auteur fait preuve d'un conception de la lexicographie qui lui fait honneur. Les verbes sont traités d'une façon plus étendue que les autres parties du discours. Les prépositions (elles ne sont pas toutes enrégistrées)[2] dont les usages sont souvent si nombreux et si diversifiés sont très peu illustrées. Les noms sont les plus negligés sous ce rapport. Les locutions ne manquent pas, mais elles ne donnent d'exemples que de l'usage le plus répandu du nom.[3] Les significations spéciales sont rarement indiquées, soit par la traduction latine, soit par les locutions. Mais ce qui frappe le plus c'est le manque de significations figurées, les sens figurées ayant le plus besoin d'illustration. Il est extrêmement rare de trouver une locution qui renferme une signification figurée, même pour les mots qui s'y prêtent le mieux.[4] C'est une lacune regrettable. Les locutions ordinaires ne sont pas d'une grande utilité dans un dictionnaire, ni à l'époque de l'ouvrage, ni plus tard. Elles apprennent très peu au lecteur, mais les locutions spéciales et figurées sont plus flottantes et par là même d'une plus grande valeur, et pour l'étude de la langue, et pour l'histoire de la pensée.

Rôle de Budé dans le Dictionnaire françois-latin.—Que Budé ait eu une part quelconque dans le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne dès sa première édition, il n'y a pas de doute. Nous avons vu que

[1] Ibid. art. *laisser*. Cet article, qui n'est pas exceptionnel, illustre dix usages différents du verbe. La division en paragraphes n'indique pas toujours les nuances de signification dont il est donné exemple. Ainsi pour *laisser*, tandis que les locutions représentent dix nuances, il n'y a que quatre paragraphes.

[2] Ni *à* ni *de* n'est traité à sa place dans le vocabulaire. On les trouve à d'autres articles en combinaison avec d'autres mots.

[3] Sur les onze locutions enrégistrées sous *langue*, il n'y a que les deux significations les plus usitées. Cet article est typique.

[4] v. *Dict. fran.-lat.* de 1549. Art. *Laict.*

le dictionnaire français-latin fut compilé du *Thesaurus* et du *Dictionarium latino-gallicum*, et que Budé avait joué un rôle des plus importants dans la préparation de ces oeuvres.[1] Dans la préface de 1539 Estienne ne fait cependant pas mention de son ami : il avait déjà reconnu sa dette dans la préface du *Dictionarium latino-gallicum* et puisque le dictionnaire français-latin ne contenait pas de matières nouvelles, il ne lui était pas nécessaire de répéter les temoignages de reconnaissance. Mais pour la seconde édition de 1549 la partie la plus considérable des nouvelles locutions fut tirée des écrits de Budé. Aussi l'auteur ne manque-t-il pas d'indiquer leurs sources et de rendre un nouveau tribut d'hommages à son regretté ami, mort depuis neuf ans.[2]

On a dit que Budé était toujours prévenu contre la langue vulgaire.[3] Les traductions recueillies et enregistrées par Estienne d'une façon qui n'admet pas de doute sur leur authenticité sont une preuve que Budé ne dédaignait pas l'usage du français dans l'explication des langues anciennes. Il l'employait non seulement dans les écrits destinés à la publication, mais dans ses notes journalières.[4]

Après la mort de leur père les enfants de Budé remirent à Robert Estienne tous les manuscrits inédits de l'illustre savant. De ces écrits Estienne tira un nombre très considérable de traductions et de paraphrases de locutions latines, qu'il inséra dans la deuxième édition du *Dictionarium latino-gallicum* en 1546 ; après les avoir inverties il les inséra aussi dans la deuxième édition du *Dictionnaire françois-latin* en 1549. Dans les deux ouvrages les traductions sont attribuées à Budé et sont suivies par la lettre *B*.[5] Dans le dictionnaire de 1549, elles constituent un sixième ou un cinquième

[1] v. Préfaces des oeuvres mentionnées.

[2] v. Préface de 1549 (v. appendice 1). Il est possible que les écrits de Budé d'où Estienne a tiré les locutions indiquées ne lui aient pas été remis immédiatement après la mort du savant. La date de la première édition des *Forensia* (1544) quatre ans après la mort de Budé donne quelque créance à cette hypothèse. V. aussi la préface des *Forensia* où Estienne parle de l'hésitation qu'a eue la famille du décédé à faire paraître l'oeuvre inachevée.

[3] v. Clément—Henri Estienne et son oeuvre française, p. 210.

[4] v. plus loin, p. 79.

[5] v. préface de l'édition 1549 (appendice 1).

de toutes les locutions enrégistrées. Elles sont de deux catégories: 1°. celles qui sont marquées simplement par la lettre *B.* et qui sont presque toutes des formules légales: 2°. celles qui sont signées "*B. ex Livio, B. ex Cic.*" etc. et qui sont des locutions plus ou moins générales.[1] Il est intéressant de déterminer d'une façon plus précise la provenance de ces traductions. Pour la première catégorie cela n'est pas du tout malaisé. Quand Budé fut surpris par la mort il était en train de faire un ouvrage intitulé *Forensia*, un supplément en quelque sorte de ses *Annotationes in libros pandectarum.* Dans cet ouvrage il essayait de réformer le latin baroque de la procédure. Les formules barbares sont remplacées par les formules classiques autant que le habile philologue a pu les restaurer, et sont ensuites traduites en français. En 1544 Estienne publia cet opuscule inachevé. L'année suivante il le réimprima avec un *index gallico-latinum* qui reproduit les mêmes traductions, mais inverties. Cet index fournit dans le dictionnaire de 1549 les locutions signées *B.* Dans les *Forensia* l'index est l'oeuvre de l'éditeur, non de l'auteur, mais les traductions y sont reproduites presque intégralement. L'éditeur se permet d'y faire quelques changements peu importants, et le texte de 1549 montre encore quelques legères variations sur celui de l'index.[2] Parfois l'index des *Forensia* offre une traduction qui ne se retrouve pas dans le texte de l'ouvrage. L'auteur explique en latin la locution latine, et l'éditeur ne fait que traduire dans l'index cette explication.[3] Estienne ne laisse cependant pas d'incorporer aussi ces locutions dans ses dictionnaires et de les indiquer aussi par la lettre *B.*[4]

[1] Dans l'édition de 1549 les locutions sont rangées dans l'ordre suivant:

1° Celles qui sont reproduites de l'édition primitive.

2° Celles qui sont signées B ex Livio, ex Cic., etc.

3° Celles qui sont suivies de la lettre B; ces dernières sont données à l'ordre dans lequel elles se trouvent dans *l'index gallico-latinum* des *Forensia.*

[2] En voici un exemple typique: *Forensia*—Celluy contre lequel on a informé ne est pas trouvé chargé. Dict.—Celluy contre lequel on a informé ne sest pas trouve suffissament charge pour proceder a l'encontre du luy.—v. art. *informer* du dictionnaire de 1549.

[3] En voici deux exemples: Texte du *Forensia.* . . . legis actio, et lege acta, sunt quae expleta Forenses vocant,—Index—Legis actio . . . . Exploict et execution de sentence.—Texte de *Forensia,* legis actionum callentes, Id est, Periti executores.—Index—Legis actionum callentes. . . . Bons executeurs.

[4] v. Les exemples cités dans la note précédente. (Dict. art. *exploict,* et *executer.*)

Quoique la plupart des traductions signées *B.* se retrouvent dans l'index gallico-latinum des Forensia, il y en a un certain nombre qui n'y sont pas : ces locutions ont probablement la même provenance. C'est-a-dire qu'elles sont la traduction des explications en latin de Budé dans les *Forensia.*[1]

Les locutions signées *B. ex. Livio, B. ex. Cic.*, etc., ne se retrouvent pas dans les publications de Budé. Elles viennent apparemment des notes que le savant a faites dans le cours de ses études philologiques et qu'il n'a jamais incorporées dans ses ouvrages. On sait que Budé a laissé des notes pareilles, puisque Jean Thierry publia en 1557 un volume d'annotations de Budé sur Cicéron.[2] Ce que Robert Estienne dit des papiers que les enfants de Budé lui ont transmis, indique qu'ils comprenaient autre chose que l'ouvrage inachevé, *Forensia.*[3] Quand Budé cherchait le sens classique des mots et des locutions pour en faire ses oeuvres philologiques, telles que les *Annotationes in libros pandectarum,* les *Forensia* et les *Commentarii linguae Graecae*[4] (qui sont aussi en partie des commentaires sur la langue latine) il a compulsé maint ouvrage, et a sans doute fait des notes sur les locutions qui tendaient à établir la signification des locutions judiciaires.[5]

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles Budé a fait ces annotations, et quelle que soit la forme dans laquelle elles sont parvenues à Estienne, il est certain que nous possédons dans le dictionnaire un nombre considérable de remarques philologiques et de traductions en langue vulgaire de Budé qui ne se retrouvent pas dans ses oeuvres completes.

Les petits dictionnaires bilingues.—Dans un but pratique Estienne

[1] Voici un exemple de la façon dont Estienne a procédé ;—Dict. art. *qualité*—Prendre qualité de noblesse. In persona controversiae nobilitatem usurpare, summere qualitatem nobilis, vel nobilem se dicere.

[2] cf. Rebitté, ouv. cit. p. 163. Rebitté cite d'après Niceron.

[3] cf. Préface de 1549 (Appendice 1). On pourrait comprendre de ce passage que ces écrits étaient en partie des notes marginales.

[4] Estienne s'est certainement servi de cet ouvrage pour les intérpretations françaises du Thesaurus de 1531, et des lexiques bilingues.

[5] On est étonné de trouver dans les dictionnaires d'Estienne un nombre si énorme de locutions de droit et de procédure judiciaire. A notre avis cela provient directement ou indirectement de l'influence de Budé.

avait extrait du grand *Thesaurus* les matériaux pour ses lexiques bilingues. Le même motif l'amena bientôt après à une nouvelle bifurcation dans son oeuvre lexicologique. Les lexiques bilingues étaient trop volumineux pour l'usage scolaire. Il fit donc des abrégés des deux oeuvres qu'il publia sous les titres de *Dictionariolum puerorum* et *Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les fault escrire, tournés en latin pour les enfants:* le premier en 1542, et le second en 1544. Tous les deux furent souvent réimprimés par l'auteur,[1] et en 1557 il en donna à Genève des éditions nouvelles dont le plan est différent de celui des éditions antérieurs.[2] Les premières éditions ne contiennent que le vocabulaire, les observations sur la désinence et la traduction. Les locutions qui forment une partie si étendue des grands dictionnaires bilingues sont omises. En 1557 Estienne ajoute à cette matière "les locutions les plus essentielles." A juger par les nombreuses réimpressions des petits dictionnaires au cours du seizième siècle ils ont été les plus goutés de tous les ouvrages lexicographiques de Robert Estienne. Ils ne sont, même dans les éditions de 1557, que des abrégés, mais par leur utilité scolaire ils tiennent une place honorable à côté des opuscules grammaticaux et de la grammaire du même auteur.

[1] Dict. puerorum, 1542, 1544, 1547, 1550: et par Charles Estienne, 1552. Cf. Renouard. Les mots fran., etc., 1554, 1547: puis deux éditions revues, 1557, et deux réimpressions de cette dernière édition en 1559. cf. Renouard—Annales.

[2] Les titres sont aussi changés: *Dictionariolum lat.-gall. Petit Dict. fran.-lat.*

CHAPITRE VII.

Les éditions posthumes du Dictionnaire françois-latin.

Après son établissement à Genève Estienne réimprima avec quelques additions ses petits dictionnaires,[1] les abrégés du *Dictionarium latino-gallicum*, et du *Dictionnaire françois-latin*, mais il ne donna pas d'éditions des grands dictionnaires bilingues dans sa nouvelle demeure.[2] En 1552 il parut chez son frère, Charles, à Paris une nouvelle édition, "beaucoup augmentée" du *Dictionarium Latino-gallicum.*[3] Il est vraisemblable que Robert a eu sa part dans la rédaction: soit qu'il l'ait commencée avant sa fuite de Paris, soit qu'il ait communiqué des matériaux à son frère après son établissement en Suisse. D'après la règle des Estienne[4] cette nouvelle édition d'un lexique contenant des matières inédites aurait dû amener une edition revisée du *Dictionnaire françois-latin.* Estienne semble y avoir pensé,[5] mais s'il l'a entreprise, il n'a pas mis son projet à exécution, et ce ne fut que cinq ans après sa mort que cette troisième édition parut sous la direction d'un ancien ami et disciple.

Edition de 1564.[6]—D'après le titre cette édition est due aux

[1] En 1557, v. Renouard Annales, p. 88.

[2] v. notre bibliog.

[3] Il semble qu'il existe des exemplaires de cette édition qui attribuent l'impression à Robert. Renouard (ouv. cit., p. 103) suppose qu'ils ont partagé l'édition, et que Robert en a fait un autre titre à Genève. Renouard croit cependant que la révision est due tout entière à Charles. Il est vrai que la préface (une épître au cardinal de Lorraine) est de lui: mais il y parle de tous les ouvrages lexicographiques de Rob. Estienne: Thesaurus, lexiques bilingues, et abrégés de ces derniers. D'ailleurs il aurait été imprudent pour lui de nommer son frère.

[4] Le Dict. lat.-gall. de 1538 fut suivi en 1539–1541 du dict. fran.-lat. La seconde édition du Dict. lat.-gall. en 1546, fut invertie en 1549. Les éditions du Dict. lat.-gall. entre 1538 et 1546 ne sont que des réimpressions.

[5] v. préface du Dictionnaire des mots français, etc. (Le petit dictionnaire, 1557). Citée en partie par Renouard, Annales, p. 88: aussi la préface du Dict. fran.-lat. de 1564.

[6] Cette édition fut imprimée chez Jean Macé, à qui fut accordé un privilège pour six ans à partir de la date de la publication. Il est intéressant de noter que Macé

soins de Jean Thierry[1] qui avait aidé Estienne dans la compilation du Thesaurus de 1543,[2] et qui avait édité en 1555 un ouvrage de Budé.[3] Mais il y a des raisons pour croire que Thierry ne fut pas le seul éditeur de l'édition de 1564 : Jacques Du Puis semble avoir partagé le travail de la revision.[4] Il serait impossible de distinguer la part qui doit être attribuée à chacun des deux éditeurs. Quoiqu'il n'y ait pas beaucoup de changements dans cette première édition posthume, il s'en faut qu'elle ne soit qu'une simple réimpression. Le vocabulaire est encore considérablement augmenté et dans le même ordre d'idées qu'Estienne avait suivi dans la deuxième édition ; les dérivés et les mots techniques.[5] Tous les termes de chasse et de fauconnerie sont insérés dans leur ordre alphabétique, mais l'adaptation de *philologia* est réimprimée à la fin du livre comme dans l'édition de 1549. Les locutions restent les mêmes que dans l'édition de 1549 : il n'y en a pas de nouvelles.[6] Toute addition soit dans le vocabulaire, soit dans les

était un parent éloigné de Rob. Estienne. Macé épousa Catherine Chaudière, petite fille de Jean Higman (Hicquement) et Guyonne Viart, mère de Robert Estienne. v. Ph. Renouard, Imprimeurs Parisiens.

[1] v. notre bibliog.

[2] v. ci-dessus, p. 60.

[3] *Notes sur les lettres de Cicéron à ses amis*, 1557. Cf. Rebitté, ouv. cit., p. 163.

[4] L'édition n'a pas de préface proprement dite. On y trouve une dédicace très developpée addressée au Prince Jean Georges, palatin du Rhin, duc de la Bavière, etc., qui est signée J. H. P. (Jacques Du Puis). L'auteur y parle de l'édition comme de la sienne. Après avoir loué chaudement le dictionnaire français-latin il raconte que Robert Estienne avait eu l'intention de revoir son ouvrage et que dans ce but il avait consulté plusieurs savants, et notamment, Jean Thierry, mais que ses malheurs l'avaient empêché d'exécuter son projet. Du Puis termine son récit en racontant qu'il a "recouvre l'exemplaire pardeca par ledit Robert Estienne avant que partir de France, lequel je me suis ingere, monseigneur, de vous dedier," etc., etc. Il n'y a dans toute la dédicace aucune allusion à Thierry comme co-éditeur. Aussi le titre est il en contradiction absolue avec la préface. Que doit-on supposer de cette contradiction? Thierry fut-il supplanté au cours de la publication par Du Puis? Etait-il mort avant l'achèvement de l'oeuvre? Etait-il mort avant le commencement de la publication en laissant des notes dont Du Puis s'est servi? Le mystère reste inexpliqué, mais le titre est une preuve incontestable que Thierry, fût-il mort avant la publication, a eu une large part dans l'édition.

Du Puis cependant dans la préface de l'édition suivante (1573), parle de l'édition de 1564 comme son "premier exemplaire."

Le nom de Thierry ne figure pas dans l'édition donnée par Du Puis en 1573.

[5] v. appendice 2.

[6] Cependant les définitions encyclopédiques sont souvent augmentées.

définitions est mis entre parenthèses. Cela indique une révérence pour l'oeuvre du maître qui était rare au seixième siècle dans le monde des éditeurs et des imprimeurs.[1] Les noms géographiques occupent une place encore plus grande dans cette édition que dans la précédente, et l'importance de l'ordre alphabétique est accentuée. Tout mot qui n'est pas traité à l'ordre alphabétique est répété à sa place et l'éditeur tient plus de compte des variations d'orthographe.

Edition de 1572.—Le privilège pour l'édition de 1564 étant pour six ans, il expira en 1570. Ni l'éditeur, ni l'imprimeur, ne songèrent à temps à le faire prolonger:[2] en 1572 ils eurent le chagrin de voir paraître le dictionnaire dans une autre maison.[3] L'édition de 1572 ne contient rien de nouveau dans le corps de l'ouvrage. C'est une simple réimpression de l'édition Thierry avec l'addition de deux appendices:[4]

1°. "Les vocables modernes de la géographie, nouvellement colligez, confrontez aux anciens par ordre alphabétique et enrichis d'une brieve observation de leurs situations."

2°. "Recueil des noms propres anciens de la géographie confrontez aux modernes."

L'auteur de ces deux recueils, Jean le Frère de l'Aval, était essentiellement un "moderne." Sa préface tout en étant particulièrement une apologie de son oeuvre, touche à la question de l'usage et de l'étude des langues anciennes et déplore le manque d'attention qu'on donnait alors à la langue vulgaire. L'auteur est tout pénétré de la dignité de la langue maternelle et du devoir de tout

[1] Cet arrangement est d'accord avec les rapports qui semblent avoir existé entre Thierry et Estienne. (v. ci-dessus, p. 60 et note.) L'édition de 1564 est connue sous le nom de l'édition Thierry. On semble n'avoir pas remarqué jusqu'ici la part que Du Puis a eue dans la revision.

[2] Ils auraient pu saufgarder leurs droits en revoyant l'ouvrage et en le réimprimant avec quelques changements et "augmentations." C'est ce que fit Estienne pour tous les lexiques jusqu'à son départ de Paris.

[3] v. notre bibliog. L'imprimeur fut Gilles Garbin. Le privilège fut obtenu le 5 nov. 1570.

[4] Du Puis dans la préface de l'édition de 1573 fulmine contre l'éditeur et l'imprimeur de celle de 1572 . . . . "ayant veu que la cupidité de gain d'aucuns les a meus depuis nagueres de mettre en avant du tout selon mon premier exemplaire, y adjoustant sans plus ne sçay quels catalogues mal ordonnez de noms d'aucunes villes. . . ." A vrai dire, du Puis n'avait pas raison de se plaindre. L'oeuvre était entrée dans le domaine public et la réimpression était fidèle.

Français de la cultiver dans sa conversation et dans ses écrits.[1] Il est donc tout à fait convenable qu'il ait attaché son nom au premier dictionnaire de la langue vulgaire. Les recueils géographiques et bilingues compris ainsi dans un seul volume avaient de la valeur à cette époque,[2] et, quoique l'édition de 1572 fut supplantée par l'édition de Du Puis l'année suivante les observations de Jean le Frère de l'Aval ont passé dans l'édition définitive de Nicot.

Edition de 1573.[3]—Au dire de Jacques Du Puis son édition de 1573 fut hâtée par la publication de la "contrefaçon" de l'année précédente. Il représente qu'il avait formé le dessin d'une revision sérieuse, qu'il s'était servi des observations de plusieurs savants, surtout de celles de Nicot, et qu'il avait déjà travaillé quelque temps à faire un dictionnaire encore supérieur lorsque Jean le Frère de l'Aval avait mis "en avant de tout selon mon premier exemplaire, y adjoustant sans plus ne sçay quels cathalogues mal ordonnez, de noms d'aucunes villes."[4] Du Puis a hâté alors sa publication pour faire face à la concurrence. Un fait semble justifier ce motif. Le privilège pour l'édition de 1573 fut obtenu le 2 janvier 1572.[5] Comme d'habitude il fut accordé

[1] Après avoir loué ceux qui écrivent en langue vulgaire, il dit: "Adonques, desirant à leur imitation, de contribuer quelque chose à si belle entreprise, j'ai depuis naguere dédié une partie de mon loisir a rassembler, joindre et apparier les noms anciens et nouveaux de la Géographie accompagnez de quelque non oisive remarque de leur assiette en intention que ceux, lesquels voudront elaborer ou lire quelque composition françoise comme il faut, rencontrent chez nous, si besoin est, quelque soulagement au monins (sic!) à ce point." v. préface de 1572.

[2] On n'avait plus besoin du *Dict. lat.-gall.* en ce qui concernait les noms géographiques. Ce fait vient à l'appui de notre assertion que dès la deuxième édition du *Dict. fran.-lat.* en 1549, il fut considéré en quelque sorte comme un dictionnaire français.

[3] Elle est connue sous le nom de l'édition Du Puis (ou Dupuys).

[4] En se trompant sur la signification du mot exemplaire on a cru que la "contrefaçon" a été faite sur un exemplaire de l'édition de 1573 qui aurait été volé avant que la publication eût été mise en vente. (Cf. Brunet—Manuel du libraire). On n'avait pas remarqué que la "contrefaçon" n'est qu'une réimpression de l'édition Thierry, plus les recueils de noms géographiques, et que du Puis a pris part dans l'édition de 1564.

[5] C'est à dire huit mois avant la publication de la "contrefaçon.". L'édition de 1573 fut imprimée chez Du Puis qui s'en trouve ainsi et l'éditeur et l'imprimeur. Du Puis était beau-frère de Rob. Estienne, ayant épousée Catherine Bade, soeur cadette de la première femme de Rob. Estienne (v. Ph. Renouard—Imprimeurs Parisiens).

pour six ans à compter "du jour et date que ledit dictionnaire aura esté achevé d'imprimer." La préface de Jean le Frère de l'Aval est datée le 20 août 1572. Du Puis a donc conçu l'idée de la revision avant la publication de la "contrefaçon." Il se plaint amèrement des procédés de ses concurrents, et laisse croire qu'il aurait pu donner un meilleur ouvrage si on lui avait permis de développer librement ses plans.[1] Du Puis fait valoir l'aide qu'il a reçue dans ses travaux de "M. Nicot, Conseillier du Roy et maistre des Requestes de l'Hostel." Un examen de l'ouvrage montre que toutes les innovations de l'édition sont dues à Nicot. Cet observateur méticuleux a enrichi le dictionnaire d'Estienne d'une masse d'information linguistique et encyclopédique; mais il a fini par faire dévier l'ouvrage de son rôle strictement lexicographique.[2] Il semble que Nicot n'ait pas pris une part active dans la revision de 1573, mais qu'il ait communiqué seulement á l'éditeur ses écrits et ses observations.[3] Néamoins l'honneur de l'édition doit lui être attribués. Il suffit de comparer cette édition avec celle dite de Nicot pour démontrer que toutes les nouveautés viennent du même esprit. Le vocabulaire ne reçoit guère d'augmentations. Les rares mots nouveaux qui s'y trouvent sont des termes de chasse ou des mots encore plus techniques appartenant au langage de la marine. Tous ces termes sont tirés d'un traité de Nicot sur la fabrication et le gouvernement des vaisseaux.[4] Les locutions sont reproduites telles qu'on les trouve dans les éditions de 1549 et de 1564. La seule innovation importante est l'introduction des définitions encyclopédiques. Elles prennent des proportions considérables et augmentent le volume d'une centaine de pages.[5] Jusqu'à l'édition de 1573 on s'est contenté de donner comme interprétation le latin équivalent. Rarement dans la première édition et un peu plus fréquemment dans la deuxième, Estienne avait ajouté une explication complémentaire en français.[6]

[1] v. Edit. de 1573, préface.

[2] v. plus loin le paragraphe sur l'édition de 1606.

[3] v. préface de l'édition de 1573.

[4] Ibid.

[5] Il contient 781 pages: l'édition Thierry n'en contient que 680.

[6] Quelquefois cette explication complémentaire est en latin. v. l'édit. de 1549 *Hom. Liege.*

En voici deux spécimens: "*Client*—qui s'est donne en la tutelle et protection de quelque grand seigneur, lequel prend sa defense en toutes choses honnestes a l'encontre de tous: et pareillement en tous affaires qu'il ha, il ha la aide et secours de son client, *cliens, clientis.*"[1] "*Largesse,* quand les rois et princes jectent par les heraulx de l'argent a poignees parmi le peuple, et que le herault crie *Largesse, Missilia.*"[2]

Ces sortes d'interprétations, qui suppléent à l'interprétation latine et quelquefois la remplacent, ne sont cependant pas dans le style d'une définition moderne. Elles sont descriptives ou encyclopédiques, et leur développement dans le dictionnaire de 1573 est dû assurément à Nicot.[3] Elles viennent en tête de l'article, généralement après la traduction latine, mais avant les locutions, et sont tantôt générales, tantôt techniques, tantôt philologiques. C'est un autre pas dans l'évolution d'un dictionnaire purement français.[4] Malheureusement l'innovateur n'y a pas gardé une juste proportion: il n'a choisi généralement qu'un aspect du mot et son interprétation est devenue un commentaire curieux, parfois intéressant, au lieu d'une définition compréhensive.

Edition de 1584.—Cette édition est une réimpression fidèle de l'édition de 1573. Il est possible, même probable, que l'imprimeur n'ait rien fait que mettre un nouveau titre à quelques exemplaires de l'édition précédente.[5] La phraséologie du titre reste la même: il n'y a rien de changé que la date.[6] On trouve la même préface, et la lettre dédicatoire au Prince Georges que l'éditeur avait répétée dans l'édition de 1573. L'indication la plus probante que le titre seul fut changé c'est que l'imprimeur n'a pas pris un nouveau privilège. L'édition contient le même extrait du privi-

[1] v. Edit. de 1539, p. 91.

[2] Ibid. Art. *Largesse.*

[3] On les trouve encore plus developpées dans l'édition de 1606.

[4] Du Puis aussi a eu l'ambition de faire du dictionnaire un Thesaurus de la langue vulgaire. . . . . "Mais je ne laissay pourtant . . . de croistre et mener cest oeuvre jusqu'a son comble et à l'égal des Grecs et Latins Dictionnaires." Préface de l'édit. de 1573.

[5] Cf. Brunet—*Manuel du libraire;* art. Nicot.

[6] v. notre bibliog.

lège que celle de 1573. Ce privilège fut donné le 2 janvier 1572 et ne fut que pour six ans à partir de la publication.[1]

Edition de 1606.[2]—Dans l'histoire du *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne on peut considérer l'édition donnée par Nicot en 1606, ou comme le point culminant de l'oeuvre, ou comme une édition à part qui n'est pas entrée dans la vie du Dictionnaire.[3] Elle en est la plus volumineuse de toutes, mais, comme on verra par la suite, les additions ne sont que partiellement lexicographiques, et elles ne furent pas reproduites dans les éditions postérieures. Nous avons fait observer que toutes les éditions du dictionnaire à partir de la deuxième semblent avoir prévu dans le perfectionnement de l'ouvrage un Thesaurus de la langue française. Nicot crut que ses contributions avaient réalisé enfin le but depuis longtemps visé et il adopta le titre pretentieux, semblable à celui que Robert Estienne avait donné à son grand dictionnaire latin: "*Thresor de la langue française.*"[4] Cependant ses contributions au dictionnaire sont moins importantes qu'on ne le croit généralement, et leur utilité est souvent fort douteuse. Nicot a augmenté très peu le vocabulaire;[5] et il n'a rien ajouté aux interprétations latines. Toutes ses additions sont de deux sortes: 1°. La recherche des étymologies; 2°. Les interprétations encyclopédiques en français. C'est ce dernier élément qui distingue l'édition de 1606 et qui explique les proportions plus considérables du volume. Nous avons déjà rencontré les interprétations du savant "Conseillier du roy"[6] dans l'édition de 1573, mais dans celle de 1606 elles sont et plus nombreuses et plus étendues. Ces explications

[1] v. ci dessus. Le privilège avait donc expiré en 1579.

[2] Connue généralement sous le nom du Dict. de Nicot.

[3] Les éditions postérieures à celle de Nicot font suite à l'édition du Puis de 1573. Elles reproduisent les articles encyclopédiques de l'édition de 1573, mais les éditeurs ne semblent pas avoir puisé dans les interprétations plus étendues de l'édition de 1606.

[4] v. notre bibliog.

[5] v. appendice 2.

[6] Pour la biog. de Nicot et l'étude détaillée de son oeuvre lexicographique v. Lanusse, *De Joanne Nicotio philologo.* Les innovations que Nicot a apportées dans le *Dict. fran.-lat.* et le caractère de son édition s'expliquent en grande partie par la vie de l'homme et sa carrière publique.

descriptives ne sont pas toutes faites d'après le même modèle. Elles peuvent comprendre les éléments suivants : 1°. Etymologie. 2°. Comparaison avec d'autres langues romanes, ou avec d'autres dialectes du français. 3°. Citations françaises. 4°. Significations techniques.

Beaucoup des étymologies du "*Thresor*" sont de Nicot, mais il ne laisse pas de reproduire toutes celles d'Estienne et de Thierry, les développant quelquefois. Dans cette partie de son oeuvre il n'est pas plus heureux que ses prédécesseurs.[1] Les comparaisons avec d'autres langues romanes furent une innovation due probablement à ce que Nicot était méridional, qu'il avait voyagé dans les pay romans, et qu'il savait le portugais, l'espagnol, et l'italien.[2] De toutes les langues romanes c'est l'espagnol qu'il cite le plus fréquemment, tandis qu'après le picard c'est le gascon, son dialecte natal, qui tient le plus de place parmi les patois.[3] Nicot n'a pas de plan dans ces comparaisons. Il n'y a aucune indication qu'il ait conçu l'idée d'un lexique des langues romanes, ou des patois de France. Il enregistre ces rapprochements lorsqu'ils se présentent à sa mémoire avec l'esprit d'un curieux pour qui tout rapprochement même futile, posséde de l'intérêt. Aussi est-il loin de donner les équivalents en d'autres langues romanes pour tous les mots, même pour ceux qu'il explique par un article encyclopédique. Ce qu'il fait sous ce rapport est fait au hasard. Tantôt c'est la ressemblance frappante des mots qui provoque la comparaison,[4] tantôt c'est la manque de ressemblance entre le français et le patois,[5] nulle part il n'essaie un aperçu de la phonétique générale des langues romanes.

Un élément des plus intéressants de l'édition de Nicot sont les citations françaises et les appels (sans citation) à l'autorité des

[1] v. ci-dessus, p. 70.

[2] Cette comparaison des langues romanes est le résultat logique des efforts de Nicot pour préciser l'étymologie.

[3] Estienne indique souvent dans sa deuxième édition la forme picarde. v. *Chatouller cauchmare*, etc. Il relève même d'autres formes dialectales. v. *chasse bosse*. Toutefois Nicot développe le procédé à un tel degré que c'est un caractère frappant de son édition. Il est le premier des éditeurs du dictionnaire à relever les patois méridionaux.

[4] v. Edit. de Nicot. art. *blanc*, *charger*, *cape*, et passim.

[5] Ibid. art. *fournier*, *bessons*, *grillon*.

écrivains français. En cela non plus Nicot ne fut pas strictement un innovateur. Estienne dans sa deuxième édition fait appel à l'autorité de Budé.[1] Thierry fait un pas en avant et cite d'autres écrivains, mais chez lui cette pratique est extrêmement rare. Il n'y a recours que pour justifier certains mots nouveaux qu'il ajoute au vocabulaire.[2] Le nombre de citations modernes est sensiblement augmenté dans l'édition du Puis, mais elles doivent être attribuées à Nicot, qui cite souvent ses propres écrits.[3] Dans son édition Nicot fait fréquemment des citations, et plus fréquemment encore il fait appel a l'autorité des écrivains connus.[4] Dans le dernier cas c'est généralement pour autoriser les dérivés nouveaux qu'il hasarde.[5] Les citations proprement dites sont employées pour appuyer les significations techniques ou historiques, si nombreuses dans l'édition de Nicot, et tiennent lieu de la bibliographie d'une encyclopédie moderne. Les définitions techniques de Nicot comprennent plusieurs catégories de sujets: l'art militaire, la marine, le droit et la procédure judiciaire, la diplomatie, les sciences naturelles. Les termes de marine et de droit étaient bien de la compétence de l'auteur: aussi sont-ils le plus souvent les sujets de ses articles encyclopédiques.[6]

Quoique les interprétations françaises de Nicot soient fort nombreuses, et pour la plupart d'un caractère technique,[7] il s'en faut de beaucoup que tout le vocabulaire soit interprété ainsi: la majorité des mots ne sont définis que d'après la manière d'Estienne.[8] Mais

[1] Les traductions de Budé qu'Estienne a tirées de ses papiers inédits sont suivies de la lettre *B.* (Cf. appendice 1, préface de l'édition de 1549). Estienne cite aussi, mais rarement d'autres autorités. v. l'édition de 1549 art. *Angory.*

[2] v. Edit. Thierry art. *Lambiquer*, *Lambrunche.* Thierry garde l'initiale *B.* là ou Estienne l'avait employée.

[3] Surtout ses *Cantiques.* Les citations des Cantiques sont plus nombreuses et plus longues dans l'édition de 1606. v. art. *embler*, *embrasser*, *encombrier*, et passim.

[4] Ronsard, Marot, Du Bellay, Jean Lemaire, Pasquier, Nicole Gilles, et les romanciers populaires.

[5] v. art. *imployable*, *infantin*, *invaincu*, *enfolastré* et passim.

[6] Comme exemples des termes de marine v. Edit. de Nicot. Art. *ban. balancines*, *bresin*, *carcois*, *chete: chicambault.* Pour des termes de droit v. art. *levées*, *loist*, *agnation*, *aleu*, *assiser*, Nicot explique d'autres termes techniques. Ex: algorie—(chir.) *astragale et angive* (*arch.*) *alopecie* (*med.*) *bas-contre* (*mus.*).

[7] Comme exemples des interprétations générales v. art. *armes*, *langue*, *lance.*

[8] C'est à dire, par la traduction latine et les locutions.

dans les cas ou l'éditeur ajoute une interprétation française, il l'amplifie, et souvent démesurément.[1] Nicot ne supprime rien de ce que ses devanciers avait enregistré.

Avec son explication française il réimprime la traduction latine et toutes les locutions données par Estienne avec les additions de toutes sortes faites par Thierry. Il arrive même fort souvent que Nicot emploie quelques unes des locutions pour illustrer son interprétation : mais cela ne l'empêche pas de les répéter à leur place.[2]

Dernières éditions.—Ainsi le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne dans les deux éditions données par l'auteur et dans les éditions posthumes données par Thierry, Du Puis, et Nicot allait toujours en augmentant. Jusqu'en 1606 on n'a rien retranché.[3] Aussi est-on surpris de trouver que les éditions postérieures à celle de Nicot négligent cette édition et se basent sur celle de du Puis.[4] A-t-on trouvé l'édition de Nicot trop volumineuse et ses interprétations encyclopédiques peu pratiques, sinon inutiles? Les observations de Nicot ont une valeur historique très réelle, et pour l'étude du français sont parfois d'une grand utilité. On conçoit cependant que leur utilité était bien moindre à l'époque de leur publication. L'histoire du dictionnaire semble prouver que dans l'opinion du temps l'édition de 1606 sortait du domaine de la lexicographie proprement dite. En tout cas ce ne sont pas les droits que l'imprimeur a pu prendre qui ont détourné le dictionnaire du chemin qu'il avait suivi jusqu'alors, puisque les éditeurs continuaient à baser leur ouvrage sur l'édition de 1573, même après l'expiration du privilège de l'édition de 1606.[5] A juger par le nombre des éditions, la popularité du dictionnaire augmentait de plus en plus pendant le premier quart du dix-septi-

[1] v. édit. de Nicot. art. *aleu, assiser*, et passim.

[2] v. Edit. de Nicot. art. *Lict, lige, louer, lascher.*

[3] La manie des augmentations empêchait les éditeurs de tenir compte des mots qui avaient vieillis. Cf. Clement, *Henri Estienne et son oeuvre française*, p. 234.

[4] Il ne faut pas oublier que l'édition de du Puis est en partie l'oeuvre de Nicot. (v. ci.-dessus le paragraphe sur l'édition du Puis.) Ainsi les derniers éditeurs tout en rejetant les observations de Nicot. qui ne sont pas purement philologiques, ont gardé néamoins ses interprétations de l'édition de 1573 qui sont plus propres à un ouvrage lexicographique.

[5] Le privilège de David Douceur, l'imprimeur de l'édition de Nicot, fut pour dix ans en France et huit ans dans l'Empire (v. l'édit.).

ème siècle.[1] Le titre fut de nouveau changé : l'ouvrage s'appelle "Le grand dictionnaire françois-latin" ou bien "Le grand dictionnaire."[2] Dans quelques éditions on en fit un lexique trilingue qui s'intitule : "Le grand dictionnaire françois latin et grec."[3] La dernière édition que nous avons pu trouver est de Rouen, 1628. Elle contient toute la matière de l'édition de Du Puis avec des additions peu considérables de vocabulaire et de définition qui pour les distinguer de l'édition Du Puis sont mises entre parenthèses.[4]

CHAPITRE VIII.

Rôle du Dictionnaire françois-latin dans l'histoire de la langue.

Dans le *Dictionnaire françois-latin*, au moins à partir de la seconde édition, Robert Estienne a envisagé un double but : pourvoir aux besoins des études philologiques de l'époque et aider au perfectionnement de la langue vulgaire par une simple compilation "des motz et des manières d'user d'iceulz."[5] Nous avons vu comme l'ouvrage a bien satisfait les exigences du public scolaire, puisque réimprimé et réédité tant de fois il a gardé pendant un siècle sa place dans les écoles. Il reste à examiner quelle a été l'influence du dictionnaire sur la langue française aux points de vue de la syntaxe, du vocabulaire et de l'orthographe.

[1] Brunet (*Manuel du libraire*) cite les éditions suivantes. Lyon, 1609 : Paris, 1614, 1618. Rouen, 1609, 1618, 1625, 1628, v. art. Nicot.

[2] Ce titre a été suggéré par Estienne lui même dans la préface de sa dernière édition de son *Petit dictionnaire fran.-lat.*

[3] Lyon, 1613, 1625, Genève, 1625. v. Brunet, *Manuel*, art. Nicot.

[4] Brunet croit que pour toutes les éditions postérieures de 1606 on a pillé l'édition de Nicot. Un examen soigneux que nous avons fait de la dernière de ces éditions (celle de Rouen, 1628), nous a convaincu qu'elle n'est redevable en rien à celle de Nicot, si ce n'est pour quelques mots du vocabulaire. Mais Nicot a très peu augmenté le vocabulaire. Quant à la partie distinctive de son édition, les interprétations encyclopédiques en français, l'édition de 1628 n'en reproduit, ni le texte, ni la matière.

[5] v. Préface du dict. de 1549. (Appendice 1.)

Lorsqu'on remarque la masse de locutions et de phrases que Robert Estienne a enregistrée (cette partie de l'oeuvre n'est pas sensiblement augmentée dans les éditions posthumes) on croit d'abord avoir trouvé un trésor inestimable du français de la Renaissance, et l'on ne conçoit pas qu'une matière pareille, arrangée systématiquement, et qui était apparement goutée par le public, n'ait pas exercé une influence marquée sur l'usage de la langue. Mais une étude plus approfondie du dictionnaire fait revenir sur cette première opinion. L'origine et le caractère des locutions n'étaient pas de nature à les rendre influentes. Elles ne reposent sur aucune autorité littéraire,[1] et ne représentent pas les efforts spontanés d'un génie français pour exprimer artistiquement des idées personnelles dans son idiome natif.[2] Si les locutions eussent été tirées des meilleurs auteurs français du temps, et qu'ils eussent eu un caractère plus essentiellement français, leur influence aurait pu être considérable.[3] Malheureusement elles ne sont que des traductions, soit des locutions latines, soit des interprétations et des citations employées dans le dictionnaire latin; et quoique Robert Estienne trouve généralement des traductions heureuses,[4] une version a toujours quelque chose de raide ou de forcé qui la distingue d'une phrase native quelque peu soignée qu'elle puisse être. Les traductions d'Estienne n'échappent pas à cette règle. En outre, la matière traitée dans les exemples n'est pas toujours propre à bien illustrer un idiome moderne. Les termes grammaticaux d'une autre langue, la politique des anciens peuples, les formes d'une diplomatie surannée, les coutumes vieillies, les sciences, les arts et les métiers d'un tout autre âge ne se traduisent dans une langue moderne qu'avec une raideur qui nuit au style. Les sujets sont

[1] Il ne faut pas excepter les locutions marquées *B*. L'autorité de Budé avait du poids scientifique, mais pas littéraire en ce qui concerne la langue vulgaire.

[2] Les écrits français de Rob. Estienne laissent beaucoup à desirer ; ils manquent de souplesse, et sont fortement impregnés de la lourdeur du style latin : de plus les latinismes abondent.

[3] Un manuel, dictionnaire ou autre, peut consacrer des règles de syntaxe, il lui serait extrêmement malaisé d'en créer.

[4] v. ci-dessus le chap. sur les interprétations françaises du *Thesaurus*. Les traductions d'Estienne dans le dictionnaire sont plus dégagées, plus souples que celles de Budé : mais il faut se rappeler que les définitions de Budé sont presque toutes techniques.

si étrangers au génie de la langue que leur expression adéquate force l'idiome dans des tournures inaccoutumées ou dans des circonlocutions peu élegantes. Ainsi considérés les exemples du Dictionnaire perdent de leur importance. Ils ont été utiles à l'époque pour l'étude du latin et ce but justifie la place considérable que l'auteur leur a accordée, mais ils ne paraissent pas avoir joué un rôle important dans la fixation de la syntaxe.

Quant au vocabulaire, le dictionnaire a exercé une influence plus considérable tantôt en bien, tantôt en mal. Il est certainement regrettable que le premier vocabulaire de la langue ait été rédigé si tard. Beaucoup de vieux mots avaient disparu de l'usage des gens instruits pendant le demi-siècle qui avait précédé la publication du dictionnaire;[1] aussi font-ils défaut dans l'ouvrage d'Estienne. Le vocabulaire des deux premières éditions n'est que le vocabulaire usuel et personel de l'auteur. Cela fut aussi un malheur pour la lexicographie française.[2] Si Estienne, au lieu de baser le vocabulaire de son dictionnaire français sur ses propres traductions du latin, avait compulsé les écrits français des quelques générations précédentes, son dictionnaire aurait été non seulement plus riche, mais il aurait mieux représenté l'état de la langue.[3] Un parler individuel, quelque étendu qu'il soit, est une autorité par trop étroite pour un dictionnaire général.

En outre il est fort douteux que le vocabulaire du dictionnaire comprenne tous les mots que l'auteur employait dans la conversation habituelle.[4] Les traductions du latin dans le dictionnaire ne sont pas littéraires. Il n'y a évidemment pas de recherche de stylistique. Cependant un traducteur évite naturellement les mots exclusivement populaires, et penche inconsciemment vers les formes

[1] Ce fut la conséquence inévitable du culte de l'antiquité et des études philologiques.

[2] Beaucoup de significations métaphoriques ont nécessairement échappé à l'observation du lexicographe, n'étant pas usuelles dans son parler quotidien.

[3] Il n'est pas présumable que les mots employés par Villon par exemple, et qui ont maintenant vieillis, eussent tous disparu de la langue avant la publication du dictionnaire. Cependant le lexique d'Estienne est de peu de valeur pour une étude sur la langue de Villon.

[4] Les mots qu'on trouve dans les exemples et qui ne sont pas enrégistrés dans le vocabulaire en sont la preuve. v. sous l'art. *blé, blarie* et *turguet;* sous l'art. *brayes, muffle:* sous l'art. *brigue, electif,* sous l'art. *tendron, aggrapper*—Edit. de 1549.

savantes. Ainsi la source où Estienne a puisé son vocabulaire a exclu un élément qui, fût-il consacré par une place dans le dictionnaire, eût pu acquérir plus tard une certaine dignité, et peut-être une place dans le vocabulaire littéraire. En tout cas il faut considérer l'exclusion de ces mots comme un incident fâcheux dans la série des circonstances qui ont appauvri la langue littéraire.[1]

Si le dictionnaire est venu trop tard pour conserver une partie du vocabulaire, en revanche il est venu trop tôt pour consacrer par son autorité certaines tendances tantôt heureuses, tantôt fâcheuses de la seconde moitié du seizième siècle. A l'époque de la deuxième édition, qui établit virtuellement le vocabulaire, la Pléiade n'avait pas encore énoncé ses théories pour l'enrichissement du vocabulaire et les italianismes n'étaient pas encore à la mode. Le dictionnaire a ainsi échappé à la fois au bien et au mal du système de la Pléiade et à l'influence étrangère. Thierry, et à un moindre degré, Du Puis et Nicot, ont en effet ajouté des dérivés chéris de quelques membres de la Pléiade et quelques épithètes ronsardiennes,[2] mais les augmentations de ce chef sont peu nombreuses et les mots italianisés et les emprunts à l'italien font presque défaut.

Tandis que l'influence du dictionnaire de Robert Estienne fut presque nulle sur la syntaxe et peu considérable sur le vocabulaire, il a influé sur l'orthographe d'une manière très marquée. Une comparaison des dictionnaires du 16e siècle, et aussi du 17e jusqu'à la première édition de celui de l'Académie, montre que le système orthographique de Robert Estienne a prévalu contre toutes les tentatives de réforme et toutes les réactions d'un siècle et demi. Lui cependant de son vivant n'a jamais pris une part active dans les querelles des grammairiens,[3] et il est peut-être excessif de qualifier son orthographe du nom de système. En effet, il semble n'en avoir pas eu d'autre que l'usage, un usage peut-être un peu

[1] Estienne fut ainsi, bien qu'inconsciemment, un instigateur de la malheureuse théorie de mots bas et de mots nobles.

[2] v. Edit. de Thierry, art. *irritemer*, *humblefier*, *enreter*, *enfueiller*, *englacer*, *chassenue*, *chasseret*, *doulxamer*, *doulxgrave*, *emparfumer*, *encoronner*, *enfieller*.

[3] Sa critique du système de Meigret (v. préf. de sa grammaire, 1557) n'est pas celle d'un partisan. Estienne traite le sujet au point de vue pratique, sans se prononcer pour ou contre le système.

archaïque.[1] Cela ne fut qu'un avantage pour l'orthographe française. Le dictionnaire fut publié et l'orthographe établie avant l'époque des étymologistes acharnés et des grands disciples du classicisme latin. L'orthographe d'Estienne est un juste milieu entre les innovations des réformateurs tel que Meigret, et les notions réactionnaires de Peletier, de Théod. de Bèze, de Pasquiers et d'autres.[2]

Estienne ne s'occupe de l'étymologie que dans la deuxième édition, et même alors pour un nombre de mots peu nombreux.[3] Or, en 1549, la littérature de la Renaissance n'avait pas encore acquis une réputation qui lui permit d'imposer son orthographe tantôt bizarre, tantôt systématiquement fausse. Estienne en employait une plus simple et plus phonétique, bien qu'il travaillât sur un fonds de traductions. S'il garde le *g* dans *ung*, c'est parce que c'était l'usage ancien, mais il n'y insiste pas et ne cherche pas querelle à ceux qui l'omettent.[4] S'il écrit *lict*, *faict*, etc., c'est parce que pour lui le *c* était étymologique, mais il n'écrit pas *mecttre*, etc., comme on a fait plus tard. On trouve *oultre* avec un *l*, mais les mots plus usités, *autre* et *aucun* sans *l*:[5] Estienne enregistre la forme *apvril*, mais il renvoie le lecteur à *avril*,[6] qu'il reconnaît comme l'orthographe correcte puisque "le *p* est mue en *v*."[7] Il donne *aviser* et renvoie à *adviser*, mais il imprime tout de même une partie des exemples sous *aviser* en répétant cette orthographe.[8] Ainsi, bien que l'usage d'Estienne soit loin d'être phonétique, il n'est pas non plus strictement étymologique au sens dans lequel le mot

[1] v. les préfaces des dictionnaires et celle de sa grammaire.

[2] v. Brunot, Hist. de la langue fran. dans l'oeuvre de Petit de Julleville, III, 772.

[3] v. ci-dessus, p. 70 et suiv.

[4] v. Rob. Estienne—Grammaire, p. 5 et 6.

[5] Dans ce cas, comme dans d'autres il y a des hésitations.

[6] L'enregistrement des deux formes, l'une étymologique et l'autre phonique, valaient mieux pour l'orthographe que de n'en donner qu'une, même si le lexicographe inclinait souvent vers l'orthographe étymologique. De cette façon la forme populaire recevait une sorte de sanction.

[7] Les étymologies sont souvent expliquées de la sorte. C'est une formule empruntée au système de Dubois. v. ci-dessus, p. 71 et suiv.

[8] Quelquefois Estienne donne ainsi des exemples avec les deux orthographes. (v. aussi *advenant*, et *avenant*) mais le plus souvent sous un mot seulement. v. *avene*, *avoine*: *aucteur*, *autheur*: *adveu*, *aveu*: *basteau*, *bateau*: *aureilles*, *oreilles*: *asur*, *azur*; en donnant deux formes il ne renvoie pas toujours à l'orthographe étymologique. v. *aureille* et *oreille*.

s'employait dans la dernière moitié du 16e siècle et au commencement du 17e.

Il semble certain que l'orthographe de Robert Estienne faisait encore autorité à l'époque ou l'Académie a commencé la rédaction d'un dictionnaire. Les remarques de Monet et son dictionnaire[1] n'eurent pas le même succès que les réimpressions de son devancier. Pendant la longue élaborotion de la première édition de l'Académie aucune réforme décisive de l'orthographe ne fut adoptée et aucun ouvrage lexicographique ne parut qui pût rivaliser avec le dictionnaire de Robert Estienne. L'oeuvre de Richelet vint trop tard pour influer sur le dictionnaire de l'Académie qui reproduisit, pour la plupart, l'orthographe que Robert Estienne avait arrêtée un siècle et demi avant.

Pour résumer, nous dirons que le Dictionnaire françois-latin de Robert Estienne fut le commencement du dictionnaire français. Le vocabulaire, le système d'orthographe et le plan furent définitivement arrêtés dans la seconde édition (1549). Bien que l'auteur eût vu la possibilité d'en faire un Thesaurus de la langue française il ne concevait pas de plan qui eût exclu le latin. Le vocabulaire ne fut que peu augmenté dans les éditions posthumes. La tendance à donner les significations en français s'accrut dans l'édition de Du Puis (1573) et fut due apparemment à l'influence de Nicot. L'édition de Nicot (1606) fut jugée trop encyclopédique et fut suivie par d'autres qui se rapprochèrent de l'oeuvre originale. Le dictionnaire eut un plein succès dès sa publication et pendant près d'un siècle ce fut le seul ouvrage de ce genre en France. Il exerça une influence sur le vocabulaire littéraire de la langue et figea l'orthographe au moment même où des réformateurs entrevoyaient les avantages de sa simplification.

[1] v. notre bibliog.

APPENDICE I.

Préface du dictionnaire françois-latin de 1539.

Pource que la profession de nostr'art nous exhorte a faire toujours quelque chose qui soit utile en general a tous ceulx qui entendent au faict des lettres: ou pour le moins duisant aux apprentiz pour lesquelz il fault d'autant plus soigner, qu'ilz ont greigneur besoing de secours, que ceulx qui ont acquiz quelque ruze, et peuvent d'eulx mesmes, sans l'aide d'autruy, passer par les destroictz de la langue Latine: A ceste cause apres avoir mis en lumiere le grand Thresor d'icelle langue, lequel peult servir a toutes gens de quelque hault scavoir qu'ilz soyent garniz: Nous avons mis coeur et entente au soulagement de la jeunesse Francoise qui est sur son commencement et bachelage de literature. Si leur avons faict deux livres: L'ung commenceant par les motz Latins dechiffrez en Francois, qui fut publie des l'annee precedente. L'autre est cestuy cy qui va prenant les motz de la langue Francoise, les mettant apres en Latin tout au plus pres qu'il s'est peu faire. Et pource que nostre exploict ha son adresse a toute maniere d'enfance, d'aage, de scavoir, ou de tous les deux: nous les prions si quelque chose s'y trouve autrement qu'a point qu'ilz le vueillent excuser: pensant que ce n'est que le pourtraict, et par maniere de dire l'enfance desdictz livres qui commencent tout premierement a parler. Lesquelz espoir feront fons le temps advenir de plus riche langaige, mieulz aloye, et de meilleur coing qu'ilz n'ont a present: au plaisir de Jesus Christ, lequel vueille donner accroissement de scavoir a la jeunesse, et protection a ce que nous avons commence a son honneur et a leur utilite.

Préface du Dictionnaire françois-latin de 1549.

Oultre la premiere impression de ce present livre saches Lecteur qu'il a esté en ceste seconde, augmenté d'infiniz mots, lesquelz autant que possible a esté, on a tourné en Latin, fors aucuns ausquelz on n'a point encores trouvé es autheurs mots Latins respon-

dans. Pour lesquelz te prions si tu leur trouves propres dictions Latines, de nous en advertir. Mesmes aussi d'autant de mots que tu trouveras es Rommans et bons autheurs Francois, lesquelz aurions omnis : a fin que nostre conception quelque fois puisse sortir son effect.

Secondement avons mis l'explication de la pluspart des mots difficiles, d'ou pourroyent avoir esté ainsi nommez : ou de quel autre langaige prins et mis en usage Francois : laissons tous jours aux lecteurs leur meilleur jugement, et contens par ce commencement les avoir seulement incitez de plus pres avoir esgard a leur langue.

Tiercement, ont esté adjoustez les noms des Pais, Isles, Provinces, et Villes, desquelles on a peu trouver les noms Latins correspondans.

Et pourtant que presque en chasque page a la fin de l'explication d'aucuns mots, a esté apposée ceste lettre B, de laquelle ne scaurois la signification : Sois certain que le plus grand nombre des mots Latins bien exposez icy en Francois, sont de feu monsieur Budé, qui sur tous les autres, et entre autres dons a eu cestuy de nostre Seigneur, de bien entendre les mots et manieres de parler tant Grecques que Latines : et les Grecques bien et proprement expliquer en Latin, Et les Latines en Grec, ou en Francais : tellement qu'il n'est memoire de son pareil. Tous ces mots innumerables par luy expliquez nous n'avons maintenant marquez d'ung B : ains seulement ceulx que depuis sa mort avons transcript d'aucuns de ses livres a nous par ses enfants communiquez d'une singuliere affection (suyvans leur pere) qu'ilz ont de vouloir aider a tous studieux des langues : tant que jamais ne nous ont rien refusé, fust en Grec, ou en Latin, de tout ce que leur pere avait laissé par escript, qu'ilz ayent estimé a tous povoir prouffiter.

Voyla de quoy t'avons voulu advertir, studieux Lecteur, te prians estimer cest ouvrage n'estre que commencement, qui jamais ne se parfera que par diverses personnes soigneuses et diligentes a observer ce que et eulx et autres lisent ou parlent, dont se dressent certaines reigles tant pour l'intelligence des mots, que pour la droicte escripture d'iceulx, comme a esté faict par les autheurs Grecs et Latins.

APPENDICE II.

Nota—Dans le but de démontrer que le vocabulaire du *Dictionnaire françois-latin* ne reçut que des augmentations très peu considérables dans les éditions posthumes, y compris celle de Nicot, nous avons dressé la liste de tous les mots qui commencent par la lettre L en précédant chaque mot d'un chiffre qui indique l'édition où le mot se trouve enregistré pour la première fois. L'édition originale d'Estienne (1539) est indiquée par le chiffre 1 : celle de 1549, revue par l'auteur, par le chiffre 2 : la première édition posthume, dite de Thierry (1564), par le chiffre 3 : l'édition, dite de du Puis (1573), par le chiffre 4 : et celle de Nicot (1606), dite Dictionnaire de Nicot, par le chiffre 5. L'édition de 1572 est, quant au vocabulaire, identique à celle de 1564, et celle de 1584 est une réimpression fidèle de l'édition de 1573.

1 la (adv.)
5 la (art.)
4 la-bas
1 labeur
1 laborieux
3 laborieusement
1 labour
1 labourage
1 labourer
1 laboureur
1 lac
2 lacerer
2 laceration
1 laceron
5 lacre
1 ladrerie
3 ladre
1 lay (adj.)
1 laict
1 laictage
4 laictée
1 laictiere
5 laicte
3 { laicte / laictence }
3 laicteron
1 laictue
1 laid
1 laidement
1 laideur
2 laideron
2 { laidoyer / laidanger }
3 laigne
1 laine
1 lainefacture
3 laine (adj.)
1 laisarde
3 laisardin

562743 A

1 laisser
2 laisses
1 laiton
1 laiz
1 lambeau
3 lambiquer
3 lambourde
1 lambriz
1 lambrisser
3 lambrunche
1 lame
3 lamen
1 lamentation
1 lamenter
2 lamentable
2 lampas
3 lampaste
1 lampe
2 lamproye
3 lamproyon
3 lamprillon
1 lance
1 lancette
5 lancé (nom)
2 lancelee
2 lancer
5 lancier
5 lanceman
3 lande
2 landgrave
2 landier
1 langage
1 langagier
1 langes
2 langouste
1 langue
2 languette
1 languart
1 languarde
1 langueur
1 languir
1 languissant
1 langoureux
3 langoureusement
3 laneret
1 lanieres
2 lanier
5 lanice
3 lansquenet
1 lanterne
3 la patience (sic !)
2 lapidaire
1 lapider
2 lapidation
2 lapin
1 lapper
2 laps
1 laqs
1 laquay
3 laque
1 laquelle
1 lard
1 larder
2 lardoire
1 lardon
2 larege
1 large
1 largement
1 largesse
1 largeur
3 (Dieu) largiteur
1 larme
1 larmette
1 larmoyer

1 larmoyement
3 larmoyable
1 larmier
3 larris
1 larron
1 larronneau
2 larronnesse
2 larronnerie
2 larronniere
1 larrecin
2 larreciner
2 larrecineusement
1 las
1 lasser
1 lasseté
1 lasche
1 laschement
1 lascher
1 lascheté
1 lassé
3 lasseron v. laicteron
4 là-sus
5 lasset
1 late
5 later
5 latage
1 latin
2 latinement
1 latiter
2 latitude
2 latrine
2 lavace
2 lavande
3 lavandiere
3 laveret
1 laver
1 lavement
3 laveur
1 lavoir
1 laureole
1 laurier
3 lay (nom)
5 laye
3 layer
1 layette
1 lé
5 le
2 leal v. loyal
2 leans v. liens
2 { lecher / leicher
2 { lechefritte / leichefritte
1 lecon
2 lecta
1 lecture
2 lectrin v. lieutrin
2 { ledoyer v. laidoyer / ledanger
3 lee
2 legal
1 legat
1 legataire
1 legation
1 legier
1 legierement
1 legierté
1 legion
2 legionnaire
1 legislateur
2 legitime
2 legitimement
2 leguer
2 legataire

2 legumage
3 legume
1 legs v. laiz
1 l'encant (sic !)
1 lende
1 lendemain
2 lenir
1 lenitif
1 lent
1 lentement
1 { lente / lentille
1 lentilles
2 lentilleux
1 lentisque
2 l'envers (sic !)
1 leopard
1 lepre
2 lepreux
1 lequel
3 lerot
3 lerre
2 lesche
4 lescher v. licher
1 leser
1 lese
2 lesse
2 lessive v. lexive
1 letargie
2 letiere v. lictiere
1 leton v. laiton
2 letrin v. lieutrin
1 lettre
1 lettré
1 levain
2 leu = lu
1 levee
1 lever
1 levement
1 { levesche / levesse
1 levrier
1 levrault
1 { levres / lievres
4 levreteau
4 levreter
1 levrier
5 { levriere / levrete
2 (hare) levrier
4 leurre
4 leurrer
1 lexive
2 lez
3 l'hom v. l'on (sic !)
1 liaison
1 liard
1 liarre
2 libelle
2 libellé
1 liberal
1 liberalement
1 liberalité
1 liberté
1 libraire
1 librairie
2 libre
1 librement
1 lice
2 { lice / lyce
1 licence
2 licentié

1 licher
2 lichedoigt
1 lichement
1 licharder
4 { licherie / lescherie
1 licite
1 licol
1 licorne
1 lict
1 lictiere
1 lie
1 liege
3 lieger
1 lien
2 liepard v. leopard
1 lier
1 liement
3 lieur
1 { liure / liaison
3 lierre v. liarre
1 liesse
2 liet
2 liéemént
1 lieu
3 lieue
1 lievre
1 lieutenant
2 lieutrin
2 ligature
2 lige
1 lignage
2 lignagier
1 ligne
1 lignee
2 ligner
1 ligue
3 liguer
1 { limace / limacon
1 limaille
3 limande
3 limbes
1 lime
1 limiter
1 limure
2 limier
1 limiter
1 limites
2 limitation
1 limitrophe
5 limoine
1 limon
1 limoneux
5 limonnier
1 lin
3 linaire
2 linier
5 liniere
3 lineature
1 linge
2 lingot
2 liniment
5 linon
1 linomple
2 linotte
3 linseuil
1 linteau
1 lion
1 lionne
4 lionneau
3 lionin
2 liperquam

1 lippe
2 lippee
1 lippu
5 lippue
1 liqueur
2 liquide
3 liquider
1 lire
2 legible
1 lecteur
1 lecture
1 liseur
3 liron v. lerot
1 lis
1 liseron
1 liset
1 lisiere
1 lisse v. lice
3 lisser
3 lissure
2 liste
5 { literon / litron
2 litharge
2 litige
2 litigeux
3 lictorne
2 liveau v. niveau
1 livre (la)
1 livre (le)
1 livret
2 livree
1 livrer
3 lobes
1 { locatif / louagier
3 loche
2 locher
2 locution
1 lodier
5 loe
4 lof v. loo
1 loge
1 logette
1 logis
1 loger
1 loing
1 loinget
1 loingtain
1 loingtaineté
3 loinseau
1 loir
1 loisible
1 loisir
1 loist
2 l'on (sic!)
1 long
2 longard
2 longis
2 longuet
1 longuement
1 longueur
3 longitude
2 longe
1 longes
3 looh
1 lopin
2 loquacité
2 loquence
2 loque
2 loquette
2 loqueteux
2 loquet
5 lormier

2 { lorion
  loriot
1 lors
2 los v. lots et loz
3 losenge
3 losengier
1 lossec
2 lot
2 lotir
3 lote
2 lots
1 louche
2 louche (mot picard)
2 louchet
2 loudier v. lodier
3 loudiere
1 louer
1 louage
1 louagier
1 louer
1 louange
3 louanger
1 louable
1 louablement
1 loueur
1 loueresse
2 lougarou
1 loup
1 louve
2 louveteau
2 louvetier
2 loupe
1 lourd
1 lourdault
2 lourdin
1 lourdement
1 loutre
1 louvette
2 louvich
3 louvichement
5 louviere
1 loy
1 loyal
1 loyalement
1 loyaulté
1 loyer
1 loz
2 lozenge
2 lu (nom)
3 lubin
3 lubricité
3 lubrique
3 lubriquement
1 luc
2 lucarne
3 lucratif
3 lucrative (nom)
1 luette
1 lueur
3 lugubre
1 luicte
1 luicter
1 luicteur
1 luictement
1 luire
1 luisant
2 luiton
3 lumer
1 lumiere
2 lumineux
1 luminaire
3 lumillette
3 lunaire
2 lundi

1 lune
2 lunaison
2 lunatique
2 lunet
1 lunette
1 l'ung (sic !)
2 lupin
3 lus
2 lustre
2 lut
2 luter
3 lutin
2 luxure
2 luxurieux
1 luy
2 lyce v. lice
3 lyre
3 lysimachie = chassebasse

APPENDICE III.

Tableau comparatif de quelques pages des premiers Dictionnaires Latins imprimés.

Nota.—L'extrait du *Catholicon* est tiré d'une édition lyonnaise de 1506 (pour le titre exact, v. notre bibliog.), qui encore mieux que l'édition originale représente la tendance des premiers dictionnaires à enregistrer des formations barbares. L'extrait du dictionnaire de Lebrija n'est pas non plus de l'oeuvre originale, mais représente la forme française de l'ouvrage, ayant été tiré du dictionnaire latin-français fait à Lyon en 1517 sur le dictionnaire latin-espagnol de Lebrija (v. notre bibliog. art. Lebrija). Puisqu'un but de notre étude est de comparer l'oeuvre lexicographique de Robert Estienne avec l'état de la lexicographie à l'époque où il commença son travail, nous avons tiré l'extrait du dictionnaire de Calepinus de l'édition la plus rapprochée que nous ayons trouvée de la date du Thesaurus. C'est l'édition qui sortit des presses de Gourmont, Paris, 1528 (v. notre bibliog). A vrai dire le vocabulaire dans les différentes éditions des dictionnaires de Calepinus et de Lebrija a subi très peu de changements, bien que tous les éditeurs annoncent des corrections et des augmentations "innombrables."

Nous conservons toujours l'orthographe de l'édition d'où nous avons tiré le mot, mais nous avons écarté les signes typographiques particuliers à l'époque. Nous avons omis les noms propres comme inutiles à notre étude.

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
	ladacismus		
labes	labes	labes	labes
labilis	labilis	labile	
	labiliter		
labiolum		labiolum	
labecula			labecula

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
labefacio	labefacio	labefacio	labefacio
labefacto	labefacto	labefacto	labefacto
labefio			
laballulum			
labeo	labeo	labeo	
labo	labo	labo	labo
	labecidium		
labina	labina	labina	
	labinaria		
	labasco	labasco	labasco
	labascor		labascor
labor (v.)	labor	labor	labor
labsum	lapsus	lapsus	lapsus
labor (n.)	labor	labor	labor
labos			labos
laboro	laboro	laboro	laboro
	laboriosus	laboriosus	laboriosus
	laboriose		
	laborioristus		
		laboriae (n. plu.)	
	labia	labia	labia
labiosus	labiosus		
labium	labium		labium
labirintus	{ labyrintheus labyrinthus	labirintus	
labrum	labrum	labrum	labrum
labrosus	labrosus		
labellum	labellum	labellum	labellum
labrusca	labrusca	labrusca	labrusca
labruscetum			
labruscolus			
			labruscum
	labrurum		
lac	lac	lac	lac
lactatum	lactatus		
		lactarius	lactarius

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
		lactidiaci (n.plu.)	
lacturnus			
lacteus	lacteus	lacteus	lacteus
lacteolus	lacteolus		
		lacticinia	
lacteo	lacteo	lacteo	lacteo
	lactes		
lactesco	lactesco	lactesco	lactesco
lacto	lacto	lacto	lacto
lacer	lacer	lacer	lacer lacerus
	laceratio		
lacero	lacervo lacero	lacero	lacero
	lacera vel lacerva		
	lacernatus		
		lacerna	lacerna
lacerta	lacerta	lacerta	lacerta
	lacertatus		
lacerosus			
lacertellus			
lacertulus			
lacertus	lacertus	lacertus	lacertus
lacertosus	lacertosus	lacertosus	lacertosus
lacesso	lacesso	lacesso	lacesso
lachryma	lacrima	lachryma	lacryma
lachrymatorium			
lachrymatorius			
lachrymula	lacrimula	lachrymula	lacrymula
	lacrimosus		
lachrymo	lachrimo lachrimor	lachrymo	lacrymo
	lachrimabilis	lachrymabilis	
	lacrimacorium		
lacinia	lacinia	laciniae (plu.)	lacinia
laciniata	laciniatus	lacinatius	laciniata

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
		laciniatim	lacinatim
laciniosus	laciniosus	laciniosus	laciniosus
		lacio	lacio
	laconicum	laconicum	laconicum
		laconismus	laconismus
lactuca	lactuca	lactuca	lactuca
lacucetum			
	lactucula	lactucula	
lacus	lacus	lacus	lacus
	lac[us]culus		lacusculus
	lacustris		
lacuna	lacuna	lacuna	lacuna
	lacuno		
		lacunula	
lacunar	lacunar	lacunar	lacunar
	lacunarium	lacunarium	
	lada		
	ladanum	ladanum	
laedo (n)			
laedo	laedo	laedo	laedo
laedibilis			
	laedus		
	laemargia	laemargia	
		laemargus	
	laena	laena	laena
	laelaps		
laetus	laetus	laetus	laetus
laetor	laetor		laetor
laesio	laesio		
laesum			
laesura	laesura		
			laeto
laesibilis			
	laetificus		
		laetificio	laetificio
			laetificor

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
		laetisco	laetisco
	laetabilis	laetabilis	
laetitia	laetitia	laetitia	laetitia
laetitudo	laetitudo	laetitudo	laetitudo
	laetamen	laetamen	laetamen
	laeva		laeva
	laevus		laevus
	laetisonus		
			laevorsum
	laevis	laevis	laevis
		laevitas	laevitas
	laevor	laevor	laevor
	laevigo	laevigo	laevigo
	laevigatio		
	laeviraia		
	laevo	laevo	laevo
laganum	laganum	lachanum	laganum
lagos		lagos	
lageos		lageos	lageos
lagoys	lagois	lagois	lagois
	lagaos		
	lagotrophium	lagotrophia	
	lagopex		
		lagophthalmas	
		laganonponos	
lagena	{ lagona lagena	lagoena	lagena
laguncula	laguncula	laguncula	laguncula
laicus	laicus	laicus	laicus
laicalitas			
lallo	lallo	lallo	
lama		lamae	lama
lambo	lambo	lambo	lambo
lamentor	lamentor	lamentor	lamentor
	lamento		

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
lamentator			
lamentatrix			
lamentatio	lamentatio	lamentatio	lamentatio
		lamentarius	lamentarius
		lamentabile	lamentabilis
		lamiaeus	
lamia	lamia	lamia	
lamina	lamina	lamina	
lamosus			
	lama		
			lamentas
lamentamentum			
lamentum	lamentum		lamentum
lampas	lampas	lampas	lampas
lampadion			
	lampada		lampada
	lampyris	lampyris	
		lampetra	lampetra
lana	lana	lana	lana
lanicus			
lanicium	lanicium		lanitium
laneus	laneus		laneus
lanarius		lanarius	lanarius
lanitus			
	laniatus		
		lanificus	lanificus
	lanificium		lanificum
	lanifex		
lanifico			
laniger	laniger		
	lanifica		
	lanipedum		
		lanetum	
		lanaris	lanaris
laniscus			
		lano	lano

Catholicon, 1506.	*Lebrijia*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
lanatus	lanatus	lanatus	lanatus
lancea	lancea	lancea	lancea
		lances	
lanceola	lanceola	lanceola	
	lanceatus	lanceatus	lanceatus
		lancearius	lancearius
lancino	lancino	lancino	lancino
landula			
langor	langor	langor	langor
langorosus			
langueo	langueo	langueo	langueo
		{ langa langaria	
	languesco	languesco	languesco
	languefacio		
languidus	languidus	languidus	languidùs
	languidulus		
	laniarius		
	lanius	lanius	lanius
lanio	lanio	lanio	lanio
		lanium	
laniatorium	laniatorium		
laniena		laniena	laniena
		lanionius	lanionius
	lanio (v.)	lanio (v.)	lanio (v.)
lanista	lanista	lanista	lanista
lanoculus		lanoculus	lanoculus
lanugo	lanugo	lanugo	lanugo
lanuginosus	lanuginosus		
	lanula		
lanx			lanx
	lapatus		
	lapatum	lapatium	lapathum
lapis	lapis	lapis	lapis
lapideus	lapideus	lapideus	lapideus

Catholicon, 1506.	*Lebrijia*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
lapidosus	lapidosus		lapidiosus
	lapidarius	lapidarius	lapidarius
lapidicedis	{ lapidiceda		
	{ lapicedius		
lapidicina	lapidicina	lapidicina	
lapiscida	lapicida	lapicida	lapacida
	lapifodina		
lapillus	lapillus	lapillus	lapillus
lapiscedina			lapicidinae (n. plu.)
lapido	{ lapideo	lapido	lapido
	{ lapido		
lapista			
			lapidatio
	{ lapates		
	{ lapas		
	lapatica		
	lapio	lapio	lapio
	lapidesco		lapidesco
lapes			
lapatica			
laba	lappa	lapa	lappae
lapas			
lapetum			
	lapsanum	lapsana	lapsana
lapso	lapso	lapso	
	lapsio	lapsio	
laquear	laquear	laquear	laquear
laquearium	laquearium	laquearium	
	laqueare	laqueare	laqueare
laqueolus			
laqueus	laqueus	laqueus	laqueus
laquetismus			
laqueo	laqueo		laqueo
laqueatus	laqueatus	laqueatus	laqueatus
lar	lar		lar
		lararium	lararium

Catholicon, 1506.	*Lebrija*, 1517.	*Calepinus*, 1528.	*Estienne*, 1531.
lardarium			
	lardo		
lardum	lardum	lardum	lardum
	laridum		
largus	largus	largus	largus
	large		large
largiter	largiter	largiter	largiter
	largitudo		
largior	largior	largior	largior
	largio (v.)		
	largio (n.)		
largitas	largitas	largitas	largitas
largiusculus			
largitrix			
largitio		largitio	largitio
largitus	largitus		largitus

BIBLIOGRAPHIE DE L'OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE DE ROBERT ESTIENNE.

Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones contiens, sed integras quoque Latine et loquendi, et scribendi formulas ex optimis quibusque authoribus accuratissime collectas.

Cum Gallica fere interpretatione.

Parisiis ex officina Roberti Stephani, 1531. in-f°.

2me Edition, Dictionarium seu Latinae linguae Thesaurus. Non singulas modo dictiones continens, sed integras quoque Latine et loquendi, et scribendi formulas Catone, Varrone, Caesare, Cicerone, Livio, Columella, Plinio avunculo, Plinio secundo, Plauto, Terentio, Virgilio, Martiale. Cum Latina tum grammaticorum, tum varii generis scriptorum interpretatione.

Parisiis. Ex officina Roberti Stephani, 1536. 2 vol. in-f°.

3me Edition. Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus, non singulas modo dictiones continens sed integras quoque Latine et loquendi, et scribendi formulas ex optimis quibusque authoribus, ea quidem nunc accessione, ut nihil propemodum observatu dignum sit apud Oratores, Historicos, Poetas, omnis denique generis scriptores, quod hic non promptum paratumque habeat.

Editio secunda.

Parisiis. Ex officina Roberti Stephani typographi regii, 1543. 2 vol. in-f°.

Nous avons démontré comment l'auteur s'est contredit en appelant cette édition la deuxième sur le titre et la troisième dans la préface. Nous citons cet ouvrage sous le titre *Thesaurus*, et si une date n'est pas ajoutée, c'est l'édition originale de 1531 qui est indiquée.

En 1545 parut à Bâle une adaptation non autorisée du *Thesaurus*. En voici le titre exact : « LATINAE LINGUAE UNIVERSAE PROMPTUARIUM, ex diversis ac optimis quibusque autoribus summa cum diligentia et fide nunc primum, ad studiosorum pariter atque doctorum utilitatem concinnatum : omnib. qui unquam hactenus sunt ab aliis collecti Dictionariis multo locupletius.

Theodosio Trebellio forojuliensi autore. Basileae."

Quoique l'oeuvre de Trebellius ne soit pas dans le sens étroit du mot un plagiat, il est certain qu'elle a eu le *Thesaurus* pour base. Estienne relève le fait dans des termes très peu flatteurs dans la préface de son édition du "Calepin" 1553–54 (Cette préface est réimprimée par Renouard—Annales, p. 84–85).

Editions posthumes.

Trois au moins des éditions posthumes du Thesaurus sont devenues célèbres: Celles de Lyon, 1570; de Bâle, 1740–43; de Londres, 1740. A cette dernière on trouve préfixé un précis de l'histoire de la lexicographie latine par Hollings. Autant que nous sachions c'est le premier traité raisonné sur le sujet. Quoique bref le traité de Hollings nous a éclairés sur plus d'un point dans cette étude.

Dictionarium Latino-gallicum. Thesauro nostro ita ex adverso respondens, ut extra pauca quaedam aut absoleta, aut minus in usu necessaria vocabula, et quas consulto praetermisimus, authorum appellationes, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata.

Parisiis. Ex officina Roberti Stephani, 1538. in-f°.

1543. Réimpression fidèle. L'auteur ajoute au titre son titre honorifique *typographus regius.*

1544–45 (nouveau style). Autre réimpression. Quelques changements insignifiants, mais des caractères différents; ce qui rend l'impression plus serrée. Aussi l'édition n'a-t-elle que 731 pages. L'édition précédente en a 757.

1546. 2me Edition. *Dictionarium Latino-gallicum* multo locupletius, Thesauro nostro recens excuso ita ex adverso respondens, ut extra pauca quaedam aut absoleta, aut minus usitata vocabula, in hoc eadem sina omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata: adjectis authorum appellationibus quas in superiore Latino-gallico praetermisimus.

Lutetiae. Ex officina Roberti Stephani typographi regii, 1546, in-f°.

A partir de l'année 1546 Estienne emploie presque exclusive-

ment dans ses titres *Lutetiae* au lieu de *Parisiis* (v. Renouard—Annales). Cette deuxième édition est presque deux fois plus grande que l'édition originale. (1376 pages.) L'auteur reproduit la préface par laquelle il avait fait précéder la première édition et les deux réimpressions : puis au verso de la feuille il ajoute cette préface supplémentaire : " Pro hac Latino-gallici dictionarii secunda editione admonito. Non est, optime Lector, quod mineris hoc Dictionarium altero tanto crassius prodire, quam illud aliud quod annis superioribus a nobis est excusam. Sic enim factum oportuit, ut Thesauro nostro media plus parte locupletiano responderet.

" In hoc praeterea, singulis loquendi formulis suos authores nominatim adscripsimus, ut scias quid cui acceptam ferre debeas.

" Nec defutorus auguror, qui calumnientur Gallicam versionem, tanquam multis in locis non satis respondentum Latinis. At hos velim in primis admonitos, ne judicio praecipti nos aut erroris aut negligentiae condemnent. Vertimus enim pleraque, non eo quidem sensu quem prima statim fronte prae ac ferre videntur Latina, sed juxta intelligentiam, sensumque ipsius authoris quem citamus. Exemplis causa in *Truncus* sic legent : *Corpus truncum*, Seneca. Statim expectabunt hanc interpretationem, *Corps sans teste, où a qui on a coupé la teste.* At nos sic vertimus. *A qui on a arraché où crevé les yeulx.* Oedipus enim (verba quippe sunt Oedipodis) utroque privatus erat oculo caetera integer. Hoc unum satis fuerit exemplum adduxisse, cujusmodi multa alia lecturi sunt. Prius igitur quam labores nostros in crimen vocent, eant ipsi in rem praesentem, locos qui citantur, pressius apud ipsos authores inspecturi : tum denum de nostra versione sententiam ferant."

Deux autres éditions.

1552. *Dictionarium latino-gallicum* postrema hac editione valde locupletatum.

Parisiis apud Carolum Stephanum typographum Regium, 1552. In-f°.

Malgré l'assertion du titre cette édition n'est pas beaucoup augmentée : elle ne contient que 54 pages de plus que celle de 1546. Il s'en trouve des exemplaires avec le nom de Robert Estienne.

Renouard (Annales, p. 103) croit que les corrections et les augmentations sont dues exclusivement à Charles, mais nous avons déjà fait observer que cela n'est qu'une simple conjecture.

1561. *Dictionarium Latino-gallicum* jam inde post multas editiones plurimum adauctum. Ex hoc Latini sermonis cum Gallico idiomate consensum ita percipies, ut meliores utriusque linguae scriptores proxime imitari possis. Magnum bonarum literarum studiosis adjumentum, qui vel dicendo, vel etiam scribendo, eorum quae jam exciderunt quaeque hoc tempore probata sunt vocabulorum memoriam reficere desyderant.

Lutetiae, apud Jacobum du Puys, 1561. In-f°.

Ce n'est qu'une reimpression de l'édition de 1552 avec un titre différent. On y trouve la même épitre dédicace de Charles Estienne à l'adresse du Cardinal de Lorraine avec la date de 1552. Ce qui complique la question de l'impression de l'édition c'est qu'à la fin on lit : " Excudebatur Lutetia apud Carolum Stephanum, typographum regium 1561 " et dans d'autres exemplaires : " Excudebat Franciscus Stephanus, 1560." Nous relevons ce dernier fait d'après Renouard (Annales, p. 101), n'ayant jamais rencontré des exemplaires où figure le nom de François Estienne.

Un ouvrage qui se rattache directement au dictionnaire latin-français de Robert Estienne est le dictionnaire latin-allemand de Frisius. La préface rend un hommage enthousiaste à l'oeuvre lexicographique de R. Estienne. Les *Commodo* à la suite de la préface ressemblent beaucoup à ceux du *Thesaurus*, et à cause de la difficulté de traduction on a adapté un passage de la seconde préface du Dict. lat.-gall. de 1546, citant le même exemple, *Corpus truncum.* (v. ci-dessus). Voici le titre exact de l'édition de 1568. *Dict. Latino-germanicum*, Joanne Frisio Tigurino interprete, Hujus vero praecipuus est usus ad Latini sermonis foelicitatem, & cum Germanico idiomate consensionem demonstrandam. Opportunum hercle compendium, iis qui meliores authores dicendo & scribendo proxime imitari, suamque eorum, quae vel jam exciderunt, vel hoc tempore probata sunt, vocabulorum memoriam, ad doctiorum imitationem reficere desyderant. Editio postrema, et longe omnium absolutissima : cui denuo accesserunt Praenomima Romana, & rei Nummariae, Mensurarum ac Ponderum vocabula.

Tiguri apud Christophorum Froschoverum, 1568. In-f°.

Le volume comprend à peu de chose près le même nombre de pages que les dernières éditions du Dict. lat.-gall. et est basé sur cet ouvrage en substituant des traductions allemandes aux traductions françaises.

Dictionnaire françois-latin.

Dictionnaire françois-latin, contenant les mots et manieres de parler Français tournez en Latin.

A Paris. De l'imprimerie de Robert Estienne, 1539. In-f°.

L'oeuvre parut au commencement de 1540 ou de 1541. (v. ci-dessus, p. 65.)

2me Edition, 1549. *Dictionnaire françois-latin*, autrement dict, Les mots François, avec les manieres duser d'iceulx, tournez en Latin. Corrigé & augmenté.

A Paris. De l'imprimerie de Robert Estienne. Imprimeur du Roy, 1549. In-f°.

Editions posthumes.

Edition Thierry, 1564. *Dictionnaire françois-latin*, auquel les mots francois, avec les manieres duser iceulx, sont tournez en Latin, corrigé & augmenté par Maistre Jehan Thierry avec l'aide & diligence de gens scavants. Plus ya à la fin un traicté d'aulcuns mots & manieres de parler appartenans à la venerie pris du second livre de la Philologie de Monsieur Budé. Aussi ya aucuns mots & manieres de parler appartenans à la Fauconnerie ou volerie.

A Paris, chez Jehan Macé, au mont S. Hylaire à l'enseigne de l'escut de Bretaigne, 1564. In-f°.

1572. Une réimpression de l'édition Thierry: "Plus un receuil des propres noms modernes de la Geographie, confrontez aux anciens par ordre alphabetique, enrichiz d'une brieve observation de leurs situations adjousté de nouveau par M. Jean le Frere de l'Aval."

A Paris chez Gilles Gorbin, à l'enseigne de l'Esperance, devant le college de Cambray, 1572. In-f°.

Edition du Puys, 1573. *Dictionnaire françois-latin,* augmenté outre les precedentes impressions d'infinies Dictions Françoises specialement des mots de Marine, Venerie, & Faulconnerie, Recueilli des observations de plusieurs hommes doctes: entre autres de M. Nicot, Conseillier du Roy & Maistre des Requestes de l'hostel, & reduit à la forme & perfection des Dictionnaires Grecs & Latins.

A Paris chez Jaque du Puys, à l'enseigne de la Samaritaine, rue Sainct Jehan de Latran pres le college de Cambray, 1563. In-f°.

1584. Réimpression exacte de l'édition précédente. Titre le même: rien de changé, excepté la date.

Edition Nicot, 1606. *Thresor de la langue françoyse,* tant ancienne que Moderne, Auquel entre autres choses sont les mots propres de Marine, Venerie, et Faulconnerie, cy devant ramassez par Aimar de Rauconnet, vivant Conseiller et President des Ruquestes en Parlement, Reveu et augmente en ceste derniere impression de plus de la moitié; Par Jean Nicot, vivant conseiller du Roy. et M^e^ des Resquestes extraordinaire de son Hostel, avec une grammaire, etc.

A Paris, chez David Douceur, Libraire juré, rue Sainct Jacques, à l'enseigne du Mercure arresté.

MDC, VI.

Avec privilege de l'Empereur, et du Roy.

EDITIONS POSTÉRIEURES À CELLE DE NICOT.

1609. Le grand dictionnaire. Rouen. In-4.
1618. Idem. Rouen. In-4.
1625. Idem. Rouen. In-4.
1628. Idem. Rouen. In-4.
1609. Le grand dictionnaire françois-latin. Lyon. In-8.
1614. Idem. Paris. In-4.
1618. Idem. Paris. In-4.

1613. Le grand dictionnaire françois-latin. Lyon. In-4.
1625. Idem. Lyon. In-4.
1625. Idem. Genève. In-4.

LES PETITS DICTIONNAIRES.

Dictionariolum puerorum. In hoc nudae tantum, puraeque sunt dictiones, nullo loquendi genere adjecto : ut inde sibi a teneris exempla sumant ad declinandum pueri, simulque propriam vocum significationem paulatim discant.

Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi Regii, 1542. In-4.
Idem. 1544. In-4.
Idem. 1547. In-4.

2me Edition.

Dictionariolum puerorum a postrema editione, authorum productionibus, ac permultis loquendi formulis adauctum, ut deinceps pueri ad ipsorum etiam vocabulorum usum paulatim assuescant. Ad illustrissimum principem, atque ampliss. cardinalem Lotharingium.

Lutetiae, ex officina Roberti Stephani, 1550. In-4.

Idem, 1552. In-4. Réimpression de Charles Estienne. Il se peut que le titre seulement soit changé. On a de la peine à croire que, dans les bouleversements de la maison Estienne qui survinrent à la suite de la fuite de Robert, l'édition de 1550 (octobre) ait été épuisée au mois d'avril, 1552. Dans les circonstances difficiles où la famille se trouvait, on aura cru agir pour le mieux en transférant au nom de Charles les fonds les plus importants de l'imprimerie. (v. ci-dessus le *Dict. lat.-gall.*)

3me Edition. *Dictionariolum puerorum latino-gallicum*, ex postrema recognitione R. Stephani : in qua illorum consilio qui quotidiano et assiduo usu in docendis juvenibus exercitatissimi sunt adjecta est singulorum verborum constructio et nominem regimen, necnon dicendi formulae sine quibus varia illorum significatio recte dignosci non poterat. Huic subjunctum est Dictionariolum Gallico-Latinum ex postrema ejusdem recognitione.

L'Olive de Robert Estienne, 1557. In-4. (v. Renouard—Annales, p. 88.)

Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tournez en latin pour les enfants.

Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, 1544. In-4.

Idem, 1547. In-4. Simple réimpression de la première édition.

2me Edition. Dictionnaire des mots françois selon l'ordre des letteres, ainsi que les fault escrire : avec les manieres de parler plus necessaires : tournez en latin et amplifiez de beaucoup pour l'utilité des enfans et autres.

L'Olive de Robert Estienne, 1557. In-4.

Autre édition presque identique de la même année intitulée.

Petit Dictionnaire des mots françois, etc. (v. Renouard—Annales, p. 88).

Idem. Paris, 1559, chez Ch. Estienne.

Idem. Paris, 1559, chez Rob. (II) Estienne (v. Ren.—Ann., p. 163).

PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS SUR ROBERT ESTIENNE ET SON OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE.

Nota.—Nous n'avons pas compris dans cette table les préfaces des différents dictionnaires d'Estienne et celles de ses éditions des classiques et de la Bible auxquelles nous avons renvoyé dans le cours de cette étude. Ces préfaces sont les témoignages des plus importants pour la biographie de Robert Estienne et surtout pour sa vie intellectuelle.

BALBUS (JOANNES).—Incipit summa quae vocat Catholicon, etc. Moguntia, 1460.

Pour le vocabulaire de l'appendice 3 nous citons d'après l'édition de Lyon, 1506, dont voici le titre: "Catholicum seu universale vocabularium ac summa grammatices F. Johannis Benveù sanctissimi predicatorum ordinis professoris celeberrimi: et cum humanarum: tum divinarum litteraturum studiossimi: nuper a magistro Petro Egidio ex parte auctum et recognitum: ac demum ab Jodoco Badio Ascensio accurata totius lucidorii ac mille vocabulorus accessione auctum, etc. Lugduni, 1506.

BERNARD (AUG.).—Les Estienne et les types grecs de François 1er: histoire des types royaux, spécimen de ces caractères, notice historique sur les premières impressions grecques. Paris, 1856.

BRUNOT (FERDINAND).—Histoire de la langue française, dans L'histoire de la langue et de la litt. fran. par Petit de Julleville.

BUDÉ (EUGÈNE DE).—Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France, 1467–1540. Paris, 1884. In-12.

BUDÉ (G.).—Oeuvres. Pour les *commentarii* et les *Forensia* nous citons d'après les éditions stephaniennes.

CALEPINUS.—Dictionarium. Edition originale, Reggio, 1502. Nous citons d'après l'édition de Paris la plus rapprochée de la publication du Thesaurus: En voici le titre exact: "F.

Ambrosii Calepini, Bergomatis lexicon adauctum et recognitum. Parisiis, 1528. Veneunt ab Egidio Gourmont in vico divi Jacobi sub intersigno Trium Coronarum."

Voir aussi l'édition donnée par Robert Estienne en 1553.

CLÉMENT (L.).—Henri Estienne et son oeuvre française. Paris, 1899.

COYECQUE.—Inventaire sommaire d'un minutier parisien, 1498–1600. Publié de 1893 à 1896 dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France.

BONNET–CALVINI (JOANNIS) Opera quae supersunt omnia. vigae, 1880.

CRAPELET.—Robert Estienne, imprimeur royal et le roi Francois Ier. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVIe siècle. Paris, 1839. In-8°.

DIDOT (A. F.).—Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne. Paris, 1826. In-12.

——— "Les Estienne" dans la Nouvelle biographie générale.

——— Observations sur l'orthographe, 2me Ed. Paris, 1868.

DUBOIS (JACQUES).—Jacobi Sylvii Ambiani in Linguam Gallicam Isagωge. Una cum ejusdem Grammatica Latino-Gallica, ex Hebraeis, Graecis & Latinis authoribus. Parisiis; ex officina Roberti Stephani, 1531. In-4.

DUPUIS.—v. Dict. fran.-lat. dans l'oeuvre lexicographique de R. Estienne.

EGGER.—L'Hellénisme en France. Paris, 1869.

ESTIENNE (ROB.)—Traicté de la grammaire françoise, 1557. L'olivier. (Imprimé à Genève.)

——— Les censures des Theologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulsement condamne les Bibles imprimees par Robert Estienne, Imprimeur du Roy : avec la response d'iceluy Robert Estienne. Traduictes de Latin en François.

L'olivier de Robert Estienne, 1552.

La préface de ce volume : "Robert Estienne aux lecteurs qui cherchent en verité le sauveur Jesus Christ" est la pièce la plus

importante pour l'histoire des persécutions dirigées contre R. Estienne. Elle est réimprimée par Renouard dans les *Annales*, et nous citons toujours d'après cette réimpression.

ESTIENNE (CH.).—La dissection des parties du corps humain, en trois livres, etc. A Paris chez Simon de Colines, 1546.

——— Seminarium et Plantarium fructiferarum praesertim arborum quae post hortos conseri solent, denuo auctum & locupletatum, etc. Lutetiae, ex officina Roberti Stephani, 1548. In-8°.

——— Caroli Stephani de latinis et graecis nominibus arborum, fructicum, herbarum, Piscium & Avium Liber, etc. Parisiis ex officina R. Stephani, 1536. (Réimprimé plusieurs fois par les Estienne.)

FRISIUS.—v. l'oeuvre lexicographique de Rob. Estienne. *Dict. lat.-germanicum.*

GARBIN (LOYS).—Vocabulaire latin-français. Genève, 1587. In-8. Premier dictionnaire lat.-fran. imprimé. Le seul exemplaire complet qui soit connu des bibliographes se trouve à la bibliothèque de Ste. Geneviève sous la cote Res. (15/5) E 755 2. Nous avons eu tant de peine à mettre la main sur cet ouvrage, signalé vaguement dans quelques écrits, que nous indiquons où il se trouve. Un autre exemplaire, qui cependant n'est pas complet se trouve au *British Museum.*

De l'auteur on sait peu ou presque rien. v. Brunet-Manuel, art. Garbin.

HAAG.—La France protestante.

HEERDREGEN, F.—Lateinische Lexicographie, Handbuch der Altertumswissenschaft. 2. Sprachwissenschaft, p. 608 et suiv.

HERMINJARD.—Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française. Genève, 1886.

LACROIX DU MAINE ET A. DU VERDIER.—Bibliothèque.

LANUSSE.—De Joanne Nicotio philologo. Grenoble, 1893. Thèse latine.

LEBRIJA (ANTOINE DE) (Aelius Antonius Nebrissensis). Lexicon Latino-castellanum et Castellano-Latinum. Salamanca, 1492. In-f°.

Nous citons dans le texte d'apres une édition de 1506 imprimée à *Hispali*. Elle se trouve à la Bibl. Nat. sous la cote, g X 15.

Pour le vocabulaire de l'appendice 3, nous avons employé un lexique latin-français publié à Lyon en 1517. Cet ouvrage qui fut fait d'après le dict. lat.-esp. de Lebrija fut réimprimé au moins une fois, Paris, 1528, pet. In-8. v. Brunet—Manuel, art. Nebrissensis.

Nous n'avons cependant pu trouver un exemplaire de l'édition de Paris. Un exemplaire de l'édition de Lyon, qui est rare aussi, se trouve à la bibliothèque de Besançon, et nous devons au bibliothècaire adjoint, M. Berland, l'extrait du vocabulaire qui se trouve dans l'appendice 3.

LEFRANC (A.).—Histoire du Collège de France, Paris, 1892.

LIVET.—La grammaire française et les grammariens du XVIe siècle, Paris, 1859.

MAGUIN.—Journal des Savants, oct. 1840, et mars, 1841, compte rendu critique de la première édition des *Annales des Estienne* de Renouard.

MAITTAIRE.—Stephanorum Historia, vitas ipsorum ac libros complectens. Londoni, 1709.

NICERON.—Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres. Paris, 1736.

NICOT.—v. Oeuvre lexicographique de Rob. Estienne. Dict. fran.-lat.

PARIS (G.).—Revue des deux mondes, sept., 1901.

PALSGRAVE (J.).—L'Esclaircissement de la langue françoyse, London, 1530, réimprimé par F. Genin (Coll. des doc. inédits sur l'hist. de France), 1852.

PEROTTUS (PYRRHUS).—Cornucopiae, sive commentarii linguae latinae. Venetiis, 1513. In-f°. L'édition originale est de 1489.

PICHON ET VICAIRE.—Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris. Paris, 1895.

REBITTÉ.—G. Budé, restaurateur des études grecques en France. Paris, 1846.

RENOUARD (AUG.).—Annales de l'imprimerie des Estienne, ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions. 2me Edit. Paris, 1843.

Cet ouvrage est la base nécessaire de toute étude sur l'oeuvre de Rob. Estienne. Nous y renvoyons sous le titre *Annales.*

RENOUARD (PHILIPPE).—Bibliographie des éditions de Simon de Colines. Paris, 1893.

——— Imprimeurs Parisiens, etc., de 1470–1600. Paris, 1898.

SCHWARTZ (R.)—Die Wörterbücher der französischen sprache vor dem Erscheinen des "Dictionnaire de l'Académie," Jena, 1875. Dissertation.

STEIN (H.)—Nouveaux documents sur les Estienne, imprimeurs parisiens, 1517–1665, dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Isle de France. XXII, 1895, p. 248 et suiv.

STENGEL (E.)—Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14 bis zum Ausgange des 18. Jahrh. Berlin, 1900.

Une revision en manuscrit de cet ouvrage nous a été obligemment communiquée par M. Brunot qui a comblé maintes lacunes de l'édition originale.

THIERRY (JEHAN).—V. Oeuv. lex. de Rob. Estienne, 1re Edit. posthume du Dict. fran.-lat.

THOU (J. AUG. DE).—Historiarum sui temporis tomi septem. Londres, 1733. 7 vol. In-fo: traduction française: Histoire universelle de J. Aug. de Thou, avec la suite, par *Nicolas Rigault:* les Mémoires de la vie de l'auteur, etc., chez H. Scheurleer, 1740.

THUROT (CH.)—De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après les témoignages des grammariens. Paris, 1881.

TREBELLIUS.—v. Oeuv. lex. de Rob. Estienne. *Thesaurus.*

Vocabulaire du Psaultier. Parisiis, apud S. Colinaeum 1529. In-8. 59 ff. non chiffrés. (Bibl. de Ste. Geneviève, Réserve, A 645.)

Une sorte de lexique spécial fort curieux. Chaque psaume est traité séparément, mais un mot une fois expliqué et traduit n'est pas répété dans le lexique d'un psaume ultérieur. Pour une description sommaire de l'oeuvre et une conjecture sur l'identité de l'auteur, v. Ph. Renouard—*Simon de Colines*, p. 146 et 474.

WEISS (N).—Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, fév. et sep. 1894. *Les premières professions de foi des protestants français.*

TABLE DES MATIÈRES.

PAG.

PRÉFACE, - - - - - - - - - - - - - - 1–2

PREMIÈRE PARTIE.

ROBERT ESTIENNE, SA VIE ET SES OEUVRES, - - - - - - 3–25

Famille et naissance, 3–4. Ses études, 5. Première publication et première persécution, 5–6. Ses études critiques des Ecritures Saintes, 7–9. Robert Estienne et le protestantisme, 8–9. Établi imprimeur libraire, 9. Caractère de ses publications, 10. Estienne et Budé, 11–12. Mariage d'Estienne, 12. Seconde persécution, 14–15. Travaux lexicographiques, 15. Nommé imprimeur du roi, 16. Publications en langue hébraïque et nouvelle persécution, 17–18. Il se prépare à s'expatrier, 18–19. Estienne et Calvin, 19. Estienne quitte la France et s'établit à Genève, 20–21. Vie de l'imprimeur à Genève, 22–24. Sa mort, 25. Appréciations sur son caractère, 25.

DEUXIÈME PARTIE.

OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE DE ROBERT ESTIENNE, - - - - - 26–96

CHAPITRE I. *La lexicographie latine avant Rob. Estienne*, 26–29. Les dictionnaires et imprimerie 26–27. Le Catholicon, 27. Le Cornucopiae, 28. Le "Calepin," 28. État de la science lexicographique en 1530, 29.

CHAPITRE II. *Le Thesaurus de Rob. Estienne*, 30–46. Revision projeté du "Calepin," 30–31. Estienne comme latiniste, 31. Première conception d'un lexique original, 31–32. Publication du Thesaurus, 33. Rédaction du Thesaurus, 34–35. Plan du Thesaurus, 35. Vocabulaire, 36. Méthode d'interprétation dans le Thesaurus, 37. Correction des testes, 38–39. Citations dans le Thesaurus, 39–40. Détails du plan : ordre des mots, 40. Constructions et locutions, 41. Autorité des commentateurs, 42–43. Étymologies et mots vieillis, 43. Méthode scientifique d'Estienne, 44–45. Citations des classiques, 45–46.

CHAPITRE III. *Interprétations françaises dans le Thesaurus*, 46–54. Innovation, 46. Évolution du lexique bilingue, 47–48. La Raison d'être des interprétations françaises du Thesaurus, 49–50. Leur importance, 50. Nombre et étendue, 50–51. Caractère détaillé, 51–53. Caractère populaire, 53.

PAG.

CHAPITRE IV. *Développement de l'oeuvre lexicographique de Robert Estienne*, 55–61. Première édition du Thesaurus, 55. Deuxième édition, 55. Les citations, 56–57. Noms géographiques, 57. Remaniement des interprétations françaises, 57. Troisième édition, 58–59. Collaborateurs de Rob. Estienne, 60–61.

CHAPITRE V. *La première bifurcation dans l'oeuvre lexicographique d'Estienne et le Dictionarium latino-gallicum*, 62–64. Conception du lexique bilingue, 62. Matériaux, 62. Plan, 63. Publication du Dict. latino-gallicum, 63. Valeur de l'ouvrage, 64.

CHAPITRE VI. *Le dictionnaire françois-latin*, 64–000. Conception de l'ouvrage, 64–65. Publication de l'ouvrage, 65. Plan du Dict. fran.-lat., 66. Caractères des locutions, 67. Nombre des locutions, 67. Provenance des locutions, 68. Lacunes dans le vocabulaire, 68. Remaniements des locutions, 69. Importance attachée aux traductions latines, 69. Deuxième édition du dict. fran.-lat., 70. Recherche des étymologies, 70–71. Additions dans la deuxième édition, 72. La genèse d'un dictionnaire français, 73. Les augmentations du vocabulaire, 73. La richesse de locutions, 74–75. Mots techniques, 75. Étendue des locutions, 75–76. Rôle de Budé dans le Dict. fran.-lat., 76–79. Les petits dictionnaires bilingues d'Estienne, 79–80.

CHAPITRE VII. *Les Éditions posthumes du Dictionnaire françois-latin*, 81–91. Les éditions revues : la règle des Estienne, 81. Première édition posthume, 81. Les rôles respectifs de Thierry et de Dupuis dans l'édition, 82. Additions au vocabulaire, 82. Édition de 1572, et les additions de Jean le Frere de l'Aval, 83–84. Édition de 1573, 84. Nicot et les interprétations encyclopédiques, 85–86. Réimpression de 1584, 86. Édition donnée en 1606 par Nicot, 87. Les augmentations dues à Nicot, 87. Nicot comme étymologiste, 88. Comparison avec d'autres langues romanes, 88. Citations françaises, 88. Définitions techniques, 89. Dernières éditions du dict. fran.-lat. de Rob. Estienne, 90–91.

CHAPITRE VIII. *Rôle du Dictionnaire françois-latin dans l'histoire de la langue*, 91–96. Influence sur la syntaxe, 91–92. Influence sur le vocabulaire, 93–94. Influence sur l'ortographe, 95–96. Conclusion, 96.

APPENDICE. I. Les préfaces des deux premières éditions du *Dictionnaire françois-latin*, - - - - - - - - - - 97–98

APPENDICE II. Comparaison des vocabulaires des différentes éditions du *Dictionnaire françois-latin* de 1539 à 1606, - - - - - 99–106

APPENDICE III. Comparaison des vocabulaires du Catholicon, du Cornucopiae, du Calepin, et du Thesaurus, - - - - - - 107–115

PAG.

BIBLIOGRAPHIE DE L'OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE DE ROBERT ESTIENNE, - - - - - - - - - - - - - - - 116–123

PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS SUR ROBERT ESTIENNE ET SON OEUVRE LEXICOGRAPHIQUE, - - - - - - - 123–129

TABLE DES MATIÈRES, - - - - - - - - - - - 131–133

ERRATA ET ADDENDA.

P. 3, note 3, lire : voir note p. 6.
P. 6, ligne 10, lire : Il serait.
P. 8, ligne 12, lire : et la persécution.
P. 21, ligne 25, lire : caractères grecs qu'on a.
P. 22, ligne 1, lire : malhonnêteté.
P. 25, note 2, lire : cf. note p. 6.
P. 27, ligne 1, lire : transcendante ; ce.
P. 33, note 1, lire : v. p. 9 et 10.
P. 34, note 4, lire : était.
P. 40, ligne 5, lire : un autre motif.
P. 40, ligne 10, lire : à la base.
P. 43, ligne 14, lire : carrière.
P. 43, ligne 25, lire : où.
P. 45, ligne 4, lire : à qui il était lié.
P. 46, note 1, lire : v. Thesaurus, suite de la préface.
P. 46, ligne 23, lire : n'auvaient eu.
P. 46, ligne 25, lire : et il a reduit.
P. 48, note 2, à la fin, lire : page 29, note 2.
P. 52, note 3, lire : crever ou percer.
P. 59, ligne 17, lire : atteignit déjà.
P. 62, ligne 4, lire : et fut destiné.
P. 65, ligne 20, lire : et à la fin du volume.
P. 72, ligne 21, lire : enregistrer.
P. 74, note 1, lire : moyenneté.
P. 75, ligne 5, ajouter : Pour les termes de médicine et les noms d'animaux, de poissons et de plantes, l'auteur du dictionnaire doit quelquechose aux ouvrages de son frère, Charles. (v. notre bibliog.)
P. 79, note 2, ajouter : Nous n'avons pu trouver un exemplaire de cet ouvrage.
P. 82, note 4, ligne 3, lire : J. D. P.
P. 88, ligne 22, lire : pour tous ceux.
P. 119, ligne 24, lire : *Commoda.*
P. 122, ligne 1, lire : Le grand dictionnaire françois latin et grec.